

Université de Montréal

**Vivre ou non dans les communautés des Premières Nations québécoises ?
Évaluation de l'impact des inégalités socioéconomiques sur le phénomène
de migration des Indiens inscrits**

par

Émilie Meloche-Turcot

Département de sociologie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences
en sociologie

Août 2012

© Émilie Meloche-Turcot, 2012

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Vivre ou non dans les communautés des Premières Nations québécoises? Évaluation de
l'impact des inégalités socioéconomiques sur le phénomène de migration des Indiens
inscrits

Présenté par :

Émilie Meloche-Turcot

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Anne Calvès, président-rapporteur

Claire Durand, directeur de recherche

Gérard Duhaime, codirecteur

Gustave Goldmann, membre du jury

Résumé

Ce mémoire porte sur la relation entre les inégalités socioéconomiques et la migration des Indiens inscrits du Québec en 2006. Nous évaluons la contribution des inégalités sociales et scolaires, des inégalités économiques, des inégalités régionales et des inégalités juridiques et politiques à la migration des Indiens inscrits et la contribution de la migration à l'atteinte d'un revenu supérieur. Les résultats obtenus auprès des Autochtones sont comparés à ceux des non-Autochtones de façon à pouvoir distinguer ce qui est spécifique aux Autochtones. Des régressions logistiques ont été effectuées afin d'observer la contribution des caractéristiques individuelles et collectives sur la migration non-récente - entre 2001 et 2005, sur l'atteinte d'un revenu supérieur au 75^e centile en 2005 et sur la migration récente - entre 2005 et 2006. Les résultats de la présente recherche montrent que le sexe, l'âge et les variables de migration expliquent très peu le fait de bénéficier d'un revenu supérieur. Obtenir minimalement un diplôme d'études secondaire et d'avoir un travail à temps plein augmente considérablement les chances. Chez les Indiens inscrits, la nation d'appartenance et la zone de résidence expliquent beaucoup plus la variance expliquée. Qui plus est, la contribution de l'âge et du sexe explique très peu le fait d'avoir migré - récemment ou non récemment. Par conséquent, la scolarité, l'occupation expliquent beaucoup le fait que les Indiens inscrits et que les non-Autochtones migrent. Les nations d'appartenance ainsi que les zones de résidence expliquent beaucoup le fait que les Indiens inscrits migrent.

Mots-clés : Migration, inégalités socioéconomiques, comparaisons entre Indiens inscrits et non-Autochtones, Québec, recensement canadien de 2006, régression logistique

Abstract

This research shows the relationship between socioeconomic inequalities and migration of the Registered Indians in Quebec in 2006. We evaluate the contribution of social and educational inequalities, economic inequalities, regional inequalities and legal and political inequalities as the contribution of migration to achieve a higher income. The results obtained for the Registered Indians are compared to non-Aboriginals to see the specific situation of the Registered Indians. Logistic regressions are performed to evaluate the contribution of the individual and collective characteristics on non-recent and recent migration and on a 75th percentile income. The results show that sex, age and migration play a very little part in obtaining a higher income. Having minimally a high school diploma or having a full-time job greatly increase the chances. For Registered Indians, nation of belonging and residence area explain more of the variance in income. Furthermore, sex and age explain a very little part of migration recently or less recent. Migration, years of schooling and occupation explain a greater part of the migration of the Registered Indians and non-Aboriginals. Nation of belonging and residence area explains also more of the explained variance of migration.

Keywords: Migration, socioeconomic inequalities, comparison between Registered Indians and non-Aboriginal, Quebec, 2006 Canadian census, logistic regression

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures.....	x
Introduction.....	1
1. Migration.....	4
1.1 Approches de la migration.....	5
1.1.1 Lois de la migration.....	5
1.1.2 Théorie du choix rationnel.....	5
1.1.3 Théorie du capital humain.....	6
1.1.4 Théorie des réseaux sociaux ou la théorie de la migration en chaîne.....	7
1.1.5 Facteurs d'attraction et de répulsion.....	8
1.2 Types de mouvement.....	8
1.3 Retour ou non-retour?.....	10
1.4 Typologie des migrants.....	11
1.5 Déplacements géographiques.....	12
1.6 Motifs.....	13
1.7 Modèles de migration, conséquences socioéconomiques et sociodémographiques sur la structure sociale.....	14
1.8 Les Autochtones du Canada.....	16
1.8.1 Typologie des migrants.....	16
1.8.2 Déplacements géographiques.....	16
1.8.3 Motifs.....	18
1.8.4 Modèles de migration, conséquences socioéconomiques et sociodémographiques.....	20
1.9 Conclusion.....	22
2. Inégalités socioéconomiques.....	24

2.1	Inégalités sociales, inégalités scolaires?	25
2.1.1	Théorie de la socialisation.....	25
2.1.2	Inégalités multiples	26
2.1.3	Institution scolaire et Autochtones canadiens	27
2.1.4	Synthèse	30
2.2	Inégalités économiques	31
2.2.1	Théories économistes	31
2.2.2	Redistribution.....	34
2.2.3	Facteurs associés aux inégalités	36
2.2.4	Situation économique des Autochtones canadiens	38
2.2.5	Synthèse	44
2.3	Inégalités régionales.....	44
2.3.1	Régions urbaines	45
2.3.2	Régions rurales.....	46
2.3.3	Présence et rôle du gouvernement.....	50
2.3.4	Cas des Autochtones	51
2.3.5	Synthèse	53
2.4	Inégalités juridiques et politiques.....	53
2.4.1	Le principe de justice de Rawls	54
2.4.2	Politiques canadiennes à l'égard des peuples autochtones	55
2.4.3	Synthèse	59
2.5	Conclusion	60
3.	Problématique	64
4.	Méthodologie	69
4.1	Population à l'étude.....	69
4.2	Données.....	70
4.3	Mesures	76
4.3.1	Variables dépendantes et intermédiaires.....	77
4.3.2	Variables indépendantes.....	79

4.3.2.1	Indicateurs sociodémographiques	80
4.3.2.2	Scolarité.....	80
4.3.2.3	Occupation	82
4.3.2.4	Lieu de résidence.....	83
4.3.2.5	Nation d'appartenance	85
4.4	Procédure d'analyse : type d'analyse utilisée et justification	85
4.4.1	La régression logistique binaire et multinominale	87
4.4.1.1	L'interprétation des indicateurs de la régression logistique binaire et multinominale.....	87
4.4.2	Stratégie d'analyse	89
5.	Résultats	91
5.1	Migration non récente - 2001-2005.....	91
5.1.1	Migration vers ou hors les communautés des Premières Nations entre 2001 et 2005.....	91
5.1.1	Migration rurale-urbaine entre 2001 et 2005	94
5.1.1.1	Chez les Indiens inscrits.....	94
5.1.1.2	Chez les non-Autochtones.....	96
5.1.1.3	Synthèse	97
5.1.2	Migration résidentielle entre 2001 et 2005	100
5.1.2.1	Chez les Indiens inscrits.....	100
5.1.2.2	Chez les non-Autochtones.....	103
5.1.2.3	Synthèse	104
5.2	Revenu.....	107
5.2.1	Chez les Indiens inscrits.....	107
5.2.2	Chez les non-Autochtones.....	110
5.2.3	Synthèse	111
5.3	Migration récente entre 2005 et 2006	114
5.3.1	Migration vers ou hors les communautés des Premières Nations entre 2005 et 2006.....	114

5.3.2	Migration rurale-urbaine entre 2005 et 2006	120
5.3.2.1	Chez les Indiens inscrits.....	120
5.3.2.2	Chez les non-Autochtones.....	124
5.3.2.3	Synthèse	127
6.	Interprétation et discussion	130
6.1	Principales découvertes.....	130
6.1.1	Migration non récente	130
6.1.2	Migration récente	133
6.1.3	Revenu.....	137
6.2	Limites et nouvelles pistes de recherche.....	140
	Conclusion	143
	Bibliographie.....	146
	Annexe	i

Liste des tableaux

- Tableau 1.1** Représentation de la migration nette de la population d'appartenance autochtone entre 1986 et 1991 selon les données recueillies par l'EAPAp. 18
- Tableau 1.2** Répartition de la migration nette des Indiens inscrits dû à l'impact de la *Loi sur les Indiens* - la C-31 - selon les provinces canadiennes en 1991p. 22
- Tableau 4.1** Répartition des réponses uniques et multiples des dimensions d'identité autochtone et d'ascendance autochtone selon le recensement de 2001p. 73
- Tableau 4.2** Répartition des dimensions de l'autochtonéité chez les Québécois âgés entre 20 et 59 ans selon le recensement de 2006p.74
- Tableau 4.3** Répartition des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en 2006p. 75
- Tableau 4.4** Répartition, en pourcentage, de la migration vers ou hors les communautés des Indiens inscrits entre 2001 et 2006p. 77
- Tableau 4.5** Répartition, en pourcentage, de la migration rurale-urbaine des Indiens inscrits et des non-Autochtones entre 2001 et 2006p. 78

Tableau 4.6 Répartition, en pourcentage, de la migration résidentielle des Indiens inscrits et des non-Autochtones entre 2001 et 2006p. 79

Tableau 4.7 Répartition, en pourcentage, des variables sociodémographiques des Indiens inscrits et des non-Autochtones en 2006.....p. 80

Tableau 4.8 Répartition, en pourcentage, de la scolarité des Indiens inscrits et des Non-Autochtones en 2006p. 82

Tableau 4.9 Répartition, en pourcentage, des variables d'occupation des Indiens inscrits et des non-Autochtones en 2005 et en 2006.....p. 83

Tableau 4.10 Répartition, en pourcentage, des zones de résidence des Indiens inscrits et des non-Autochtones en 2006, en 2005 et en 2001.p. 84

Tableau 4.11 Répartition, en pourcentage, de l'appartenance à la Bande Indienne ou à une Première Nation des Indiens inscrits et des non-Autochtones en 2006p. 85

Tableau 5.1 Modèles de régression relatifs à la migration vers ou hors communauté des Premières Nations entre 2001 et 2006.....p. 93

Tableau 5.2 Modèles de régression relatifs à la migration rurale-urbaine entre 2001 et 2005p. 99

Tableau 5.3 Modèles de régression relatifs à la migration résidentielle entre 2001 et 2005.....p. 106

Tableau 5.4 Modèles de régression relatifs à l'obtention d'un revenu supérieur au 75e centile.....p. 113

Tableau 5.5 Modèles de régression relatifs à la migration vers ou hors une communauté des Premières Nations entre 2005 et 2006.....p. 119

Tableau 5.6 Modèles de régression relatifs à la migration rurale-urbaine entre 2005-2006.....p. 129

Liste des figures

Figure 1.1 Classifications des migrants selon Edmonston.....p. 11

Figure 2.1 Répartition du revenu moyen selon le groupe d'âge, le sexe et l'identité autochtone en 2000.....p.40

Figure 2.2 Répartition du revenu total moyen des hommes et des femmes autochtones et non autochtones âgés entre 25 et 54 ans en 2001p. 42

Figure 3.1 Schéma d'analyse de recherche.....p. 67

***Qui va lentement, va sûrement ;
qui va sûrement, va très loin...***

Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice Claire Durand pour sa présence assidue, ses explications exhaustives, ses conseils précieux et toute la détermination et la motivation qu'elle a su me transmettre. Je tiens à remercier mon codirecteur Gérard Duhaime qui, malgré la distance, a su me soutenir dans mon projet de recherche.

Merci à Jean Poirier et à Danielle Gauvreau pour leur encouragement à persévérer et à participer aux nombreuses conférences scientifiques.

Merci à mes collègues sociologues et plus particulièrement, à mes amies quantitativistes Amélie Rivest et Mélanie Deslauriers. Vos raisonnements et vos questionnements, lors de nos précieuses rencontres, ont été plus que pertinents.

Merci à Arielle (Marcel), Sylvie (Peupa), Élane et Valérie (Normand), pour avoir pris le temps de me changer les idées lorsque j'en avais le plus grand besoin!

Merci à ma famille : Denise, Claude, Lorraine, Jean-Philippe, Charles, Noémie, Rose, Denis, Catherine, Jackie et Jon pour vos encouragements constants et sincères ainsi qu'à vos nombreuses prières! Merci à Jean-Pierre qui a su m'encourager à sa façon! Merci à Jeanne, à Luce et à Simon-Pierre de m'avoir accompagnée de l'au-delà...

Un immense merci à mon tendre amour, Krie, qui a su me supporter psychologiquement et émotionnellement tout au long de mon cheminement scolaire. Merci d'avoir toujours cru en moi et de m'avoir poussée à atteindre mes objectifs.

Merci de tout cœur,

Émil

Introduction

De nombreuses recherches ont été effectuées afin de rendre compte des conditions socioéconomiques des Autochtones et des non-Autochtones canadiens (voir entre autres, Gerber (1990), Kulshreshtha et Dore (1995), Bernier (1997), Armstrong (1999), Maxim et White (2001), Fleury (2002), Cooke (2002), Dore et Kulshreshtha (2003), Cooke *et coll.* (2004), White et Maxim. (2007) et Pendakur et Pendakur (2008)). L'indice du développement humain (IDH), l'indice de qualité de vie (IQV), l'indice du niveau de vie Fraser, l'indice de bien-être des communautés (IBC), etc. sont des indicateurs de la santé socioéconomique des citoyens canadiens (Cooke, 2005). Toutes ces recherches analysent les conditions de vie des Autochtones canadiens, mais elles n'utilisent pas toutes la même définition d'un Autochtone.

En effet, trois définitions peuvent être choisies : sociologique, législative et statistique. Frideres (2008) définit un Autochtone canadien à partir de son ou ses identités. Il mentionne que le contexte historique joue un rôle important dans la façon de développer son identité. Les Autochtones se sont fait étiqueter en fonction des événements politiques et économiques qui ont eu lieu sur le territoire canadien. L'arrivée des colonisateurs, l'occupation de leurs terres et la revendication de l'autonomie gouvernementale - toujours présente -, sont des moments marquants dans l'histoire des Autochtones canadiens. Pour sa part, Juteau (1999) définit les Autochtones comme étant un groupe ethnique. L'auteur fait référence à la définition du groupe ethnique de Weber, soit : « [que] la croyance en des ancêtres communs, réels ou putatifs, est ce qui distingue le groupe ethnique d'autres catégories sociales et culturelles [...]» (Juteau, 1999, p.177). Juteau (1999) explique également que, dans ses interactions interculturelles quotidiennes, l'Autochtone s'auto-identifie et assigne une identité à son interlocuteur. C'est dans le processus de communalisation¹ que le groupe et l'identité sont relationnels : le *nous* détermine le *eux* et vice versa. De plus, Juteau (1999) ajoute que dans les relations sociales, il y a une double

¹Relation sociale fondée sur le sentiment d'appartenance à la même culture (Juteau, 1999).

dimension des frontières ethniques : externe et interne. La dimension externe se construit dans les rapports inégalitaires avec le groupe dominant - *nous* versus *eux* -. L'Autochtone bâtit cet aspect dans les rapports de colonisation, de migration et d'annexion qu'il a vécus avec les «colons» européens. La dimension interne se construit dans le rapport que le groupe ethnique, ainsi reconfiguré, établit avec sa spécificité historique et culturelle. Dans le cas des Autochtones, ce sont les rites, les identités, les formes organisationnelles et les langues utilisées antérieurement à leur domination. Ainsi, l'individu choisit de s'identifier en montrant ses marques et ses signes en fonction du type de rapport qu'il a avec autrui. Pour ce qui est de la définition juridique, le ministère des Affaires autochtones et développement du Nord Canada (AADNC) a produit plusieurs définitions juridiques des Autochtones au fil des décennies (AADNC, 1991). En 1850, un Indien était défini comme : «toute personne réputée Indien par sa naissance ou sang, toute personne réputée appartenir à une bande ou toute personne ayant épousé un Indien ou une personne ayant été adoptée par un Indien» (AADNC, 1991, p.3). En 1876, la loi identifiait un Indien comme : «toute personne de sexe mâle de sang Indien réputée appartenir à une bande, les enfants de ces personnes et les femmes qui ont marié légalement un Indien » (AADNC, 1991, p.3). À la suite de cette loi, plusieurs personnes se sont retrouvées exclues de la définition légale². Depuis la *Loi constitutionnelle* de 1982, l'AADNC reconnaît que les Autochtones et leurs descendants sont les premiers peuples d'Amérique du Nord. Il discerne trois groupes, différents par leur culture et leurs traditions, soit les Indiens - les Premières Nations -, les Métis et les Inuit. La définition statistique est produite par Statistique Canada (2006). Cet organisme définit les Autochtones selon quatre grands concepts: l'autodéclaration de l'ascendance autochtone, de l'identité autochtone, de l'appartenance à une Bande Indienne ou à une Première Nation et du Statut d'Indiens Inscrits ou d'Indiens des traités³.

²Les personnes exclues de la *Loi sur les Indiens* sont énumérées dans la section portant sur les inégalités juridiques et politiques.

³ Une définition plus précise sera élaborée dans la section méthodologique.

Peu importe la définition choisie, les auteurs mentionnés précédemment, montrent que les conditions socioéconomiques des Autochtones canadiens sont inférieures à celles des non-Autochtones. Ils montrent également que les inégalités socioéconomiques sont plus marquées chez les Indiens inscrits. Néanmoins, aucune recherche n'a vérifié le lien entre les inégalités socioéconomiques et la migration. Ce mémoire porte sur la relation entre les inégalités socioéconomiques et la migration des Indiens inscrits du Québec en 2006. Nous analysons donc la contribution des inégalités sociales et scolaires, des inégalités économiques, des inégalités régionales et des inégalités juridiques et politiques à la migration des Indiens inscrits et la contribution de la migration à l'atteinte d'un revenu supérieur. Les résultats obtenus auprès des Autochtones sont comparés à ceux des non-Autochtones de façon à pouvoir distinguer ce qui est spécifique aux Autochtones.

Les deux premiers chapitres sont consacrés à la littérature portant sur la migration et sur les inégalités socioéconomiques. Le premier chapitre présente la littérature portant sur le phénomène de migration. Les théories utilisées, les types de mouvements, la typologie des migrants, les déplacements géographiques, les motifs de départ ainsi que les modèles de migration sont présentés. Le deuxième chapitre porte sur les inégalités sociales et scolaires, les inégalités économiques, les inégalités régionales et les inégalités juridiques et politiques. Chaque chapitre se termine par une section spécifique sur le cas des Autochtones canadiens.

Le troisième chapitre présente les questions de recherche de l'étude. Le quatrième chapitre porte sur la méthodologie employée. La population à l'étude choisie, les données utilisées, les mesures sélectionnées et la procédure d'analyse privilégiée sont présentées. Enfin, les derniers chapitres présentent les résultats d'analyse de la recherche ainsi que le lien entre ces derniers et les résultats des recherches présentés dans les deux premiers chapitres.

1. Migration

Trois phénomènes démographiques permettent à une population de se transformer : la naissance; la mortalité et la migration. Une population s'accroît en ayant un taux de naissances supérieur à celui de la mortalité ou en recevant des individus sur son territoire (Edmonston, 2011). Elle peut également décroître, si elle possède un taux de mortalité supérieur à celui des naissances ou si elle perd des individus - ceux-ci se dirigeant vers un autre emplacement géographique - (Edmonston, 2011). Le phénomène de migration est important, puisqu'il rend compte des conditions socioéconomiques d'un territoire et de la structure démographique et sociale d'une population.

Edmonston (2011) affirme que «migration is a vital demographic process in a dynamic economy» (Edmonston, 2011, p. 191). La migration est généralement une décision volontaire et elle est motivée par une nécessité économique (Gmelch, 1980). Hamilton (2008) ainsi qu'Hamilton *et coll.* (1994) soulignent que le choix de migrer varie selon les caractéristiques individuelles et selon les conditions socioéconomiques qui prévalent dans les divers emplacements géographiques. Les individus mobiles, ceux possédant des caractéristiques «transférables», ont plus tendance à migrer, surtout s'ils constatent qu'il y a de meilleures opportunités ailleurs.

Cette section présente les différentes théories permettant de comprendre et d'analyser le phénomène de migration, les types de mouvements et de migrants, les différents déplacements géographiques effectués sur le sol canadien, les motifs expliquant les choix de migrer ainsi que les modèles de migration et leurs conséquences sur la structure sociale. Enfin, un regard spécifique sera porté sur le phénomène de migration chez les peuples autochtones canadiens.

1.1 Approches de la migration

Cette section présente les multiples approches privilégiées afin d'analyser le phénomène de la migration. Certaines tendances se sont dessinées au fil du temps et celles-ci ont permis aux chercheurs de lier plus explicitement l'empirie - l'expérience de la migration - aux théories sociologiques et économiques présentes.

1.1.1 Lois de la migration

Ravenstein (1976) a étudié la migration des peuples européens vers la fin du XIX^e siècle et ses écrits exposent des *lois* de la migration; encore utilisées de nos jours. Ravenstein (1976) décèle sept grandes tendances de la migration : a) la majorité des migrants se déplacent sur une courte distance et ils le font vers des grands centres urbains - villes industrielles - créant ainsi des «courants de migration»; b) les migrants se déplaçant sur une longue distance le font dans le but de résider dans une ville industrielle précise - choix non aléatoire -; c) les centres urbains absorbent les «courants de migration» résultant ainsi en une croissance démographique plus rapide que celle des zones rurales⁴ - écart de croissance démographique entre les zones urbaines et rurales- ; d) chaque «courant de migration» crée un contre-courant - retour de migration⁵-; e) les citadins sont moins susceptibles de migrer que les individus résidant dans les régions rurales; f) les femmes ont plus tendance à migrer que les hommes; et g) le désir d'obtenir un statut matériel et professionnel supérieur est le principal motif évoqué pour migrer.

1.1.2 Théorie du choix rationnel

La théorie de l'individualisme méthodologique, étroitement liée à la théorie du choix rationnel, comprend trois postulats de base : a) le postulat de l'individualisme voulant que tout phénomène social émerge des actions, des croyances et des attitudes individuelles; b)

⁴ Les zones rurales reçoivent les migrants des *hinterlands*, des zones éloignées.

⁵ Concept expliqué ultérieurement.

le postulat de la compréhension voulant que tout sociologue analysant un phénomène social vise à comprendre le sens, la raison et le pourquoi des actions et des comportements des individus participant au phénomène étudié; et c) le postulat de la rationalité voulant que l'individu, agissant d'une manière précise, le fait parce que ses actions et ses comportements ont du sens, mais aussi parce qu'il y a une raison précise de les adopter (Boudon, 2002). En étant un être individuel, rationnel et compréhensif, l'individu connaît les avantages et les désavantages à accomplir une action. Tel est le cas avec le phénomène de migration : la décision de migrer sera prise en fonction des coûts et des bénéfices liés à l'emplacement d'origine et à la destination potentielle (Cooke, 2002). Pour que l'action se réalise, les bénéfices doivent être supérieurs aux coûts. Les bénéfices peuvent être de type économique tel que la possibilité de trouver un emploi ou d'augmenter son revenu ou ils peuvent être de type non économique comme le fait de se rapprocher de la famille ou des amis (DaVanzo, 1976, Cooke, 2002). Par ailleurs, les coûts sont variés. Il n'y a pas seulement les dépenses liées au transport et au déplacement des biens (coûts directs), mais également les coûts d'opportunités qui incluent le manque à gagner provoqué par le déménagement, les coûts d'information tels que ceux pour la recherche d'un emploi et les coûts supplémentaires pour rester en contact avec la famille et les amis restés en arrière - coûts indirects-, etc. (DaVanzo, 1976). Bref, l'individu décidera de migrer si, et seulement si - selon la théorie du choix rationnel - les bénéfices excèdent les coûts engendrés par la migration.

1.1.3 Théorie du capital humain

Selon Becker (1975), les individus acquièrent des connaissances produisant un capital, qui lui, constitue un investissement. Cet investissement prend forme par l'éducation acquise par l'individu - formations dispensées dans les entreprises -, les soins médicaux, les informations disponibles sur les revenus et les prix, la migration, etc. Becker (1975) souligne que ces investissements augmentent les connaissances des individus, leur permettant ainsi d'augmenter leur productivité, leur revenu et par conséquent, leur bien-

être. La formation générale fournie par les institutions scolaires permet aux individus d'acquérir des connaissances globales qui peuvent être utilisées dans plusieurs situations. Les formations dispensées par l'entreprise permettent aux travailleurs d'apprendre de nouvelles compétences et/ou de perfectionner les compétences déjà acquises; les informations sur les systèmes économiques et sur les possibilités de consommation ou de production permettent aux individus d'effectuer des choix spécifiques, etc. (Becker, 1975). La décision de migrer peut être affectée par la possibilité d'augmenter le capital humain - présence d'opportunités qui améliorent les connaissances et le savoir d'un individu. Cooke et Maxim (2006) notent que les motivations de migration émergent des caractéristiques des individus et de celles des communautés d'accueil. Cooke (2002) affirme que les qualifications scolaires, les compétences et l'expérience en emploi sont des motifs incitant les individus à migrer vers diverses destinations. En somme, l'individu décidera de migrer s'il peut acquérir de nouvelles connaissances ou perfectionner les compétences qu'il possède déjà, dans le but d'augmenter son revenu et d'améliorer son bien-être.

1.1.4 Théorie des réseaux sociaux ou la théorie de la migration en chaîne

Le phénomène de migration en chaîne est produit par un individu qui migre vers un nouveau lieu et qui, au fil du temps, encourage sa famille et ses amis à le rejoindre. Dans les années subséquentes, ces nouveaux arrivants reproduiront ce même cheminement. Ce processus de migration en chaîne - séquence de mouvements à travers le temps - établit des liens entre la communauté locale et la communauté d'origine, créant ainsi une influence économique, politique, sociale et culturelle réciproque (Yu, 2008). Les études sur l'immigration montrent explicitement que la migration familiale (réunification de la famille dans un même emplacement géographique) est la forme la plus fréquente de migration (Yu, 2008). Cooke et Maxim (2006) soulignent qu'un réseau social plus large, dans la destination potentielle, aide les migrants à mieux s'établir, puisqu'il leur assure un support matériel (ressources disponibles et informations sur le nouveau lieu) et émotionnel. Boyd (1989) ajoute que ce réseau fournit une assistance, un support, de nouvelles informations, et

que celui-ci peut encourager ou décourager la migration en chaîne. Denton (1972) note que le fait de se regrouper en famille, entre amis ou entre membres d'un même groupe ethnique - phénomène d'«encapsulation»⁶ - est dû au manque d'organisations ou de clubs sociaux dans les communautés. Pour leur part, Clatworthy (1996) et Cooke et Maxim. (2006) soutiennent que, s'il y a un manque de réseau social ou familial, les migrants sont plus susceptibles de retourner dans leur communauté d'origine, puisqu'il n'y a aucun attachement ou facteur favorisant la permanence dans ce nouveau lieu.

1.1.5 Facteurs d'attraction et de répulsion

La théorie des facteurs d'attraction et de répulsion a été utilisée à de nombreuses reprises pour rendre compte des raisons motivant les individus à migrer d'un lieu de résidence vers un autre (Miller, 1973, Gmelch, 1980, Glick, 1993, Cooke, 2002). Ces forces - ou ces facteurs - surviennent à la suite d'événements politiques, économiques ou sociaux influençant les individus à changer de lieu de résidence. Le facteur d'attraction - force positive - incite et encourage les individus à migrer vers un autre lieu. Tel peut être le cas des individus voulant poursuivre des études postsecondaires ou ayant une possibilité d'emploi. C'est une décision qui amènera généralement une qualité de vie supérieure. Le facteur de répulsion - force négative - incite un individu à quitter l'emplacement où il se trouve. Tel est le cas des guerres, des rébellions et des invasions qui poussent les résidents à fuir ces zones affectés (Glick, 1993).

1.2 Types de mouvement

Différentes perspectives peuvent être envisagées pour définir les types de mouvements. Gmelch (1980) souligne trois types de mouvements : les migrations temporaires, les migrations permanentes forcées et les migrations permanentes non forcées. Les migrations

⁶ Clatworthy (1996) parle plus d'un phénomène de ghettoïsation, où la plupart des individus se regroupent là où la communauté est déjà établie.

temporaires sont effectuées par les individus qui migrent de façon volontaire avec un but spécifique. Ils ont un objectif à atteindre et lorsque celui-ci sera accompli, ils pourront retourner dans la communauté d'origine - date de retour connue -. Glick (1993) explique que cette migration est plutôt due à des préférences spécifiques qui influencent le choix du retour. Les migrations permanentes forcées sont causées par des facteurs externes au migrant (Gmelch, 1980). Tel est le cas des désastres naturels ou des réaménagements des quartiers - individus forcés de quitter dû aux démolitions et aux nouvelles constructions (Glick, 1993). Les migrations permanentes non forcées sont causées par les individus eux-mêmes; c'est le migrant qui a choisi de migrer. Gmelch (1980) explique cette situation par l'inadaptation de l'individu à son milieu. Glick (1993) ajoute que le changement de dynamique familiale, comme le changement de statut marital - séparation, divorce, veuvage -, le choix de quitter le nid parental dû aux études supérieures ou dû à un nouveau travail et/ou l'entrée dans les forces armées sont des exemples de migrations permanentes non forcées.

Gmelch (1980) définit trois concepts clés de la migration : le retour de migration, la réémigration et la migration circulaire. Le premier comprend les migrants qui retournent vivre dans le lieu de résidence original. Miller (1973) ajoute que la *population à risque de retourner* - nombre de personnes nées à un endroit et résident maintenant ailleurs - est compris dans ces retours de la migration. La réémigration est expliquée par les individus qui ont quitté leur lieu de résidence original pour y retourner et pour, par la suite, en repartir. Les individus se déplaçant régulièrement, généralement pour le travail - migrations saisonnières -, sont inclus dans la catégorie des migrations circulaires (Cooke, 2002).

Clatworthy (1996) souligne que le terme *mobilité* est fait référence à un changement de lieu de résidence - processus général. Le terme *migration*, lui, fait plutôt référence à un processus spécifique où les individus se déplacent dans une autre zone géographique ou une autre communauté. Le terme *mobilité résidentielle* désigne le processus par lequel les

individus effectuent un changement de résidence - changement d'adresse - dans la même communauté. Edmonston (2011) note deux types de mouvement, soit un mouvement local (référence au concept de *mobilité résidentielle* élaboré par Clatworthy (1996)) et un changement de communauté.

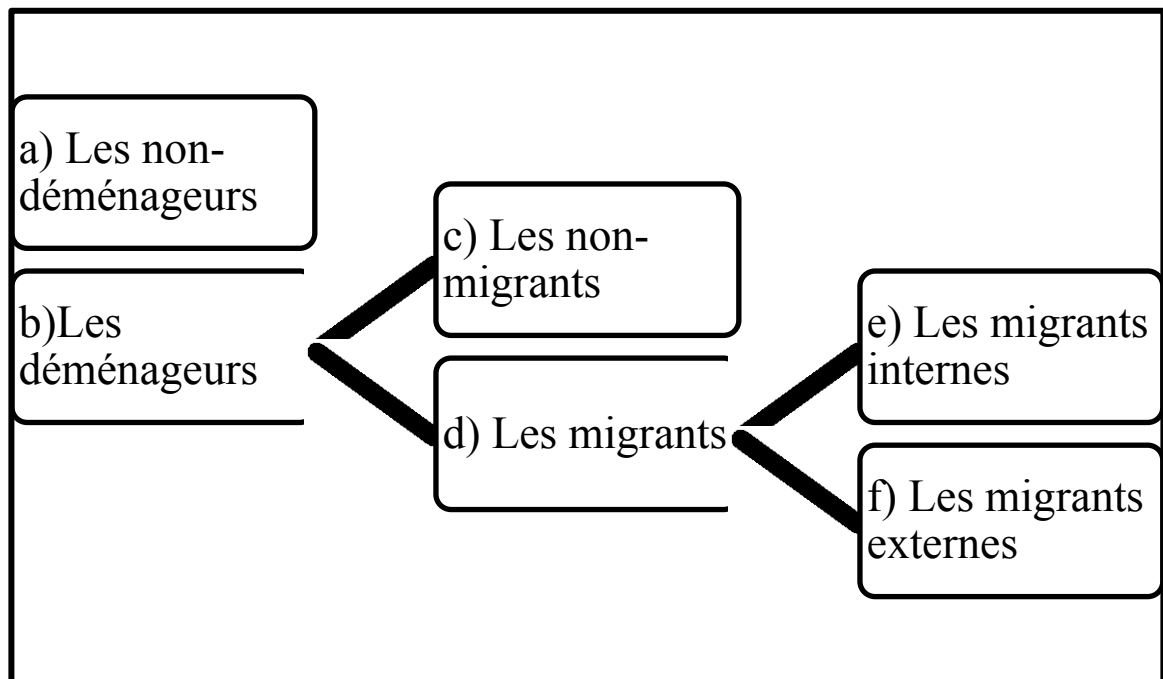
1.3 Retour ou non-retour?

Les théories de la migration précédemment mentionnées - théorie du choix rationnel, théorie du capital humain, théorie des facteurs d'attraction et de répulsion - expliquent la décision du migrant de retourner dans son lieu d'origine. Sjaastad (1962) soutient deux principales causes pour lesquelles un migrant retournera chez lui ; a) le coût économique : si les possibilités d'emploi disparaissent, que le revenu est trop bas ou que la recherche d'emploi est infructueuse, etc.; et b) le coût psychique : soit l'éloignement de la famille et des amis. Miller (1973) montre que le choix de retour, assumé par le migrant, s'effectuera grâce à une comparaison rationnelle des deux emplacements géographiques, l'emplacement actuel et la destination potentielle -. Pour sa part, DaVanzo (1976) montre que les conditions du marché du travail peuvent aussi influencer le choix de retour. L'auteur affirme qu'un individu ayant déjà migré auparavant a plus de facilité à réémigrer. En effet, l'individu ayant migré à deux reprises ne choisira généralement pas un troisième lieu : il est plus susceptible de retourner dans son lieu d'origine (DaVanzo, 1976). Gmelch (1980) soutient que, dans l'éventualité d'un retour, le facteur d'attraction - les caractéristiques avantageuses du lieu d'origine - aura plus d'influence sur le choix de retour que les attractions et les caractéristiques avantageuses de la destination potentielle.

1.4 Typologie des migrants

Clatworthy (1996) et Edmonston (2011) ont plutôt été inspirés par la classification créée par Statistique Canada. La figure 1.1 présente une illustration graphique de la classification des migrants réalisée par Edmonston (2011).

Figure 1.1 Représentation de la classification des migrants selon Edmonston



Source : Edmonston (2011)

Edmonston (2011) élabore une classification en six catégories: a) les non-déménageurs, soit les individus habitant à la même résidence qu'à la dernière enquête produite par Statistique Canada - le recensement -; b) les déménageurs, soit ceux ayant changé d'adresse et/ou de communauté lors de la dernière enquête; c) les non-migrants, soit les individus ayant changé de résidence à l'intérieur de la même communauté lors de la dernière enquête; d) les migrants, soit ceux ayant déménagé dans une autre communauté lors de la dernière enquête; e) les migrants internes, soit ceux habitant dans la même province canadienne - migrants intraprovinciaux - ou dans une autre province canadienne - migrants interprovinciaux - lors

de la dernière enquête; et f) les migrants externes, soit ceux qui résidaient à l'extérieur du Canada lors de la dernière enquête.

Pour sa part, Clatworthy (1996) privilégie une typologie de migrants prenant en compte de la notion du temps. Il en arrive à sept catégories : a) les non-déménageurs, soit les individus ayant la même résidence un an et cinq ans avant le recensement de 1991⁷; b) les déménageurs, soit ceux ayant changé de résidence un an et cinq ans avant le recensement en 1991 - soit en 1986 et en 1990 -; c) les déménageurs récents, soit ceux ayant déménagé de résidence dans l'année précédant l'enquête censitaire de 1991; d) les non-migrants déménageurs, soit ceux ayant une différente résidence à l'intérieur de la même communauté un an et cinq ans précédant le recensement de 1991 et ceux ayant une résidente différente cinq ans auparavant; e) les non-migrants déménageurs récents, soit ceux ayant changé de résidence un an avant l'enquête censitaire, mais restant dans la même communauté; f) les migrants, soit ceux ayant déménagé dans une autre communauté interne ou externe au Canada - migrants internes ou externes - cinq ans avant le recensement de 1991; et g) les migrants récents, soit ceux ayant déménagé dans une autre communauté interne ou externe au Canada - migrants internes ou externes - dans les douze mois précédant le recensement de 1991.

1.5 Déplacements géographiques

Les migrants effectuent des déplacements géographiques tels les changements de résidence en restant dans la même communauté, les changements du nord au sud ou d'est en ouest. Les migrants se déplacent d'une région rurale à une région urbaine - migration interrégionale -, d'une province à une autre - migration interprovinciale - et se déplace hors du pays. Edmonston (2011) note une différence interprovinciale dans la migration des individus en 2001 : au Québec, au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard, la proportion de non-déménageurs est plus élevée que la moyenne nationale. Québec a le taux le plus élevé,

⁷ Enquête utilisée par Clatworthy (1996) dans ses recherches.

avec 15,9 %, de migration intraprovinciale. Les migrants de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles que ceux des autres provinces à changer de province, avec 8,8 % de leur population migrante (Edmonston, 2011). Les migrants des aires métropolitaines de recensement (AMR) telles que Québec, Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières ont moins tendance à migrer vers les autres provinces - migration interprovinciale -, mais ils sont plus susceptibles de migrer à l'intérieur de la province - migration intraprovinciale - (Edmonston, 2011). Ravenstein (1976) explique que peu importe la destination potentielle, la majorité des individus - non seulement ceux cherchant du travail- migrent par étape, se déplaçant de lieu en lieu. Selon les recherches d'Hamilton (2008), les villageois migrent vers les villes, les citadins migrent vers les plus grandes villes et les citadins des plus grandes villes migrent à l'extérieur de l'État.

1.6 Motifs

Denton (1972) souligne qu'il existe trois raisons majeures selon lesquelles les migrants décident de se déplacer géographiquement : les enfants, le travail et le mariage. Pour sa part, Gmelch (1980) note que, dans la majorité des enquêtes menées, les raisons pour lesquelles les individus migrent sont notées comme non économiques - raisons sociales, familiales et personnelles. Par ailleurs, chaque motif fourni peut constituer un facteur d'attraction ou de répulsion tout dépendant si le migrant se dirige vers une nouvelle destination ou vers un emplacement d'origine. Cooke et Maxim. (2006) et Goldmann (2012) constatent également que les deux raisons les plus évoquées pour migrer vers les centres urbains sont la famille et le travail. Généralement, les migrants quittant les centres urbains pour retourner s'établir dans les centres ruraux expliquent leur choix par le fait qu'ils n'ont pu s'adapter à la ville ou qu'ils n'ont pas réussi à se trouver un emploi. Edmonston (2011) fait une distinction des motifs selon la destination de la migration : les individus changeant de résidence, mais restant dans leur communauté - mouvement local -, migrent parce qu'ils cherchent un nouveau logis, parce qu'ils souhaitent être plus près de leur travail ou parce qu'ils voudraient être plus près d'une école pour leurs enfants, etc.,

raisons non économiques mentionnées par Gmelch (1980). Edmonston (2011) mentionne également que ces migrants veulent un endroit plus approprié pour combler leurs besoins. Chez les migrants changeant de communauté, les raisons économiques sont plus souvent évoquées (Edmonston, 2011). Le haut taux de chômage dans le lieu d'origine et les opportunités d'emplois dans les destinations potentielles expliquent le motif de départ des migrants. Qui plus est, d'autres individus migrent pour poursuivre leurs études - formations professionnelles ou études postsecondaires⁸ -, d'autres cherchent à connaître la vie dans d'autres villes. Les retraités, eux, migrent en fonction de la disponibilité des logements, du climat et de la proximité des services - centres commerciaux et soins de santé (Edmonston, 2011). En somme, les jeunes migrent pour les études supérieures et pour les opportunités d'emplois; les familles migrent pour agrandir leur maison, pour se rapprocher du travail ou des écoles de leurs enfants et les personnes âgées migrent pour les logements disponibles, pour un climat plus clément et pour l'accessibilité aux ressources.

1.7 Modèles de migration, conséquences socioéconomiques et sociodémographiques sur la structure sociale

À travers les raisons de migrer, certaines tendances ont été constatées. Par exemple, les individus migrent pour poursuivre les études postsecondaires, pour le travail ou la famille. Or, certains auteurs affirment que les jeunes migrent plus et d'autres soutiennent que les femmes sont plus susceptibles de se déplacer géographiquement. En effet, Cooke (2002), Hamilton (2008) et Edmonston (2011) montrent que les jeunes adultes - âgés entre dix-neuf ans et trente ans - et les familles sont plus susceptibles de migrer que les autres groupes d'âge. Edmonston (2011) note également que la migration des jeunes de moins de dix-sept ans reflète la migration de leurs parents. Ces choix sont aussi affectés par la poursuite des études postsecondaires, la recherche d'emploi, mais aussi par la formation d'un couple et le mariage - établissement d'un lieu de résidence commun.

⁸ Raison souvent évoquée par les jeunes adultes (Edmonston, 2010).

De nombreuses études (voir entre autres, Ravenstein (1976), Hamilton et Seyfrit (1994), Gerber (1984), Cooke (2002) et Hamilton (2008)) soutiennent que les femmes ont plus tendance à migrer que les hommes. Gmelch (1980) montre que, comme il y a moins d'emplois pour les femmes dans les milieux ruraux, celles-ci migrent vers les milieux urbains, ce qui leur permet de se trouver un emploi. Pour reprendre les termes d'Hamilton et Seyfrit (1994) et d'Hamilton (2008) ; «school is a girl kind of thing» (Hamilton, 2008, p. 2), car les femmes ne cherchent pas seulement un emploi, mais une carrière. Or, ces dernières ne se trouvent pas dans les milieux les plus éloignées. Les femmes migrent donc pour accéder à des études postsecondaires leur permettant ainsi d'accéder à une carrière, deux éléments non disponibles dans les villages (Hamilton, 2008). Hamilton et Seyfrit (1994) montrent qu'il y a un écart entre le nombre de femmes et d'hommes selon l'emplacement géographique. En effet, dans les villages alaskiens, il y a plus d'hommes dans les villages; il y a un nombre égal d'hommes et de femmes dans les villes comprenant 1 000 à 9 999 individus et il y a plus de femmes dans les villes comprenant plus de 10 000 individus (Hamilton *et* Seyfrit, 1994). Toutefois, Edmonston (2011) note des résultats différents : les femmes migreraient autant que les hommes peu importe l'emplacement géographique. Utilisant les données du recensement collectées par Statistique Canada, Edmonston (2011) montre qu'entre 1996 et 2001, la même proportion de femmes et d'hommes, soit 58,1 %, n'avait pas déménagé et 12,8 % des femmes et 12,6 % des hommes ont migré à l'intérieur de leur province respective - migration intraprovinciale -.

Par ailleurs, Edmonston (2011) rend compte d'une différence de migration selon les types d'emploi : les occupants des emplois de gestion et professionnels ont plus tendance à migrer que les autres groupes de travailleurs. En effet, 25,6 % des individus ayant des emplois professionnels ont migré entre 1996 et 2001 tandis que 19,3 % des individus travaillant dans les secteurs des services sociaux ont migré durant la même période de temps (Edmonston, 2011). Encore une fois, les migrations internes sont plus fréquentes que les autres types de migration, soit les migrations interprovinciales et migrations externes.

Ces tendances ont inévitablement des conséquences socioéconomiques et sociodémographiques sur la structure sociale. La disproportion de migration des jeunes et des femmes laissent des traces dans la vie sociale des villages ou des petites villes. Dans ces dernières, le taux de naissance diminue tandis que le taux de mortalité augmente avec le départ des jeunes (Hamilton, 2008). Les relations amoureuses à long terme se voient compromises : le manque de femmes augmente automatiquement le nombre d'hommes célibataires et par conséquent, le nombre de familles diminue (Hamilton, 2008).

1.8 Les Autochtones du Canada

Durant les dernières décennies, la migration des Autochtones, et plus précisément des Indiens inscrits, a été étudiée davantage. Toutefois, la migration vers les communautés des Premières Nations a été éclipsée par la migration hors communautés (Cooke, 2002).

1.8.1 Typologie des migrants

Les typologies de Clatworthy (1996) et d'Edmonston (2011) s'appliquent entièrement aux Autochtones. Toutefois, Clatworthy (1996) propose également une typologie des Autochtones. Il démontre cinq sous-groupes, soit les Indiens inscrits, les Indiens non-inscrits - les Autochtones s'identifiant comme Indiens de l'Amérique du Nord -, les Métis, les Inuit et les autres Autochtones - Autochtones se proclamant Indiens de l'Amérique du Nord, ni par le statut ni par l'identité, mais bien par l'appartenance à au moins un groupe autochtone - (Clatworthy, 1996).

1.8.2 Déplacements géographiques

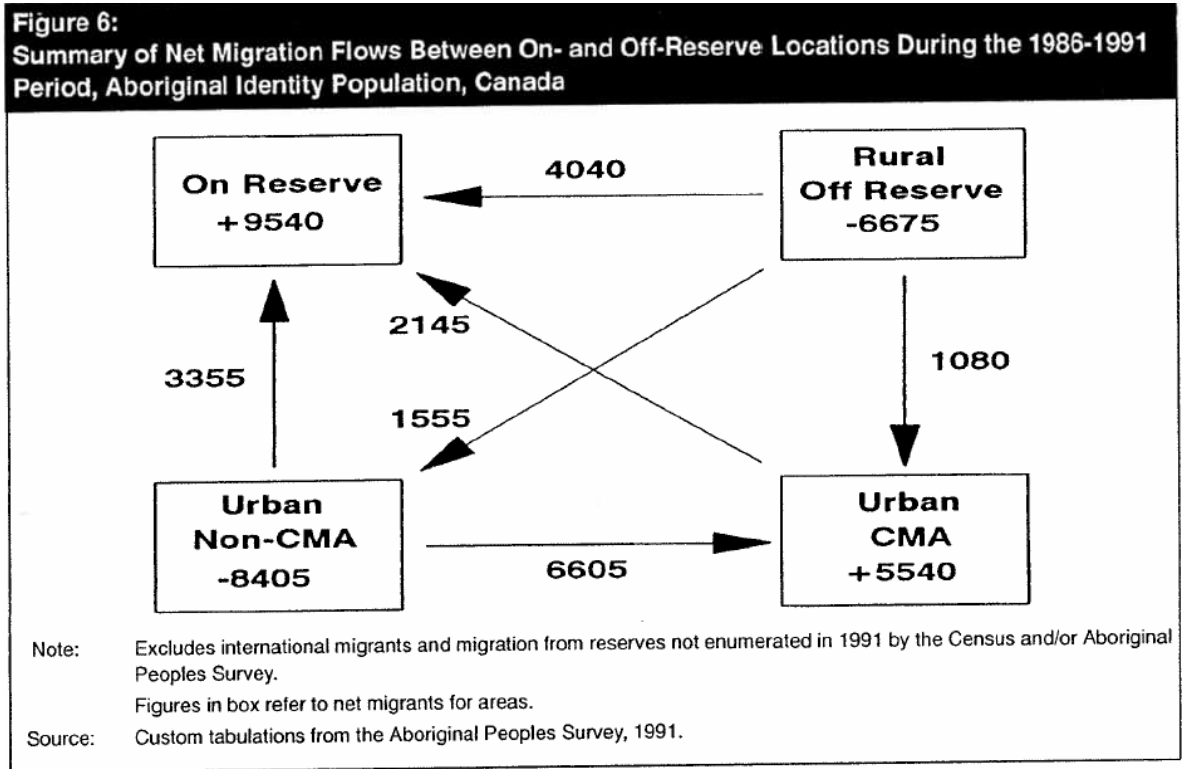
En général, les Autochtones migrent comme la population non autochtone, c'est-à-dire qu'ils changent de résidence en restant dans la même communauté, en migrant du nord au sud ou d'est en ouest. Ils peuvent également se déplacer d'une région rurale à une région

urbaine - migration interrégionale -, d'une province à une autre - migration interprovinciale - ou se déplacer à l'extérieur du pays. Il y a toutefois une particularité aux déplacements géographiques des Indiens inscrits : ils peuvent sortir des communautés⁹ des Premières Nations et ils peuvent y retourner. Utilisant les données de l'Enquête auprès des peuples Autochtones (EAPA) de 1991, Clatworthy (1996) souligne que 59,8 % de la population d'identité autochtone avait une résidence différente un an et cinq ans précédant l'enquête, comparativement à 46,7 % de la population non autochtone. Clatworthy (1996) affirme également que ce sont les Métis qui migrent le plus (64,3 %), suivis des Indiens non-inscrits (64,1 %), des Inuit (61,9 %), des Indiens inscrits (56,8 %) et des autres Autochtones (54,9 %). Entre 1986 et 1991, environ trois quarts des Autochtones migrants (76,6 %) se sont déplacés à l'intérieur d'une même province (Clatworthy, 1996). Durant cette période, seules l'Alberta et la Colombie-Britannique va augmenter le nombre d'Autochtones sur leur territoire tandis que les autres provinces, telles que le Québec, ont perdu des Autochtones (Clatworthy, 1996). Le tableau 1.1 présente les emplacements géographiques où les Autochtones du Canada ont migré (Clatworthy, 1996). Les communautés des Premières Nations sont l'emplacement géographique ayant reçu le plus d'Autochtones. En effet, l'apport net de la migration est de 4040 individus venant des zones rurales, 2145 Autochtones provenant des régions métropolitaines de recensement (RMR) et 3355 Autochtones venant des zones urbaines ont migré vers les communautés des Premières Nations (Clatworthy, 1996). L'auteur mentionne que cette augmentation nette de migration vers les communautés des Premières Nations est expliquée par les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1985¹⁰.

⁹ Le terme de communautés des Premières Nations est employé pour référer à ce qui est habituellement appelé des réserves, soit des territoires réservés à l'Usage exclusif des Premières Nations, soit des Indiens de l'Amérique du Nord couverts par la *Loi sur les Indiens*.

¹⁰ L'impact des modifications de la *Loi sur les Indiens* sur la migration sera explicité dans une section ultérieure.

Tableau 1.1 Représentation de la migration nette de la population d'appartenance autochtone entre 1986 et 1991 selon les données recueillies par l'EAPA



Source : Clatworthy, 1996, p. 9.

1.8.3 Motifs

Gerber (1984) affirme que la raison première évoquée par les Autochtones pour migrer est relative aux besoins économiques. Gerber (1990) soutient qu'il y a également d'autres facteurs influençant l'augmentation ou la diminution de la migration chez les Indiens inscrits résidant dans les communautés des Premières Nations, étroitement liés à la perméabilité des frontières des communautés des Premières Nations.

«Where social and territorial boundaries coincide, as they do in Québec or on Indian reserves, boundaries maintenance may be enhanced. In this case, boundary maintenance or permeability is measured at the aggregate level - as indicated by the percentage of band members living off reserve» (Gerber, 1984, p. 146).

Gerber (1984) note différents facteurs ayant une influence sur le choix de migrer : a) plus la distance entre la communauté et les centres urbains est grande, moins les Indiens inscrits auront tendance à migrer hors des communautés; b) plus l'accès à des routes est disponible, plus les Indiens inscrits auront tendance à migrer; c) plus les services institutionnels - institutions administratives, scolaires et médicales - sont présents au sein des communautés, moins les Indiens inscrits seront susceptibles de migrer; d) les ressources personnelles développées hors communauté augmentent la migration; e) le nombre inférieur de femmes dans les communautés augmente la migration; et f) un haut taux de fertilité dans les communautés restreint la migration. Ces facteurs expliquent 44 pour cent de la variance expliquée du modèle : ils ont donc une importance capitale dans la prise de décision (Gerber, 1984). Pour leur part, Cooke et White (2006) montrent que les Indiens inscrits quittant les communautés des Premières Nations le font dans le but d'avoir de meilleures possibilités, un logement de meilleure qualité, un niveau de scolarité plus élevé et/ou une meilleure accessibilité à des soins de santé. Les Indiens inscrits quittent également les communautés des Premières Nations, parce qu'ils veulent une diminution de la violence conjugale et/ou familiale, parce qu'ils veulent interrompre une relation conflictuelle avec le chef de la bande ou parce qu'ils n'ont plus d'attachement émotionnel envers la communauté (Cooke et White, 2006). À l'opposé, les Indiens inscrits migrant vers les communautés des Premières Nations le font parce qu'ils ont manqué d'aide et de support dans la ville d'accueil¹¹, parce qu'ils n'ont pas réussi à obtenir un emploi, à cause des situations de pauvreté, de racisme et de discrimination vécues ou finalement, dû aux coûts importants des logements¹². L'inadaptation au nouvel emplacement, le manque de liens

¹¹ Souvent dû au manque d'organisations ou de clubs sociaux dans les communautés d'accueil (Denton, 1972).

¹² Dans certaines communautés des Premières Nations, les Indiens inscrits ne paient pas pour leur logement.

familiaux, l'absence de la culture traditionnelle, la transmission des pratiques aux enfants, sont des raisons pour lesquelles les Indiens inscrits retournent s'établir dans les communautés des Premières Nations (Cooke *et coll.*, 2006). Denton (1972) affirme qu'à l'opposé certains Indiens inscrits refusent catégoriquement de retourner s'installer dans les communautés des Premières Nations parce que, dès leur jeune âge, ils ne résidaient pas dans ces lieux. En somme, plusieurs motifs de mobilité sont exprimés par les Indiens inscrits et ceux-ci influencent leur décision de migrer, mais les caractéristiques de la communauté d'origine et celles d'accueil influencent également la prise de décision.

1.8.4 Modèles de migration, conséquences socioéconomiques et sociodémographiques

Chez les Autochtones, la tendance des femmes de migrer plus que les hommes est aussi présente. Cooke et White (2006) mentionnent qu'il y a plus de femmes dans les villes que dans les villages, car les services familiaux sont plus présents et l'on retrouve plus de services scolaires pour les enfants. Qui plus est, Cooke et White (2006) et Hamilton (2008) affirment que les femmes sont plus susceptibles de poursuivre leurs études postsecondaires et que, par conséquent, elles ont plus de chances de se trouver un emploi lié à leurs études en ville. Il y a donc plus de femmes autochtones dans les villes et plus d'hommes autochtones dans les communautés des Premières Nations. Cooke (2002) et Hamilton (2008) soulignent que les emplois disponibles dans les communautés sont souvent plus des emplois à forte concentration d'hommes. Tel est le cas avec les emplois dans les secteurs primaires, les emplois plus traditionnels comme la chasse et la pêche ainsi que les emplois en construction, ne nécessitant pas une formation académique supérieure - d'où le non-besoin de se déplacer en ville, puisque les emplois sont disponibles dans les communautés - (Cooke, 2002, Hamilton, 2008). Hamilton et Seyfrit (1994) ajoutent que les femmes ont plus tendance à aller à l'université, à avoir un travail à temps plein et à vouloir conserver la langue et la culture autochtone.

La disproportion des femmes parmi les migrants a de nombreuses conséquences dans les communautés autochtones. Hamilton et Seyfrit (1994) montrent que, chez les adolescentes, il y a plus d'abus d'alcools et de drogues. Chez les adolescents, l'incapacité de se trouver une partenaire a un impact majeur. Ils ont également plus de chances de consommer de l'alcool et de la drogue, de penser plus au suicide, de plus participer aux activités illégales et de moins se trouver un emploi stable (Hamilton et Seyfrit, 1994). S'il est plus difficile d'avoir des relations amoureuses à long terme, dû à la proportion moins élevée de femmes dans les communautés autochtones, il y a une probabilité moins élevée que des familles se créent, provoquant ainsi un manque de transmission de l'héritage autochtone - culture et langue -, mais aussi une difficulté à élever des enfants (Hamilton et Seyfrit, 1994).

Les modifications de la *Loi sur les Indiens* de 1985 ont également provoqué un déplacement des Indiens inscrits vers les communautés des Premières Nations. En effet, avec la restauration du statut à plusieurs Indiens, dont les Indiennes s'étant mariées à un non-Indien¹³, plusieurs personnes sont retournées vivre dans les communautés. En effet, Clatworthy (1996) montre qu'au recensement de 1991, 87 000 personnes ont été ajoutées à la population des communautés des Premières Nations. Entre 1986 et 1991, les changements de la loi ont provoqué une augmentation de 21 % de la population inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*, leur permettant ainsi d'aller résider dans une communauté des Premières Nations (Clatworthy, 1996). Le tableau 1.2, présenté par Clatworthy (1996), illustre que cette augmentation varie selon les provinces canadiennes : l'Ontario a augmenté sa population d'Indiens inscrits de 33,1 %, le Québec de 28,3 % et la Colombie-Britannique de 26,6 %.

¹³ La restauration du statut d'Indien effectuée en 1985, sera expliquée plus en détail dans la section portant sur les inégalités juridiques et politiques.

Tableau 1.2 Répartition de la migration nette des Indiens inscrits dû à l'impact de la *Loi sur les Indiens* - la C-31 - selon les provinces canadiennes en 1991

Table 3: Comparison of C-31 Share of Net Migrants to Reserves With C-31 Share of Total Registered Indian Population, Canada, 1991			
Province/Region of Residence	C-31 Share of		Ratio A/B
	A Net Migrants	B Population	
Atlantic Region	18.4	19.8	0.93
Quebec	28.3	26.1	1.08
Ontario	33.1	35.5	0.93
Manitoba	18.4	23.8	0.77
Saskatchewan	7.5	13.5	0.56
Alberta	4.8	26.4	0.18
British Columbia	26.6	33.4	0.80
Northern Canada	NA	35.7	--
Total	20.5	27.2	0.75

Source: Custom tabulations from the Aboriginal Peoples Survey, 1991. Excludes population residing on non-enumerated Indian reserves.

Source : Clatworthy, 1996, p. 11.

1.9 Conclusion

En résumé, il existe diverses théories pour analyser et comprendre le phénomène de migration. Selon Ravenstein (1976), il y a sept lois, sept tendances, qui sont assez fréquentes. Selon la théorie du choix rationnel, l'individu décidera de migrer si les bénéfices engendrés par la migration excèdent les coûts (Boudon, 2002). La théorie du capital humain élaborée, en grande partie, par Becker (1975) explique que l'individu choisira de se déplacer s'il augmente son niveau de connaissances et de savoir ou s'il perfectionne ses compétences, dans le but d'accroître son revenu et d'améliorer son bien-être. La théorie des réseaux sociaux - ou de la migration en chaîne - propose qu'un individu qui prend la décision de migrer le fera parce qu'il a un réseau social ou familial dans la destination potentielle - phénomène d'«encapsulation» de Denton (1972). Ce réseau fournit un support matériel et émotionnel aux nouveaux venus. Finalement, plusieurs auteurs (voir

entre autres, Miller (1973), Gmelch (1980), Glick (1993) et Cooke (2002)) soulignent que des facteurs d'attraction et de répulsion agissent fortement sur la décision de migrer. Le premier facteur encourage le migrant à se déplacer vers cette destination potentielle, tandis que le second incite à quitter le lieu de résidence actuel.

Dans ce chapitre, un regard particulier a été porté sur la migration des peuples autochtones canadiens. Les conclusions des chercheurs confirment le départ des jeunes et des femmes vers les centres urbains dans le but d'avoir de meilleures possibilités. Certains migrent pour la famille, d'autres pour poursuivre leurs études postsecondaires et d'autres pour le travail. Néanmoins, ces tendances ont des impacts directs sur les communautés des Premières Nations comprenant une majorité d'hommes. Les relations amoureuses à long terme débalancées, les abus d'alcools et de drogues plus fréquents sont des exemples des problèmes sociaux vécus par les Autochtones alaskiens (Hamilton et Seyfrit, 1994). Bref, le phénomène de migration a un impact direct sur la structure sociale d'une région.

2. Inégalités socioéconomiques

Qu'est-ce qu'une inégalité? Qui touche-elle? Existe-t-il des prédispositions spécifiques à un groupe pour être touché par celle-ci? Selon McMullin (2004), l'expérience de l'inégalité se réfère à un processus durable où il y a, entre certains individus ou certains groupes de personnes, une différenciation directe et inégale dans l'accès à des droits, à des opportunités ou à des ressources. Donc, les inégalités se voient socialement déterminées ou définies par les membres et les institutions de la société. Ces inégalités ont donc un impact différent sur les individus : certains d'entre eux sont avantagés et d'autres en subissent les conséquences. De plus, ces «injustices» se retrouvent dans plusieurs sphères, permettant donc de multiplier leurs présences. Dubet (2004) affirme que :

«si chaque sphère d'activité (l'économie, la culture, l'éducation, la politique...) produit des inégalités plus ou moins justes, le fait que les inégalités issues d'une sphère entraînent automatiquement des inégalités dans les autres domaines peut être considéré comme une injustice en soi et comme une mode de domination» (Dubet, 2004, p.75).

La prochaine section décompose les inégalités socioéconomiques en quatre inégalités spécifiques : les inégalités sociales et scolaires, les inégalités économiques, les inégalités régionales et les inégalités juridiques et politiques. Ces inégalités socioéconomiques sont interreliées puisque, comme le mentionne précédemment Dubet, l'une a un impact sur l'autre. Chaque sous-section présentera plusieurs théories sociologiques, économiques et politiques afin de rendre compte et d'interpréter les inégalités dans un contexte canadien. Qui plus est, un exemple précis d'un groupe touché par des inégalités socioéconomiques sera présenté. En effet, le cas des Autochtones canadiens fera l'objet d'une section spécifique.

2.1 Inégalités sociales, inégalités scolaires?

Cette section relate les différentes théories sur les inégalités sociales et scolaires. Plusieurs auteurs affirment que ces deux types d'inégalités sont étroitement liés. La théorie de la socialisation et celle de la reproduction en particulier, seront présentées.

2.1.1 Théorie de la socialisation

L'institution scolaire, joue depuis toujours, un rôle très important : elle éduque et socialise les individus. Durkheim relate que l'éducation a une fonction de socialisation méthodique des jeunes, puisqu'elle transforme l'être individuel en être social (Filoux, 1993). Durkheim (1966) accorde une importance primordiale à l'éducation, puisque le système scolaire permet de transmettre les valeurs et les idées véhiculées dans la société aux jeunes en les socialisant. Il définit l'éducation comme multiple, car chaque milieu a son système d'éducation et possède ses idées propres. Il insiste sur le fait que l'éducation est différente selon les sociétés, les régions, les «castes», etc., et donc, que l'éducation égalitaire n'existe pas parce qu'il y a une différenciation faite des sociétés, des classes sociales et des individus (Durkheim, 1966). Bourdieu et Passeron, (1970), s'inspirant de Durkheim développent plus profondément l'idée d'une double socialisation : la socialisation primaire, faite par la famille et la socialisation secondaire se faisant par l'institution scolaire. Le premier agent socialisateur perd de l'importance lorsque le deuxième entre en jeu. Ce processus permet un apprentissage par les jeunes des valeurs, des normes formelles et informelles et des rôles à adopter dans la société (Bourdieu et Passeron, 1970). Ces notions créeront un ensemble de dispositions profondément intégrées par les individus qui orienteront leurs pratiques, leurs goûts et leurs choix de la vie. L'école ne sert pas à l'ensemble de la société, car elle a des effets pervers : elle crée et fait perdurer des inégalités en fonction de l'origine sociale, défavorisant la classe inférieure.

2.1.2 Inégalités multiples

Les inégalités sociales se transforment en inégalités scolaires qui à leur tour, se retransformeront en inégalités sociales. Il existe donc des inégalités précédant l'entrée à l'école, durant le cheminement scolaire et à la sortie de l'institution scolaire. Les inégalités en amont de l'école naissent au sein même des familles, car avant même d'affronter la réalité scolaire, les enfants arrivent à l'école avec des prérequis inégaux (Dubet, 2008). Bourdieu et Passeron, (1970) expliquent que lors de la socialisation primaire, les enfants n'intègrent pas les mêmes valeurs ni les mêmes normes selon leur appartenance à une classe sociale. En effet, l'héritage ou le capital culturel - ensemble de ressources culturelles - légué par les familles est différent selon l'origine sociale. La classe la plus aisée possède des connaissances générales plus approfondies, ce qui résulte en une inégalité directe lors de l'apprentissage des notions scolaires; il y a donc des inégalités des chances au départ. Dans le même sens que Bourdieu et Passeron, (1970), Boudon *et coll.* (2000) relatent différentes causes des inégalités sociales de scolarisation comme la motivation, qui varie selon la classe sociale, ou la complexité du langage utilisé dans la classe supérieure qui favorisent la manière dont les élèves abordent les exercices scolaires. Boudon *et coll.* (2000) mettent surtout l'accent sur l'importance de la culture, qui elle, est fortement mise de l'avant dans la classe supérieure et qui a un impact significatif sur la réussite scolaire. Les enfants de la classe favorisée seraient plus confortables avec le climat culturel de l'école que ceux des autres classes, puisque les valeurs véhiculées et prônées au sein de l'école sont celles de la classe supérieure (Bourdieu, 1964, Bourdieu et Passeron, 1970).

Illich (1971) et Caillé (2006) expliquent qu'au sein de l'institution scolaire, il existe des inégalités et tel est le cas avec la fabrication inégalitaire des diplômes. Depuis 1989, le ministère de l'Éducation nationale de France s'appuie sur les épreuves standardisées afin de produire des statistiques. Cacouault-Bitaud et Ouevrard (2009) notent qu'il existe une forte relation entre la réussite scolaire et le milieu social. Dubet (2004) explique que le système scolaire produit et perpétue, lui aussi, des inégalités. Les manières de regrouper les élèves,

la ségrégation sociale entre les institutions scolaires, les pratiques pédagogiques et la composition des classes sont tous des facteurs accentuant les inégalités scolaires au sein de l'école.

Cacouault-Bitaud et Oeuvrard (2009) soulignent que l'école est soumise aux objectifs nationaux fixés par l'État et que les politiques des institutions et les pratiques des acteurs se confrontent continuellement. L'orientation des acteurs dépend des politiques d'établissement et les choix des familles et les décisions d'orientation dépendent de la capacité d'accueil local. Les élèves résidant dans les milieux ruraux subiront les conséquences de cette capacité. Par ailleurs, à milieu social égal et à niveau scolaire égal, deux individus auront un cheminement scolaire différent selon l'institution fréquentée (Duru-Bellat, 2002). Il y a donc une disparité régionale qui s'instaure dans les inégalités scolaires.

De nombreuses recherches, telles que celle effectuée par le Ministère de l'éducation (1999) sur la rentabilité du diplôme, établissent un lien étroit entre le niveau de scolarité atteint et/ou le diplôme obtenu et le fait d'obtenir un niveau de vie plus élevé. Dubet (2008) explique que plus un individu est scolarisé, plus il a de chances d'avoir une qualité de vie supérieure. Il montre également le poids relatif du diplôme dans les revenus des travailleurs; il affirme que plus le diplôme détermine les revenus, plus l'emprise scolaire est élevée (Dubet, 2008).

2.1.3 Institution scolaire et Autochtones canadiens

L'éducation des Autochtones canadiens est gérée par de nombreuses instances - ententes tripartites dans quelques provinces canadiennes - et se fait différemment selon les divers groupes autochtones (Dupuis, 1991). Les membres des Premières Nations, soit les Indiens inscrits, sont régis en vertu de la *Loi constitutionnelle* de 1867 et de la *Loi sur les Indiens*

de 1985¹⁴ (Ministère de l'éducation, 2009). Dans le cas des Métis et des Inuit, le droit à l'éducation et ses règles sous-jacentes ont été établis dans la *Loi Constitutionnelle* de 1982 (CMEC, 2009).

Le capital culturel des familles amérindiennes a grandement été affecté par les écoles fédérales communément appelées, les pensionnats indiens. Ces établissements - présents entre 1874 et 1996- étaient financés par le Gouvernement fédéral et dirigés par l'Église catholique (Ottawa, 2010). Ces écoles avaient pour but premier d'assimiler les enfants des membres des Premières Nations canadiennes à un système économique et culturel de type européen (Schissel et Wotherspoon, 2005). Isoler les jeunes de leurs familles devait permettre de les intégrer graduellement à la société, puisqu'on forçait les enfants à se soumettre à des manières d'agir et de penser ainsi que des rites et coutumes dites «blanches» (Schissel et Wotherspoon, 2005)¹⁵. On leur enseignait l'histoire et la culture des «Blancs» dix mois par année. Les enfants autochtones ne pouvaient parler leur langue, sinon ils étaient réprimés. Dans ces pensionnats, les enfants des Premières Nations ont été acculturés et ils ont également été victimes d'abus et de violence physique, psychologique et sexuelle par les membres de l'Église catholique (Dupuis, 1991, Ottawa, 2010). Schissel et Wotherspoon, (2005), affirment même que cette politique est vue comme *le génocide canadien*. Cette situation a eu des répercussions sur le capital culturel des Autochtones : la culture dominante s'est imposée et les dominés ont dû s'adapter et perdre en grande partie de leur identité d'origine.

Au sein même du système scolaire actuel, des inégalités persistent. Tout d'abord, la *Loi sur les Indiens* de 1985 couvre seulement les élèves autochtones du primaire et du secondaire résidant dans une communauté des Premières Nations (CMEC, 2009). Par conséquent,

¹⁴ La *Loi sur les Indiens* a été créée en 1876. Celle encore active aujourd'hui date de 1985. Des explications plus détaillées seront fournies dans une section ultérieure.

¹⁵ Ces écoles étaient généralement à plusieurs heures d'autobus, de train et de bateau de leur résidence (Ottawa, 2010).

selon l'interprétation faite de la Loi par le Gouvernement fédéral, les Indiens inscrits résidant à l'extérieur des communautés des Premières Nations ou les Indiens non-inscrits se voient exclus de cette loi. De plus, le Gouvernement fédéral finance de manière inégalitaire les écoles autochtones. En effet, l'Assemblée des Premières Nations affirme que cette institution gouvernementale fournit trois mille dollars de moins pour un étudiant autochtone allant dans une école primaire ou secondaire que ce que reçoit un étudiant non autochtone du même niveau scolaire (CMEC, 2009). De plus, le financement attribué aux membres des Premières Nations est plafonné depuis 1996. Ceci a pour conséquence d'empêcher des milliers d'étudiants autochtones d'avoir accès à une aide financière pour la poursuite de leurs études (ACCC, 2011). Un rapport de recherche de la firme *Environics*, basé sur des entrevues réalisées auprès de 2614 membres des Premières Nations (inscrits et non-inscrits), des Métis et des Inuit vivant en milieu urbain, soutient que le manque de financement des Autochtones résidant à l'extérieur des communautés des Premières Nations canadiennes est la source première du nonaccès aux études postsecondaires (Environics, 2010). De plus, l'état physique des écoles autochtones laisse à désirer : le manque d'investissement pourrait expliquer cette situation. Encore une fois, le CMEC (2009) souhaite que le Gouvernement fédéral, responsable de ces écoles, pallie à ce déficit majeur.

De nombreux chercheurs (Gerber, 1990; Dupuis, 1991; Cooke *et coll.*, 2004; White et Maxim, 2007; Hohban, 2009; Wilkes, 2011;) soulignent la différence de scolarisation entre les peuples autochtones et non autochtones canadiens. Toutes les enquêtes des dernières décennies montrent que les Autochtones ont un taux de scolarisation moindre que les non-Autochtones. En général, les Autochtones ont le plus haut taux de non-diplomation. Utilisant le recensement de 2006, Hohban (2009) note que, chez les individus d'identité autochtone âgés entre vingt-cinq ans et soixante-quatre ans, 25 % des hommes et 20 % des femmes n'ont pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 15 % et 14 % chez les non-Autochtones. Le Ministère de l'éducation (2009) présente des données sur la

scolarisation des Québécois selon l'origine en 2001. Les Inuit (68 %) ont plus de chances de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires, suivis des membres des Premières Nations résidant à l'intérieur des communautés (63 %), des membres des Premières Nations résidant à l'extérieur des communautés (40 %) et finalement, des non-Autochtones (32 %).

L'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires est également plus élevée chez les non-Autochtones. Wilkes (2011) affirme que dans le recensement de 2001, il y a des écarts plus importants dans le bas et le haut de la distribution. Au Canada, on retrouve 48,03 % des individus d'identité autochtone qui n'ont pas de diplôme du secondaire, tandis que 30,81 % ne l'ont pas chez les non-Autochtones. Chez les individus d'identité autochtone 4,42 % ont un diplôme universitaire comparativement à 15,74 % chez les non-Autochtones. Plus précisément, au Québec, 51,57 % des individus d'identité autochtone n'ont pas de secondaire, tandis que 31,51 % ne l'ont pas chez les non-Autochtones. Chez les individus d'identité autochtone québécois, 4,72 % ont un diplôme universitaire comparativement à 14,05 % chez les non-Autochtones québécois. Deslauriers *et coll.* (2011) soulignent qu'en 2001, les Québécois d'identité autochtone, âgés entre 20 et 59 ans, ayant fréquenté des institutions postsecondaires avaient plus de chances d'obtenir un revenu plus élevé que les Autochtones n'ayant pas une alphabétisation fonctionnelle - soit neuf années d'études.

2.1.4 Synthèse

En somme, le fait d'appartenir à une catégorie telle que celle des Autochtones fait en sorte de commencer sa vie sociale et scolaire avec des acquis inégaux, qui ont des répercussions immédiates sur la vie économique. Au-delà des connaissances inégales transmises par les différentes classes sociales, les Autochtones vivent des situations d'inégalités «techniques» au sein de l'institution scolaire présentant la forme d'un financement inégal (Deslauriers et coll., 2011, Dubet, 2008). Puisque le lien entre la scolarité et le revenu est explicite, quelles

sont donc les possibilités offertes aux Autochtones dans un marché de l'emploi qui nécessite des employés minimalement scolarisés ?

2.2 Inégalités économiques

La perte de l'un équivaut à un gain de l'autre...

Les inégalités économiques sont très étudiées et il existe plusieurs manières d'en rendre compte. En effet, la santé économique des pays fluctue et ces fluctuations - les trente glorieuses ou les périodes de décroissance économique telles que les krachs boursiers de 1929, et les crises économiques de 1987 et de 2008 par exemple -, révèlent la présence d'inégalités économiques. Ces situations affectent, de manière inégalitaire, les individus selon leurs revenus. De plus, les écarts de salaires et de revenus peuvent montrer la présence d'inégalités au sein d'une entreprise, mais aussi au sein du marché du travail. Certains auteurs comme Urmetzer et Guppy (2009), soulignent que les inégalités économiques présentes dans une société reflètent les problèmes dans les décisions politiques. Plus concrètement, pour comprendre et analyser les inégalités économiques, il faut les regarder à trois niveaux : 1) au niveau de l'individu - les salaires des individus et les revenus des ménages -; 2) au niveau de l'entreprise - les mesures salariales, les formations d'employés, les syndicats, etc. -; et 3) au niveau de l'État - les taxes, les impôts et les transferts gouvernementaux. Cette section présente les différentes théories économiques expliquant la présence d'inégalités dans la société, le processus de redistribution ainsi que les facteurs liés aux inégalités économiques. Un exemple précis des inégalités économiques vécues par les Autochtones canadiens sera également présenté.

2.2.1 Théories économistes

Plusieurs auteurs (voir entre autres Sen (2012), Dalton (1920) et Morlaix (2005)) analysent les différentes mesures disponibles pour rendre compte des inégalités économiques. Pour sa

part, Dalton (1920) utilise la théorie utilitariste. Cette conception veut que la sommation des utilités individuelles - ensemble de compétences - forme le bien-être social, mais que, ce dernier, est une fonction directe du revenu. Sen cite Dalton (1920) en disant que :

« [la fonction utilitariste du bien-être] est définie comme la somme des utilités individuelles, et chaque utilité individuelle comme une fonction du revenu de l'individu. Il considère que la même fonction d'utilité s'applique à tous les individus, ce qui, avec l'utilité marginale décroissante du revenu, garantit que, pour tout revenu global réparti entre les individus, une répartition égale maximiserait le bien-être social» (Sen, 2012; p.162).

Sen (2012) reprend la théorie de Dalton en disant que, pour obtenir une redistribution égale - et donc pour un revenu global -, l'individu doit produire un maximum d'utilité. Le degré d'inégalité serait représenté par le «manque» à la somme réelle d'utilité. Toutefois, Sen (2012) critique la position de Dalton, car sa théorie ne permet pas une mesurabilité et une comparabilité interpersonnelle des utilités de chacun. Sen a créé son propre indice afin de mesurer les inégalités économiques et le taux de pauvreté. Cet indice comporte trois dimensions : a) le taux de pauvreté; b) l'intensité de la pauvreté; et c) l'inégalité de distributions de revenus parmi les pauvres (Morlaix, 2005). Cet indice pallie aux lacunes souvent énoncées dans les mesures de la pauvreté, puisqu'il permet d'observer la différence entre les individus se situant sous le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté). L'indice de Sen permet également d'observer les déplacements des ressources parmi la population pauvre (Morlaix, 2005). Bref, cet indice permet de mesurer la distance entre les pauvres, le seuil de pauvreté ainsi que de la distribution des ressources parmi les pauvres.

Piketty (2008) observe les inégalités en analysant les salaires des travailleurs employés dans une entreprise et ceux des travailleurs indépendants tels que les agriculteurs. Il analyse également la distribution des revenus des ménages provenant des salaires, des retraites, des transferts gouvernementaux - les allocations familiales ou les allocations de chômage -, et des revenus du patrimoine - dividendes d'action et intérêts -. Il rend compte des inégalités

en regardant la distribution des revenus perçus par les ménages français en 2000 en fonction des déciles¹⁶. Il remarque que les 10 % les mieux payés en France ont un salaire 4,5 fois plus élevé en moyenne que les 10 % les moins payés. Dans le cas des inégalités de revenus, la différence entre les plus pauvres et les plus riches est de 5,2 fois. Bref, les inégalités de revenus des ménages sont supérieures aux inégalités de salaires des salariés. Piketty (2008) souligne que plusieurs facteurs expliquent cette situation, dont l'augmentation des ménages sans emploi.

Urmetzer et Guppy (2009) observent les inégalités de revenus avant taxes des familles canadiennes en fonction des quintiles¹⁷. Les auteurs soutiennent que si les revenus étaient distribués également, chaque catégorie produirait un revenu identique, soit 20 %. Toutefois, ce n'est pas le cas. En regardant les données recueillies par Statistique Canada en 2005, les chercheurs constatent que le quintile inférieur (Q1), comprenant les familles les plus pauvres, gagne 4 % des revenus totaux et que le quintile supérieur (Q5), comprenant les familles les plus riches, en gagne environ 47 %. D'où la théorie du 4/40 : les 20 % les plus pauvres récoltent 4 % des revenus totaux tandis que les 20 % les plus riches en récoltent 47 %. Urmetzer et Guppy. (2009) notent l'importance de la redistribution faite par les gouvernements dans le pourcentage des revenus gagnés par les différents quintiles. En effet, le Q1 recueillait avant taxes 2,1 % des revenus totaux avant transferts tandis que le Q5 en recueillait 51,1 %. Après taxes et transferts, le Q1 recueillait 4,7 % des revenus globaux tandis que le Q5 en recueillait 44 %. Donc, l'État prend aux plus riches afin de redistribuer aux plus pauvres. Urmetzer et Guppy (2009) soulignent que l'État agit comme le légendaire *Robin des Bois*. Mais dans les faits, l'effet de la redistribution ne favorise pas seulement les plus pauvres.

¹⁶ Les déciles se calculent de la manière suivante : on prend la population et on la divise en dix groupes égaux. Chaque groupe est composé de 10 % de la population totale. Le D1 est le premier décile de la distribution et le D10, le dernier.

¹⁷ Les quintiles se calculent de la manière suivante : on prend la population et on la divise en cinq groupes égaux. Chaque groupe est composé de 20 % de la population totale. Le Q1 est le premier quintile de la distribution et le Q5, le dernier.

Les imperfections du marché ont également un impact sur les inégalités économiques. Smith (2002) et Piketty (2008) notent que les prêteurs d'argent, comme les institutions bancaires, sont plus favorables à fournir un apport financier plus considérable aux riches plutôt qu'aux pauvres pour deux raisons : a) les banques sont moins enclines à aider les pauvres puisque ceux-ci ne possèdent que rarement une garantie de prêt satisfaisante en cas de problème de crédit - endossement et solvabilité de l'acheteur -; et b) le profit fait sur l'investissement est moins important pour le pauvre, parce que celui-ci doit diviser son profit avec son prêteur. Bref, il y a une inégalité économique réelle et documentée selon la classe sociale dont l'individu fait partie.

2.2.2 Redistribution

Urmetzer et Guppy (2009) soulignent concrètement la différence dans l'importance des transferts gouvernementaux dans les revenus gagnés. Toutefois, l'effet *Robin des Bois*, précédemment mentionné, n'est pas tout à fait un bienfait pour la classe la plus pauvre. D'un côté, il y a les taxes sur le revenu, les impôts, et de l'autre, les taxes sur la consommation. L'un favorise les individus les plus pauvres tandis que l'autre favorise les plus riches. Résultat? L'effet est nul. Explication : l'imposition faite sur les revenus permet d'enlever un certain montant d'argent aux plus riches afin de le redistribuer aux plus pauvres, les plus riches étant plus taxés que les plus pauvres. Il y a donc une redistribution faite aux moins nantis à travers les transferts gouvernementaux et les programmes sociaux. Or, les taxes de consommation sont équivalentes pour tous. Par exemple, un citoyen résidant au Québec devra payer la taxe sur les produits et services (TPS), de 5 % sur le prix de vente ainsi que la taxe de vente du Québec (TVQ), de 9,5 % sur le prix comprenant la TPS (Revenu Québec, 2011). Donc, deux individus faisant différents revenus - par exemple, l'un faisant 30 000 \$ dollars par année et l'autre gagnant 100 000 \$ dollars par année - se voient taxer similairement pour les biens de consommation. Par contre, le premier paye des taxes, dans une plus grande proportion, que le deuxième. Si les deux individus souhaitent faire l'acquisition d'un véhicule de 10 000 \$ dollars, l'un fournira le

tiers de son revenu tandis que le deuxième fournira le dixième de son revenu. Bref, la proportion de taxes fournie pour certains biens et services augmente avec la diminution du revenu. De plus, Urmetzer et Guppy (2009) soulignent que les riches peuvent effectuer des placements ainsi que faire des économies, ce que les pauvres ne peuvent pas faire. Hunter explique que : «what taxes on income give,... taxes on spending take away» (Hunter cite par Urmetzer et Guppy, 2009, p.87).

Piketty (2008) note la différence entre les régimes politiques de droite et de gauche. Les régimes de gauche, tels que les régimes sociaux-démocrates sont plus enclins à favoriser les individus les plus pauvres et à redistribuer. Habituellement, dans les pays favorisant ce type de démocratie, les programmes sociaux et les transferts gouvernementaux sont plus importants. Piketty (2008) élabore deux types de redistribution : la redistribution pure et la redistribution efficace. La première est une contribution fiscale permettant de diminuer les inégalités de revenus. Tel est le cas avec les impôts sur les revenus d'emploi. La deuxième est une redistribution des entreprises afin de corriger les imperfections du marché. Tel est de cas de la loi sur le salaire minimum - résultant de demandes syndicales - ou des subventions pour les formations internes ou externes à l'entreprise (Smith, 2002, Smith *et coll.*, 2005, Piketty, 2008, Urmetzer et Guppy, 2009).

En somme, il n'en tient qu'au gouvernement en place de favoriser les programmes sociaux et les transferts gouvernementaux afin de réduire les inégalités économiques de salaires et de revenus. Si le revenu est si constant depuis des décennies, c'est dû à l'apport des programmes sociaux qui le stabilisent lorsque les fluctuations du marché surviennent (Urmetzer et Guppy, 2009). Une réduction ou une élimination de ces programmes provoquerait automatiquement, une modification dans la distribution des revenus et par conséquent, cela affecterait les individus se situant dans le quintile ou le décile inférieur. Smith (2002) cite l'exemple de la Suède dont le modèle économique est social-démocrate,

et qui met l'accent sur les programmes sociaux tels que des programmes de formation, dans le but de diminuer le chômage - mesure importante de la performance économique.

2.2.3 Facteurs associés aux inégalités

Plusieurs facteurs sont liés aux inégalités économiques. Certains auteurs affirment que l'entrée des femmes sur le marché du travail a eu un impact considérable sur les inégalités et sur la pauvreté. Urmetzer et Guppy (2009) affirment qu'il y avait 50 % de femmes qui se retrouvaient sur le marché du travail en 1980 et 80 % en 2002. Selon eux, cette entrée a réduit le taux de pauvreté. Toutefois, Smith (2002) n'est pas du même avis. Il affirme que la plus forte présence des femmes dans l'emploi a augmenté la croissance économique, mais que par contre, cela peut être associé à l'augmentation du taux de divorce et du nombre de familles monoparentales dirigées par des femmes, qui sont souvent sans emploi et plus pauvres.

Les facteurs liés aux caractéristiques d'emploi telles que la précarité d'emploi, les emplois instables, les emplois moins bien rémunérés, les emplois temporaires ou occasionnels et les emplois non protégés par les conventions sont également porteurs d'inégalités et de pauvreté (Lesemann, 1994, Frappier, 1994). La majorité de ces emplois sont occupés par les jeunes, les femmes et les personnes sous-scolarisées.

L'augmentation de la scolarisation des individus dans les dernières décennies instaure une distance économique entre les scolarisés et les non scolarisés. L'arrivée des baby-boomers sur le marché du travail - génération plus éduquée que la précédente - en est un bon exemple. Avec l'avancement de la société, il est devenu plus difficile de se trouver un emploi sans posséder des qualifications et des compétences en lien avec l'emploi. Ce qui, encore plus aujourd'hui, relègue les non scolarisés aux emplois moins stables et moins bien rémunérés tandis que les scolarisés possèdent les meilleurs emplois ainsi que les meilleures conditions de travail.

L'arrivée des technologies a également modifié les conditions de travail et a imposé une réorganisation de la structure des entreprises, puisque l'utilisation des technologies a permis à ces dernières de réduire les coûts de production, d'augmenter la productivité, mais aussi de rester compétitives face à leurs concurrents. L'arrivée de ces innovations a demandé aux entreprises d'embaucher de la main-d'œuvre qualifiée ayant des compétences spécifiques. Avec le jeu de l'offre et la demande, ces emplois se sont trouvés mieux rémunérés, créant ainsi, un fossé entre les scolarisés et les non scolarisés - entre les mieux payés et les moins payés -.

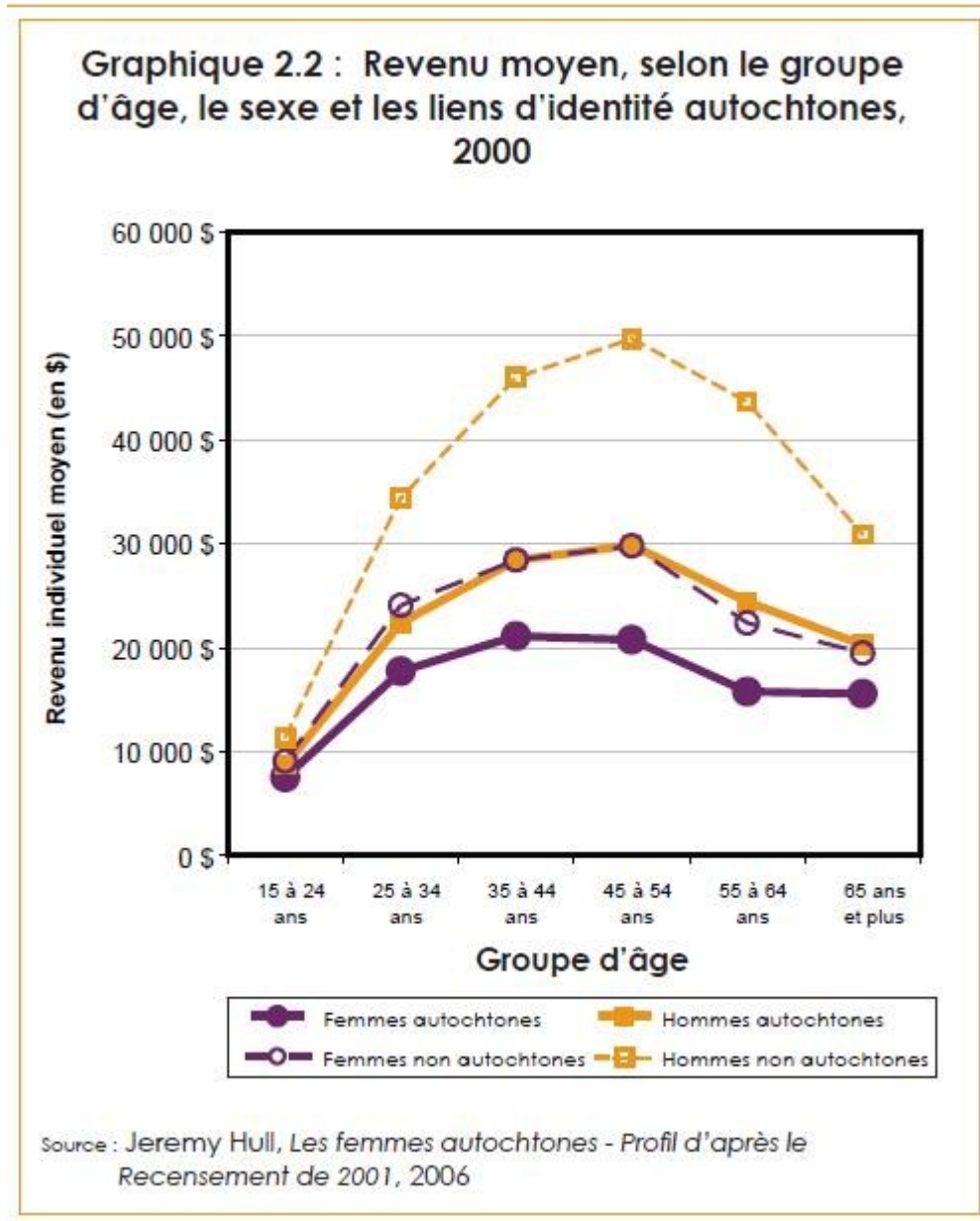
Les pays riches utilisent les ressources et les capitaux présents sur leurs territoires afin de développer au maximum leur productivité. Ils favorisent leur économie en faisant des échanges internationaux. Selon Smith (2002) et Smith *et coll.* (2005), la mondialisation et la globalisation sont des facteurs de croissance économique, mais ils ne sont pas la cause de l'augmentation des inégalités. Les pays plus riches cherchent d'une part, à accroître leur main d'œuvre dans le secteur des biens et des services et d'autre part, à diminuer la production demandant des travailleurs moins qualifiés, ce qui cause l'augmentation d'inégalités de revenus entre les deux groupes. Ces inégalités créent une polarisation : il y a un écart grandissant entre les mieux payés et les moins bien payés (Smith, 2002). Piketty (2008) et Lesemann (1994) soulignent une différence, voire même, une ségrégation spatiale des inégalités entre les régions nord-sud ainsi qu'entre les régions urbaines et rurales. L'étude du Conseil des affaires sociales (Lesemann, 1994) soutient qu'une meilleure économie dans les régions urbaines au détriment des régions rurales est due à l'implantation des services et des équipements gouvernementaux dans les régions les plus peuplées. Frappier (1994) accuse ouvertement le Gouvernement pour l'aggravation de la pauvreté dans les régions éloignées due à une diminution des transferts fiscaux, entre autres, les dépenses gouvernementales en santé et en éducation. Somme toute, les inégalités se composent différemment selon les régions géographiques.

2.2.4 Situation économique des Autochtones canadiens

Plusieurs chercheurs ont analysé la situation économique des Autochtones canadiens. Tous s'entendent pour affirmer que ces populations ont des salaires et des revenus inférieurs à la population non autochtone et des conditions de travail moins bonnes. La majorité des Autochtones font face à des problèmes d'inégalités, d'écart salariaux, de discrimination, de pauvreté. De nombreuses recherches montrent que la scolarité est le facteur qui explique le mieux le faible revenu des Autochtones (George et Kuhn, 1994; Bernier, 1997, Pendakur et Pendakur, 2008, Hohban, 2009, Deslauriers *et coll.*, 2011). Les autres facteurs expliquant leur situation économique sont les suivants : les barrières à l'entrée sur le marché du travail, le bas taux de participation de la main-d'œuvre au marché du travail, le manque d'opportunités, les emplois moins qualifiés, le type de profession, le type d'industrie, la discrimination liée au système d'éducation et au marché du travail (Young, 1985, George et Kuhn, 1994, Bernier, 1997, CNBES, 2007). Young (1985), De Silva (1999) et Maxim et White (2001) soulignent que l'isolement du lieu de résidence a également un impact considérable sur le fait de gagner un salaire inférieur à la population non autochtone. Tous ces éléments mis ensemble mènent directement vers des situations de pauvreté (Hohban, 2009). Bernier (1997) fait mention des inégalités entre la population autochtone et la population non autochtone - inégalités intergroupes - ainsi que des inégalités au sein même des populations amérindiennes, puisque leur situation économique n'est pas homogène - inégalités intragroupes. Les Indiens inscrits, les Indiens non-inscrits, les Métis et les Inuit ne gagnent sensiblement pas les mêmes revenus. Des disparités salariales existent aussi entre les Indiens inscrits résidant à l'intérieur des communautés des Premières Nations et leurs homologues résidant à l'extérieur de ces communautés. Il y a également des différences selon le statut d'un Autochtone : les répondants possédant le statut d'Indiens inscrits ou d'Indiens des traités ont un écart salarial plus marqué que les non-Autochtones, suivis des répondants s'identifiant Autochtone, puis des répondants se proclamant Autochtone par l'ascendance (Pendakur et Pendakur, 2008).

Les salaires et les revenus des Autochtones sont en moyenne inférieurs à ceux des non-Autochtones. George et Kuhn (1994) montrent qu'il existe, chez les travailleurs à temps plein - ceux travaillant plus de 40 semaines par année -, un écart salarial de 11 %. Pour sa part, Bernier (1997) montre que les Autochtones travaillant à temps plein gagnaient 52 %, en moyenne, du salaire des non-Autochtones en 1990. L'auteur affirme également que les salaires sont plus inégalement distribués chez les peuples autochtones même après avoir pris en compte la zone géographique. Pendakur et Pendakur (2008) obtiennent des résultats similaires : les différents groupes autochtones sont moins bien nantis que la population non autochtone même après avoir neutralisé l'âge et la scolarité. Les recherches de Bernier (1997), de Maxim et White (2001) ainsi que de Pendakur et Pendakur (2008) montrent que les Autochtones ont des revenus moins élevés que les non Autochtones, et aussi que les inégalités, la dispersion des revenus et, par conséquent, la polarisation de ceux-ci, sont plus marquées chez les Autochtones. Le CNBES (2007) affirme qu'il y a une hausse des revenus depuis 1995 et que, malgré cela, les Autochtones ne s'en tirent pas mieux. Le figure 2.1, tirée du rapport produit par le CNBES (2007) en 2001, montre l'écart de revenu entre ces deux populations canadiennes : a) les non-Autochtones âgés de quinze ans et plus obtiennent un revenu moyen supérieur aux Autochtones ; b) dans les deux groupes - autochtone et non autochtone - les hommes s'en sortent mieux que les femmes et c) l'écart entre les revenus des hommes est plus grand que l'écart entre les revenus des femmes. Bernier (1997) dégage des conclusions différentes : elle affirme que l'écart est supérieur chez les femmes. Hohban (2009) note que les répondants d'identité autochtone ayant travaillé à temps plein à Montréal en 2005 gagnent 83 % du salaire des non-Autochtones.

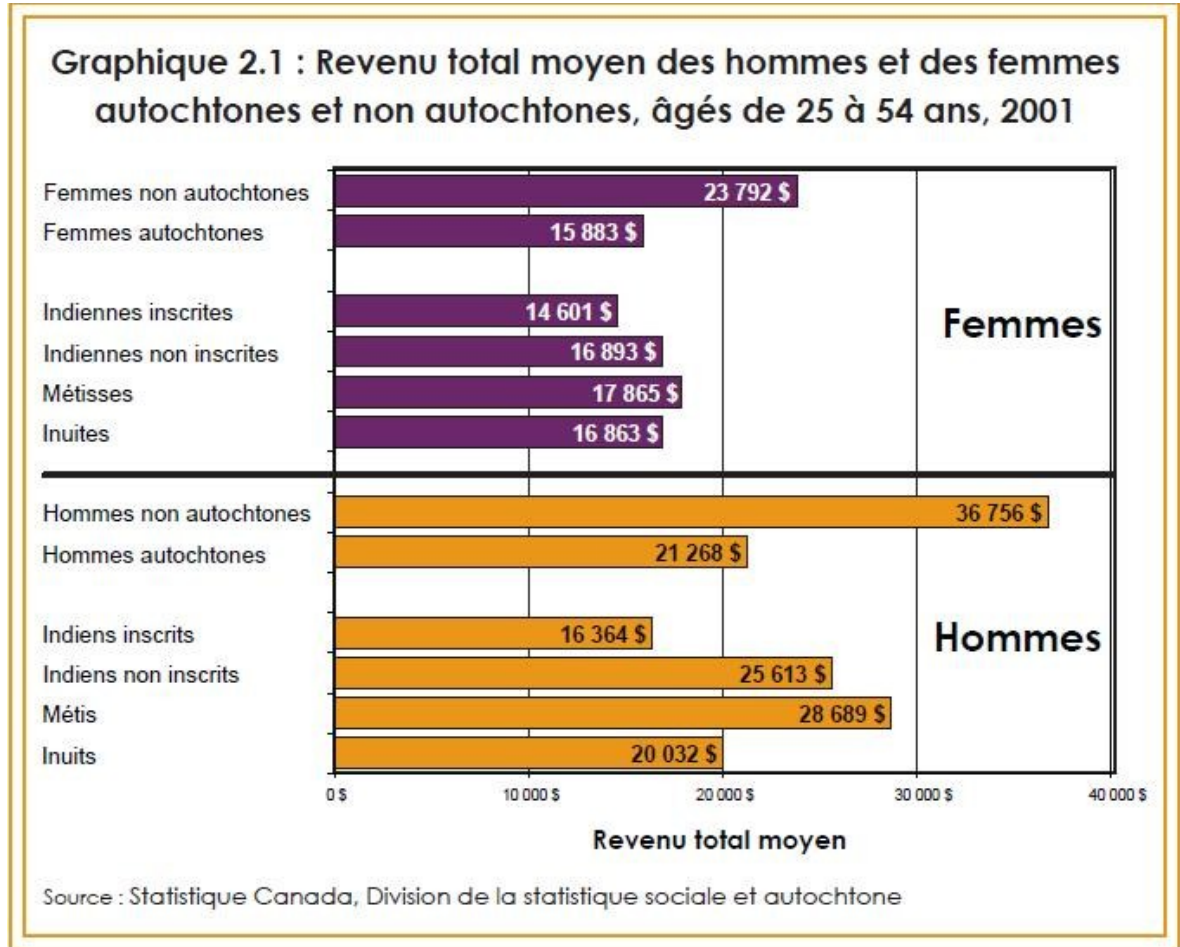
Figure 2.1 Répartition du revenu moyen selon le groupe d'âge, le sexe et l'identité autochtone en 2000



Source : CNBES, 2007, p. 25.

Au sein des communautés autochtones, Gerber (1990) montre, qu'en 1986, les Indiens inscrits gagnent moins que les autres groupes autochtones et que les femmes gagnent un revenu inférieur aux hommes. Donc être une Indienne inscrite constitue un double désavantage. Pour sa part, Bernier (1997) remarque que le groupe gagnant un revenu plus élevé est celui des Indiens inscrits vivant à l'extérieur des communautés des Premières Nations, suivi des Métis, des Inuit et des Indiens inscrits résidant à l'intérieur des communautés des Premières Nations. Selon l'étude réalisée par le CNBES (2007), les Métis seraient le groupe autochtone le mieux rémunéré, tandis que les Indiens inscrits seraient celui obtenant en moyenne les revenus les moins élevés. Le figure 2.2, tirée du rapport produit par le CNBES (2007) en 2001, présente le revenu total moyen - incluant tous les transferts gouvernementaux - des hommes et des femmes autochtones et de leurs homologues non autochtones respectifs. Les Indiens inscrits et les Indiennes inscrites gagnent en moyenne, respectivement 14 601 \$ et 16 364 \$ en 2001. On retrouve un écart salarial de 7 909 \$ entre les Indiennes inscrites et les femmes non autochtones et un écart de 15 488 \$ entre les Indiens inscrits et les non-Autochtones. De tous les groupes autochtones - Indiens inscrits, Métis et Inuit -, c'est chez les Indiens Inscrits que l'on trouve l'écart le plus prononcé par rapport à la population non autochtone. Maxim et White (2001) soutiennent que les Indiens inscrits et les Inuit sont les plus désavantagés. Selon les données du recensement de 1991, les Indiens inscrits âgés entre 18 et 64 ans auraient des revenus individuels moyens de 10 325 \$ de moins par année que les non-Autochtones et tous les autres groupes autochtones gagneraient en moyenne 6353 \$ de moins que la population non autochtone. Maxim et White (2001) avancent deux explications plausibles : a) les Indiens inscrits obtiennent des transferts gouvernementaux, qui diminuent de 50 % les inégalités, mais l'investissement sur le revenu, qui est surtout le privilège des individus se situant dans le haut de la distribution, augmente la polarisation des revenus et b) l'isolement des communautés du nord, autant celles des Premières Nations que celles des Inuit, crée une distance socioculturelle et des fractures dans les opportunités du marché du travail, élément essentiel à l'obtention d'une bonne rémunération.

Figure 2.2 Répartition du revenu total moyen des hommes et des femmes autochtones et non autochtones âgés entre 25 et 54 ans en 2001



Source : CNBES, 2007, p. 24.

Il existe également des différences de salaire selon la région de résidence : le fait de vivre dans les communautés des Premières Nations est étroitement lié à la présence d'inégalités dans les salaires, mais également à la dispersion des revenus (Maxim et White, 2001). Les Indiens inscrits résidant dans les communautés gagnent moins que leurs homologues résidant à l'extérieur de celles-ci. De Silva (1999) note qu'entre les Autochtones résidant hors communauté et les non-Autochtones, il y a une différence salariale de 12,5 % tandis

qu'entre les Autochtones résidant à l'intérieur des communautés et les non-Autochtones, cette différence s'élève à 35,4 %. Fleury (2002) affirme que les Autochtones résidant à l'extérieur des communautés des Premières Nations s'en sortent mieux parce que leur intégration au marché du travail est plus importante et plus stable. Selon George et Kuhn (1994), cette différence salariale entre les régions s'explique par la structure du revenu, le prix du marché et la demande locale pour le travail, le système de taxation, le système d'impôts et le système de transferts. Contrairement aux auteurs précédemment présentés, Pendakur et Pendakur. (2008) affirment que l'éloignement des communautés des Premières Nations augmente les disparités salariales, mais ne les explique pas.

Pour saisir l'importance des inégalités économiques, il importe également de comprendre les caractéristiques du marché du travail. Chez les Autochtones canadiens, la participation au marché du travail est inférieure à celle de la population non autochtone et l'obtention d'un travail à temps plein se fait plus rare (Young, 1985, De Silva, 1999, Maxim et White, 2001). Par conséquent, le taux de chômage est supérieur. Le CNBES (2007) soutient non seulement que ce taux est plus élevé chez l'ensemble des Autochtones, mais qu'il l'est également chez ceux résidant dans une communauté des Premières Nations. Le taux de chômage est de 16 % chez les Autochtones résidant hors communauté, tandis qu'il est de 28 % pour ceux résidant dans une communauté. Dans l'étude de Bernier (1997), le taux d'emploi est d'environ 70 % pour les non-Autochtones et de 59 % chez les Autochtones. Ces caractéristiques sont aussi liées aux secteurs d'emploi. Bernier (1997) souligne que les Autochtones sont moins susceptibles de se retrouver dans les domaines professionnels, de la gestion ou des techniques. Hohban (2009) ajoute que les catégories professionnelles où ils sont les plus sujets à travailler sont les domaines de la vente et des services et le domaine des affaires, de la finance et de l'administration. Or, le premier domaine est souvent caractérisé par un nombre d'emplois à temps partiel plus élevé, une spécialisation réduite du travail, une rémunération moindre et une sécurité moindre (Bernier, 1997). C'est le cumul de ces déterminants qui produit des inégalités vécues par les Autochtones. Qui plus

est, comme les familles autochtones sont souvent plus jeunes¹⁸ et comptent plus d'enfants que la moyenne des familles non autochtones, la conciliation travail-famille se fait plus difficilement. Le taux de familles monoparentales dirigées par des femmes est également plus élevé chez les Autochtones. Bref, les femmes autochtones ont moins de chances de ne pas participer au marché du travail, elles dépendent grandement des transferts gouvernementaux et elles se retrouvent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté (CNBES, 2007).

2.2.5 Synthèse

Il y a des inégalités économiques au sein de l'économie canadienne. Selon certains auteurs, les transferts gouvernementaux aident les plus démunis, mais selon d'autres, l'effet des redistributions s'annule. Les Autochtones vivent des inégalités économiques qui sont plus marquées que les non-Autochtones (inégalités intergroupe). En effet, les salaires et les revenus des Autochtones sont inférieurs aux non-Autochtones, mais cet écart est aussi présent au sein des différentes nations (inégalités intragroupe). Finalement, la région de résidence est aussi un facteur important permettant d'expliquer la présence des inégalités (différence spatiale).

2.3 Inégalités régionales

La formation des régions s'est effectuée en fonction de deux éléments clés de l'histoire. Premièrement, la présence d'une ressource sur le territoire a encouragé les individus à s'y installer ainsi qu'à exploiter le potentiel économique et industriel de cette ressource, ce qui a provoqué un déplacement des individus. Deuxièmement, l'industrialisation, la postindustrialisation, la mondialisation, la globalisation, les nouveaux modes d'organisation

¹⁸ En 2010, le taux de croissance des peuples autochtones était six fois plus rapide que celui de la population générale (Statistique Canada, 2010).

tels que le fordisme¹⁹ et la révolution informatique - l'arrivée des technologies sur le marché du travail et dans les entreprises - sont tous des éléments historiques ayant modifié le développement des régions à des emplacements géographiques spécifiques. Toutefois, le terme *région* a soulevé quelques questions de définitions. Qu'entend-on par région? Région au sens d'une province ou au sens d'une zone rurale et urbaine (Southcott, 2003)? Plusieurs notions ont été incluses dans le terme de région. Dans cette partie, deux catégories - régions urbaines et régions rurales - seront définies et les caractéristiques respectives à chacune catégorie seront élaborées. Le cas des inégalités régionales vécues par les Autochtones sera également discuté.

2.3.1 Régions urbaines

Selon Jacobs (1992), il existe une différenciation spatiale entre les villes et les régions urbaines, mais Southcott (2003) considère que les villes sont contenues dans les régions urbaines et qu'il existe des régions périphériques ou suburbaines²⁰. Ces dernières ont souvent une économie mixte, c'est-à-dire que leur économie est basée à la fois sur la production agricole et sur les activités industrielles et commerciales. Ces *hinterlands* ou arrière-pays, comme le mentionne Jacobs (1992), sont des régions où l'économie est la plus diversifiée. Statistique Canada (2005) souligne que les provinces où la population est plus concentrée dans les petites villes ou dans les milieux ruraux ont des revenus par habitant moins élevés que les provinces où les individus se situent majoritairement dans les grandes villes et dans les régions urbaines. Par exemple, les régions métropolitaines de recensement (RMR) comprenant plus d'un million et demi de citoyens avaient un revenu par habitant s'élevant à 18 400 \$ en 2001 tandis que les individus résidant dans des régions rurales où il n'y a pas de villes rapprochées - régions éloignées - gagnaient 8 600 \$ en moyenne. Selon l'étude réalisée par Statistique Canada (2005) à partir du recensement de 2001, l'écart

¹⁹ Le fordisme est un mode d'organisation du travail des industries visant à augmenter la productivité par la standardisation et la spécialisation des ouvriers.

²⁰ Southcott (2003) définit les régions périphériques ou suburbaines comme étant des zones urbaines à l'intérieur d'une Région métropolitaine de recensement, mais à l'extérieur du cœur urbain.

moyen de revenu entre les provinces canadiennes était d'environ 8 000\$ tandis qu'entre les régions urbaines et rurales, cet écart s'élève à 10 000 \$. Près de la moitié, soit 48 %, de la disparité économique à l'échelle nationale s'explique par la composition rurale et urbaine de la population du Labrador et de Terre-Neuve (Statistique Canada, 2005). Wien et Corrigan-Brown. (2004) et Corrigan-Brown et Wien. (2009) notent la relation positive entre la taille de la ville et le revenu : plus la ville contient de familles, plus le revenu familial moyen s'accroît. Les familles résidant dans les zones rurales gagnent 87 % du revenu total de la moyenne nationale, tandis que celles habitant dans les zones urbaines gagnent 107 % de la moyenne nationale (Wien et Corrigan-Brown, 2004, Corrigan-Brown et Wien, 2009). Qui plus est, dans les régions où le taux d'emploi est moindre, le revenu l'est aussi. Les régions urbaines ont, en moyenne, un marché plus dynamique et on y trouve une proportion plus élevée d'individus en emploi (Statistique Canada, 2005). Même après avoir pris en compte le taux d'emploi, le revenu par habitant est inférieur dans les petites villes et les régions rurales (Statistique Canada, 2005). De plus, le taux de scolarité est plus élevé dans les milieux urbains que ruraux (Southcott, 2003, Wien et Corrigan-Brown, 2004). En somme, les zones urbaines sont caractérisées par une population plus scolarisée, plus active et mieux rémunérée que les zones rurales. Néanmoins, les zones urbaines ont des inégalités économiques supérieures aux zones rurales, car il y a « [une] concentration disproportionnée de personnes moins instruites, à faible revenu et sans-emploi » (Broadway cité par Southcott, 2003, p. 221).

2.3.2 Régions rurales

Les régions rurales peuvent, par définition, être définies comme toutes les régions non urbaines. Ces régions sont caractérisées par des villes où l'économie est fondée que sur une seule ressource - villes mono-industrielles -. Qu'elles se basent sur des économies minières, forestières ou pêcheries, ces zones sont généralement définies comme des régions-ressources (Jacobs, 1992, Duhaime et Godmaire, 2002, Southcott, 2003). Certains auteurs viennent à la conclusion que ces régions-ressources sont également sous-développées.

La théorie des matières premières - ou théorie des ressources naturelles - veut que la prospérité d'une région dépende de la disponibilité et de la négociabilité des ressources naturelles ainsi que du succès de la production et de l'exploitation de la ressource (Wien et Corrigan-Brown, 2004, Corrigan-Brown et Wien, 2009). Si les entreprises du secteur primaire présentes dans la région créent des liens avec des entreprises dans les autres secteurs tels que les services, la prospérité économique de la région s'accroîtra. Toutefois, ces régions sont souvent dépendantes de nombreux facteurs comme l'augmentation des prix, la diminution de la demande, les fluctuations de marché, l'appauvrissement de la ressource, les changements dans le processus d'exploitation, les ententes politiques, la concurrence économique, etc. (Jacobs, 1992, Southcott, 2003, Wien et Corrigan-Brown, 2004, Corrigan-Brown et Wien, 2009). Ces éléments entraînent une économie fragile et instable, mais également un déclin économique le cas échéant.

Les régions canadiennes où l'économie est basée sur l'industrie du bois, des mines ou de la construction possèdent généralement, des emplois ouvriers et non qualifiés, mais bien rémunérés. On y trouve plus de jeunes, plus d'hommes et peu de femmes parce qu'il y a peu de possibilités d'emplois pour celles-ci. La culture du salarié affronte celle de l'investisseur et les relations industrielles sont fondées sur des rapports d'exploitation, selon Southcott (2003). Plus spécifiquement, Duhaime et Godmaire. (2002), observent ce type d'industrie dans le contexte québécois du Nord isolé et réalise que c'est une économie à grande échelle où la population est non autochtone. Par rapport au Québec isolé, soit 1% de la population du Québec en 1991, la croissance démographique et la présence des jeunes sont inférieures. La scolarité et le revenu d'emploi, dû aux possibilités d'emplois et aux conditions avantageuses, sont supérieurs. Par conséquent, les dépenses publiques dont l'aide sociale sont moindres que pour le Québec isolé (Duhaime et Godmaire, 2002).

Les régions agricoles sont, elles, caractérisées par un déclin démographique - même si la production est stable -, une diminution du nombre d'agriculteurs causée, entre autres, par

des pressions faites par les entrepreneurs qui cherchent à étendre les zones urbaines (le développement résidentiel étant plus rentable que le développement agricole), une réduction du nombre d'entreprises dû aux changements technologiques et à l'industrialisation de l'agriculture et un déplacement géographique des emplois vers les régions urbaines (Southcott, 2003). De plus, le revenu familial diminue, le niveau de scolarité n'atteint toujours pas la moyenne nationale et la présence des femmes comme entrepreneurs augmente.

Les régions où l'économie première est basée sur des pêcheries sont des régions d'économies traditionnelles, car elles existent depuis plus longtemps que les autres types de régions (Duhaime et Godmaire, 2002, Southcott, 2003). L'arrivée de la technologie a permis une augmentation de la production, faisant place à la pêche industrielle aux dépens de la pêche artisanale. Le moratoire sur la morue, décrété au Québec en 1992, a produit un déclin de l'activité économique provoquant ainsi le départ des pêcheurs résidant dans ces régions, car ils étaient dans l'impossibilité d'exercer leur métier (Southcott, 2003). Dans le contexte québécois, Duhaime et Godmaire (2002) soulignent que cette économie à petite échelle englobe 16% de la population du Québec isolé. La pêche s'est aussi détériorée à cause de l'éloignement des marchés qui ont réduit tant la pêche artisanale que la pêche industrielle. Seuls les revenus de cette activité économique ainsi que les transferts gouvernementaux maintiennent le revenu. Ces régions ont une croissance démographique inférieure à celle du Québec isolé et comprennent une population plus vieille. Les abandons scolaires sont plus nombreux puisque a) les emplois disponibles ne nécessitent pas un haut degré de scolarité et b) les jeunes, qui souhaitent poursuivre leurs études, doivent migrer pour fréquenter des institutions postsecondaires (Duhaime et Godmaire, 2002).

Selon Wien et Corrigan-Brown (2004) et Corrigan-Brown et Wien. (2009), il y a deux grandes théories qui peuvent expliquer le sous-développement de certaines régions : a) la théorie de la modernisation; et b) la théorie de la dépendance. La première explique que les

régions se retrouvent en situation de sous-développement dû à l'investissement en capitaux, à l'investissement dans l'éducation, à l'investissement dans la production technologique et à la formation de la main-d'œuvre et à la capacité de gestion qui sont inférieures à celles des régions développées (Wien et Corrigall-Brown, 2004, Corrigall-Brown et Wien, 2009). La deuxième théorie veut que le développement urbain, et donc des régions périphériques développées, se fasse aux dépens des régions rurales et sous-développées. Wien et Corrigall-Brown (2004) et Corrigall-Brown et Wien (2009) expliquent que le sous-développement survient lorsque les ressources des régions satellites sont drainées vers les régions urbaines, qui elles, possèdent le contrôle et le pouvoir. Les ressources sont exportées à prix modiques aux grandes villes qui fabriquent des biens et des services et qui, par la suite, les revendent aux régions satellites à des prix exorbitants. Les régions développées et riches exportent des biens finis tandis que les régions sous-développées et pauvres achètent des ressources de base. Les régions sous-développées ou celles tombées dans l'isolement, comme l'exprime Jacobs (1992), devraient commercer avec d'autres villes sous-développées, car sinon, l'écart entre ce qu'elles importent et ce qu'elles produisent ne fera que s'accroître.

Selon Jacobs (1992), le développement économique d'une région se fait grâce aux villes et grâce aux relations économiques qu'elle entretient avec celles-ci. L'économie pauvre d'une région est due au manque de diversité et d'abondance dans sa production. Afin de pallier leur déficit et de propulser leur économie, les régions pauvres doivent « [...] substituer leurs produits [locaux] aux importations ne remplaçant pas seulement les produits finis, mais en même temps d'innombrables biens et services servant d'intrants aux industries» (Jacobs, 1992, p. 46). Les régions sous-développées exportant seulement des produits ne peuvent prendre de l'expansion. Le processus de substitution modifie les importations et devient un excellent débouché pour les nouveaux produits fabriqués par les autres villes sous-développées (relations interrégionales).

2.3.3 Présence et rôle du gouvernement

Corrigall-Brown et Wien (2009) soulignent que les deux paliers gouvernementaux du Canada ont un rôle très important à jouer dans le développement des régions. Les Gouvernements provinciaux possèdent les ressources naturelles et contrôlent en partie l'utilisation des terres et du capital humain. Pour sa part, le Gouvernement fédéral détient le pouvoir d'achat et il a un impact direct sur les paiements de péréquation et sur les transferts de revenus (Corrigall-Brown et Wien, 2009). Dans une situation où l'économie d'une région est pauvre, les transferts fédéraux faits aux gouvernements provinciaux, aux familles et aux individus réduisent les inégalités dans le revenu moyen par région. En contrepartie, Jacobs (1992) démontre que les politiques gouvernementales telles que «l'octroi ininterrompu et prolongé de subventions aux régions pauvres et la forte promotion du commerce entre les économies développées et sous-développées» entraînent le déclin des régions riches et pauvres. Elle note que l'économie des villes riches est drainée vers les villes pauvres afin de subvenir à leurs besoins et ainsi, éviter un déclin de leur économie. Or, les programmes sociaux, les subventions et les investissements pris des revenus des villes développées et envoyées aux régions sous-développées, entraînent la stagnation et la désintégration de ces villes. Jacobs (1992) soutient qu'enlever un certain montant des produits effectués par les villes développées afin d'aider la vie économique des régions rurales cause trois ralentissements : a) il réduit les transactions entre villes développées aux dépens d'échanges entre les villes et les régions pauvres; b) il diminue le pouvoir d'achat des villes; et c) il réduit les revenus disponibles des villes pour se procurer de nouvelles innovations (Jacobs, 1992). En somme, les aides prévues pour aider les régions pauvres transforment la dynamique du développement en dynamique du déclin. Jacobs (1992) conclut en affirmant qu'il n'y a pas de solution : les politiques visent à promouvoir le développement des régions sous-développées et d'éradiquer la pauvreté, mais cela ne survient que dans une certaine mesure.

Bref, les inégalités régionales existent réellement. Certaines régions sont plus favorisées que d'autres puisqu'elles possèdent plus de capital permettant de meilleurs investissements. En général, les régions urbaines ou suburbaines ont une population plus scolarisée, plus active et mieux rémunérée que la population des régions rurales (Duhaime et Godmaire, 2002). Les régions rurales ou sous-développées sont souvent caractérisées par une économie fragile et instable puisqu'elles vivent grâce aux revenus de leur ressource - souvent des régions-ressources - et grâce aux transferts gouvernementaux. Néanmoins, les programmes sociaux et les subventions faites aux régions économiquement pauvres ralentissent et font stagner l'économie des régions développées (Jacobs, 1992).

2.3.4 Cas des Autochtones

Dans les recherches effectuées sur les peuples autochtones, certains auteurs (voir entre autres Environics, 2010 et Goldmann, 2012) affirment que la majorité d'entre eux vivent en milieu urbain. La distribution des Autochtones dans les provinces ou dans les régions canadiennes n'est pas similaire partout. Par exemple, les communautés métisses sont plus présentes dans les provinces de l'ouest que dans celles de l'est (Deslauriers, 2011). Les communautés inuites habitent presque qu'exclusivement dans le nord du pays (Goldmann, 2012). Duhaime et Godmaire (2002) divisent la population autochtone en deux catégories selon qu'elle réside dans les aires d'économie à grande échelle ou dans les aires d'économie à petite échelle. Les premières communautés sont plus sédentaires et comprennent le quart de la population du Québec isolé en 1991. Ces communautés cris, inuites et naskapis résident là où l'économie est toujours vivante et cela s'est fait entre autres grâce aux ententes conclues avec les différents paliers gouvernementaux. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) signées respectivement en 1975 et 1978, ont propulsé le développement économique de ces communautés. Ces ententes tripartites entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement provincial et les communautés autochtones sur l'exploitation des ressources naturelles en territoire autochtone ont permis aux gouvernements de développer l'économie

du pays et du Québec, d'une part, et d'améliorer les conditions socioéconomiques des peuples autochtones, d'autre part. En échange d'un million de kilomètres carrés, les communautés autochtones ont reçu une compensation financière de plusieurs dizaines de millions de dollars ainsi que le contrôle sur la gestion de leurs ressources, du développement économique, de l'administration de la justice et de la police, des services sociaux, des programmes sociaux, etc. (AADNC, 2002).

Selon Armstrong (1999), Southcott (2003) et Duhaime et Godmaire (2002), les répercussions de ces conventions ont permis une amélioration des services publics tels que les hôpitaux et les écoles. Dans ces régions, la croissance économique, le nombre de jeunes dans les communautés, les dépenses publiques sont plus élevés que dans le Québec isolé. Contrairement à la réussite économique des communautés autochtones résidant dans ces régions, d'autres communautés autochtones résident dans des régions à économie à petite échelle. Les Montagnais, les Innus, les Algonquins et les Attikameks résident dans des aires où l'économie repose essentiellement sur les transferts gouvernementaux. Les activités économiques sont basées sur l'exploitation vivrière des ressources naturelles, l'industrie touristique et le commerce de détail (Duhaime et Godmaire, 2002). La plupart des Amérindiens résident à l'intérieur des communautés des Premières Nations ou sur des terres réservées à ces communautés.

Selon Armstrong (1999), 32 % des Indiens inscrits vivaient en 1996 dans des conditions inférieures à la moyenne canadienne et ils vivaient de fortes disparités. La création de ces communautés des Premières Nations par le gouvernement fédéral a perpétué le rapport de dominant dominé par des politiques paternalistes à l'égard de ces peuples. Cet enfermement territorial a restreint le développement économique, fortement contrôlé par le gouvernement, et a freiné la dynamique de marché de ces peuples menant directement à l'émergence de régions sous-développées (Jacobs, 1992, Duhaime et Godmaire, 2002).

«Les Autochtones d'Amérique du Nord auraient connu un meilleur sort si les Européens ne s'étaient pas imposé à eux, d'abord en les incitant à vendre leurs fourrures à de lointains marchés urbains, puis ensuite en s'emparant de leurs terres pour les utiliser à leurs propres fins» (Jacobs, 1992, p. 157).

Ces régions sont caractérisées par une croissance démographique et une proportion de jeunes très marquée. Les transferts gouvernementaux comme l'aide sociale sont aussi très importants (Duhaime et Godmaire, 2002, Southcott, 2003). Dore et Kulshreshtha (2003) obtiennent des résultats différents : les Autochtones vivant dans les milieux ruraux ont plus tendance à dépendre des allocations familiales tandis que les Autochtones résidant dans les milieux urbains sont plus susceptibles de dépendre de l'aide sociale. La scolarité et les revenus des individus qui résident dans ces régions sont inférieurs à ceux des autres régions (Goldmann, 2012). Les dépenses publiques sont très faibles malgré la situation critique (Duhaime et Godmaire, 2002, Southcott, 2003). Armstrong (1999) note que les disparités régionales sont marquées par deux éléments : elles se situent dans un axe nord-sud et elles le sont selon la présence ou l'absence des traités.

2.3.5 Synthèse

En somme, la région de résidence, les ententes gouvernementales et l'héritage historique et juridique sont trois éléments clés dans la réussite économique des communautés autochtones.

2.4 Inégalités juridiques et politiques

Qu'est-ce qui est juste? Qu'est-ce qui est égalitaire au nom de la loi? L'égalité au nom de qui, au nom de quoi? Dans la société canadienne, il y a des normes, des politiques et des lois mises en place dans le but de traiter tous les citoyens de manière égalitaire. La Charte des droits et libertés, incluse dans la Loi constitutionnelle de 1982, protège les citoyens canadiens des abus possibles engendrés par des actions et des politiques gouvernementales

ou par tout autre individu ou entreprise. Mais, dans les faits, est-ce que cette Loi s'applique à tous? Traite-t-elle tous les individus de la même manière? Cette section portera, en grande partie, sur le concept de justice de Rawls. Elle inclura également une partie sur les inégalités juridiques et politiques vécues par les Autochtones canadiens.

2.4.1 Le principe de justice de Rawls

La théorie de la justice de Rawls est critiquée par plusieurs auteurs, mais elle vient néanmoins poser les fondements de la justice dans les institutions sociales et politiques, et elle permet de rendre compte de l'importance de l'égalité des individus dans la société. Rawls propose deux principes de justice : a) chaque personne a un droit égal à des libertés de base et ce système de libertés doit être équivalent pour tous; b) les inégalités socioéconomiques présentes dans la société doivent être d'une part, équitables pour tous et mener à l'égalité des chances, et d'autre part, doivent avantager les moins bien nantis (Bidet, 1995, Zwarthoed, 2009). Plus spécifiquement, le premier principe veut que les institutions de la société reconnaissent que chaque citoyen possède des libertés inaliénables et fondamentales telles que les libertés politiques - droit de vote et accès au système politique -, la liberté d'expression, de réunion et d'association, la liberté de conscience, l'intégrité de la personne - droit à la vie et à la sécurité -, le droit de propriété personnelle, le droit d'émigrer et le droit à l'accès à une justice propre à la société dans laquelle il vit (Rawls, 1996, Zwarthoed, 2009). Ces droits de l'homme, comme le mentionne Rawls, sont limités par la liberté des autres hommes. Pour lui, chaque individu est un «agent politique pur au sein du système démocratique» et les termes de «valeur» et de «mérite» ne peuvent jouer un rôle dans la transmission de la citoyenneté (Zwarthoed, 2009). Ce principe de justice ainsi que les règles de la société seraient développés grâce à une coalition d'«officiels²¹», qui visent de prime abord le bien commun mais qui cherchent également à faire fructifier les intérêts de ceux se trouvant au bas de l'échelle. Les citoyens adhérant aux règles raisonnables imposées par les sociétés et les institutions justes sont conscients des règles et

²¹ Les officiels sont des individus libres, égaux et rationnels qui cherchent à améliorer les conditions de tous.

ils s’y soumettent de plein gré (Bidet, 1995, Rawls, 1996, Mestiri, 2007, Zwarthoed, 2009). Le deuxième principe, lui, veut l’égalité des chances limitant la justification de certaines inégalités étroitement liées aux positions sociales et économiques des individus dans la société. Il prône aussi un principe de différence afin de faire bénéficier ceux qui en ont plus de besoin (Zwarthoed, 2009). D’un côté, le système politique fait émerger des inégalités juridiques et politiques et de l’autre, les conditions socioéconomiques expliquent les inégalités sociales et économiques. La théorie de la justice vise donc à produire des institutions justes permettant de traiter les citoyens de manière égale (principe d’égalité des chances) et d’avantager ceux qui vivent le plus d’inégalités (principe de différence). Ici, le premier principe prime sur le second et tel est le cas avec les plus démunis qui bénéficient des redistributions, car ces citoyens augmentent leurs possibilités à atteindre des positions sociales et économiques plus profitables (Zwarthoed, 2009).

2.4.2 Politiques canadiennes à l’égard des peuples autochtones

Dans le but de traiter les citoyens de manière égale, les systèmes politiques et juridiques ainsi que les politiques elles-mêmes différencient et catégorisent les individus selon certains critères ou certains droits. Par ce fait, il est légitime d’accorder des droits particuliers à un groupe distinct en fonction des caractéristiques propres à ce groupe. Selon Mohl et Betten (1974), Dupuis (1991) et Papillon et Consentino (2004), les immigrants résidant aux États-Unis au début du XXI^e siècle, les programmes gouvernementaux en éducation, en santé et en loisirs encourageaient ces individus à s’adapter à la société, mais avec la présence des politiques paternalistes et avec la promotion des idéaux et des valeurs américaines, leurs effets furent annulés (Mohl et Betten, 1974). Au Canada, les politiques paternalistes à l’égard des Autochtones ont été léguées de l’administration britannique. Selon Papillon et Consentino (2004), l’impact des réformes politiques varie selon le caractère juridique et politique des relations entre le Gouvernement et les Autochtones, mais, en général, ces politiques créent un niveau élevé de dépendance entre l’État et ces peuples.

«Colonialism involves a relationship which leaves one side dependant on the other to define the world. At the individual level, colonialism involves a situation where one individual is forced to relate to another on terms unilaterally defined by the other. The justice system becomes a central institution with which to impose the way of life of the dominant society» (McCaskil cité par Monture-Angus, 2005, p. 310).

La responsabilité politique, juridique et sociale des Autochtones est entièrement assumée par le Gouvernement fédéral. Ce dernier possède donc le pouvoir exclusif sur ces peuples et sur leurs terres. Des politiques assimilatrices, paternalistes et colonialistes ont été adoptées, dans le but premier, d'assimiler, de convertir et, par conséquent, de contrôler ces peuples. Un exemple concret serait la création des réserves autochtones canadiennes. Le Rapport Darling fut le premier document officiel démontrant, d'une part, le projet de civilisation des Indiens par les Britanniques et d'autre part, proposant la création des réserves telles qu'elles le sont encore aujourd'hui. Le but premier de Darling en 1828 était d'aider les Indiens dans leur passage de la vie sauvage à la vie civilisée en appliquant des politiques de sédentarisation, de scolarisation, de christianisation, etc. (Lavoie et Vaugois, 2010). Ce projet a une importance capitale aux yeux de Darling, puisqu'il démontre le caractère «dégénéré» de cette race et l'incapacité de se gouverner. Menzies (2009) explique que de restreindre les Autochtones à un territoire fixe, comme les réserves, permet au Gouvernement, l'imposition de certaines lois. *Réductions*, est le terme utilisé par Simard (2003) pour démontrer la connotation péjorative et le poids de l'histoire des communautés des Premières Nations. Ces réductions sont des terres appartenant au Gouvernement fédéral, mais rendues disponibles pour les bandes indiennes. Ces dernières n'ont toutefois pas de droit de propriété sur elles; elles ont un «droit collectif d'usage tant que ses membres l'occupent» (Dupuis, 1991). Certains territoires des Premières Nations ont été constitués à partir d'achat de particuliers et d'autres furent créées ou cédées aux fins de traités avant ou après la création des provinces canadiennes.

L'Acte des sauvages promulgué en 1876 montre la volonté du Gouvernement fédéral de garder sous son contrôle les Autochtones. Toutefois, cette loi ne s'applique qu'aux Indiens

inscrits et non aux Métis et aux Inuit. Dupuis (1991) soutient que c'est un régime de tutelle où les Indiens possèdent des droits équivalents à ceux des enfants mineurs car ils sont soumis aux lois et aux demandes gouvernementales. À partir du XIX^e siècle, l'État reconnaît «toute personne sauvage pur-sang», son partenaire et ses enfants comme des individus ayant le droit au statut d'Indien inscrit (Dupuis, 1991). Jusqu'en 1985, date à laquelle certaines modifications ont été effectuées à l'égard de la *Loi sur les Indiens*, qui a succédé à la *Loi sur les sauvages* en 1876, les Indiennes ayant marié un non-Indien ainsi que leurs enfants, les enfants soumis à la règle de la double-mère²², les enfants indiens ayant une paternité non reconnue ou les enfants élevés pas des mères indiennes monoparentales perdaient leur statut (AADNC, 1991)²³. En outre, une personne perdait son statut si elle était une Indienne qui se mariait à un non-Indien, si elle s'émancipait dans le but de pouvoir voter aux élections fédérales ou si elle résidait à l'extérieur du pays pendant plus de cinq ans (AADNC, 1991). Aujourd'hui, la Loi C-31, *Loi sur les Indiens* de 1985, est toujours en force et Ottawa (2010) mentionne que c'est une législation ancienne qui évolue lentement.

Le statut d'Indien permet aux Indiens inscrits résidant sur une communauté des Premières Nations de bénéficier de certains avantages dont le fait d'être exempt d'impôts et de taxes. Plus particulièrement, les Indiens travaillant et recevant un salaire d'une communauté ne sont pas soumis aux impôts sur le revenu (*Loi sur les Indiens* (L.R., 1985, ch. I-5) 1985, Dupuis, 1991). Il n'y a aucun impôt sur les successions, les taxes d'héritage ou les droits de succession à la mort d'un Indien. Les biens individuels ou collectifs achetés dans la communauté et/ou livrés dans celle-ci ne sont pas taxés. Aucun Indien n'est assujetti aux taxations concernant la propriété (*Loi sur les Indiens* (L.R., 1985, ch. I-5) 1985, Dupuis, 1991). La *Loi sur les Indiens* comporte également des «désavantages» : a) pour bénéficier de ces privilèges, les Indiens doivent résider dans une communauté des Premières Nations,

²² C'est-à-dire les enfants ayant une mère ainsi qu'une grand-mère paternelle non Indiennes avant leurs mariages.

²³ Le statut d'indien était, avant 1985, transmis par l'Indien et non l'Indienne.

car s'ils en sortent, leurs privilèges sont annulés; b) dans la majorité des cas, les logements et les maisons habités par les Indiens sur la communauté n'appartiennent pas aux Indiens, mais bien à la Couronne; c) l'Indien qui enlève des objets tels que des minéraux, des roches, des arbres ou du sable sur son terrain, doit avoir un consentement écrit du ministre sous peine d'avoir une amende maximale de cinq cents dollars et/ou une peine d'emprisonnement maximale de trois mois et d) l'Indien est dans l'impossibilité d'obtenir un prêt hypothécaire dans une institution financière pour l'achat d'une propriété immobilière sur le territoire de la Couronne (Loi sur les Indiens (L.R., 1985, ch. I-5) 1985, Dupuis, 1991).

Encore aujourd'hui, la *Loi sur les Indiens* entraîne des inégalités. Depuis 1985, Madame Sharon McIvor se plaint d'une discrimination basée sur le sexe et sur l'état matrimonial, car la C-31 ne permet pas l'inscription et la transmission égalitaire du statut d'Indien. Comme ce statut ne se transmettait que par l'homme indien (article 6.2 de la Loi), les petits-enfants de Madame McIvor n'ont pu obtenir le statut. Le 31 janvier 2011, la Cour Suprême a tranché en faveur de la plaignante, ce qui a entraîné la Loi C-3 voulant que les descendants matrilineaires soient réinscrits et puissent maintenant transmettre le statut dans le cas de mariage avec une personne non-inscrite (Masmoudi, 2009).

Le droit de vote a été accordé aux Autochtones au niveau fédéral en 1960 et au niveau provincial en 1969 (Dupuis, 1991 et Ottawa, 2010). Avant ces dates, les Autochtones ne pouvaient prendre part au système politique à moins de s'émanciper de leur statut et de devenir un «blanc» et donc, un citoyen canadien. En 2007, les Nations Unies se sont réunies afin de discuter des droits des Autochtones dans le but de leur permettre d'atteindre l'égalité. L'assemblée générale affirme être :

«préoccupée par le fait que les peuples autochtones ont subi des injustices historiques à cause, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources, ce qui les a empêchés d'exercer, notamment, leur droit au développement conformément à leurs propres besoins et intérêts [et] constatant que la Charte des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, affirment l'importance fondamentale du droit de tous les peuples autochtones de disposer d'eux-mêmes, droit en vertu duquel ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel (ONU, 2007).

Cette déclaration a été adoptée par cent quarante-trois pays, mais rejetée par quatre pays, dont les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada. Donc, encore en 2012, le Canada ne reconnaît pas officiellement les droits des peuples autochtones, leur égalité ni leur aspiration à l'autodétermination.

2.4.3 Synthèse

En somme, les réserves canadiennes ayant pour but d'assimiler les Autochtones à la vie civilisée, les différences de droit, entre autres relativement à la propriété et aux activités sociopolitiques, les revendications territoriales rendues illégales entre 1927 et 1951, l'obligation des enfants autochtones de rejoindre les pensionnats indiens, le maintien de la *Loi sur les Indiens* de 1985, les droits autochtones non reconnus, etc., sont tous des exemples du paternalisme des gouvernements qui se sont succédés et ont pour conséquence de garder les Autochtones sous tutelle et comme mineur aux yeux de la loi (Dupuis, 1991, Wotherspoon et Satzewich, 2000, Menzies, 2009). Wotherspoon et Satzewich (2000) mentionne que l'État, voulant protéger les artefacts des Autochtones canadiens²⁴, a produit des politiques d'isolation, d'assimilation et d'aide sociale minimale. Juteau (2003) affirme que la persistance des inégalités réside dans la réalisation incomplète des droits sociaux au Canada. Les libertés fondamentales - les libertés politiques, la liberté d'expression, de réunion et d'association, la liberté de conscience, l'intégrité de la personne, le droit à la vie

²⁴ Discours véhiculé.

et à la sécurité, le droit de propriété personnelle, le droit d'émigrer et le droit à l'accès à une justice propre - telles qu'exprimées par Rawls ne sont juridiquement, politiquement et par conséquent, officiellement pas reconnues aux Autochtones par l'État canadien en 2012.

2.5 Conclusion

Bref, les inégalités socioéconomiques telles que les inégalités sociales et scolaires, les inégalités économiques, les inégalités régionales ainsi que les inégalités juridiques et politiques présentes sur le sol canadien ont été présentées de façon détaillée. De plus, des exemples précis ont été apportés afin de rendre compte des inégalités vécues par un groupe spécifique, soit les Autochtones.

Les inégalités sociales sont présentes dans la société et elles se transformeront en inégalités scolaires. Elles sont présentes en amont, au sein de l'institution et en aval de celle-ci. Les inégalités sociales en amont s'expliquent par le fait que deux individus - ou deux enfants-venant de milieux différents, arriveront à l'école avec des acquis inégaux. En effet, la théorie de la socialisation explique que selon l'origine sociale des enfants, ces derniers auront une socialisation différente menant ainsi à une inégalité directe lors de l'apprentissage des notions scolaires (Bourdieu et Passeron, 1970). Les classes sociales supérieures ont plus tendance à mettre l'accent sur la culture, qui est fortement liée à la réussite scolaire (Boudon *et coll.*, 2000). Plusieurs auteurs (voir entre autres, Illich (1971), Caillé (2006), Dubet (2008) et Cacouault-Bitaud et Ouevrard (2009)) notent qu'au sein de l'institution, des inégalités existent et persistent encore et tel est le cas avec la fabrication inégalitaire des diplômes. Or, depuis 1989, le ministère de l'Éducation nationale de France s'appuie sur les épreuves standardisées afin de réduire ces inégalités. Néanmoins, le Ministère de l'éducation (1999), Dubet (2008) et Deslauriers (2011) montrent le poids relatif du diplôme : un lien étroit entre le niveau de scolarité atteint et l'obtention d'une qualité de vie supérieure a été établi. Chez les Autochtones, l'impact de ces inégalités

sociales et scolaires est encore plus marqué : les expériences inégalitaires s'accumulent depuis des décennies. Les pensionnats indiens - présents au Québec entre 1974 et 1996 - ont assimilé les enfants autochtones en les enlevant littéralement de leurs familles et en leur interdisant toute relation avec leur culture. Dupuis (1991) et Ottawa (2010) mentionnent que les Premières Nations ont été acculturées et Schissel et Wotherspoon (2005) décrivent même cette politique que comme *le génocide canadien*. De plus, le Gouvernement fédéral fournit 3 000 dollars de moins pour les étudiants autochtones fréquentant une école primaire et secondaire que pour les étudiants non autochtones du même niveau CMEC (2009). Ce manque de financement est une cause importante, selon Environics (2010), du nonaccès aux études postsecondaires. Résultat? Le taux de scolarisation des Autochtones est beaucoup moins élevé que chez les non-Autochtones.

Les inégalités économiques se traduisent par des disparités salariales entre les employés et des écarts de revenus des ménages (Piketty, 2008). Urmetzer et Guppy (2009) présentent la théorie du 4/40 : les 20% les plus pauvres produisent 4% des revenus totaux tandis que 20% des plus riches en produisent 47%. Toutefois, avec la redistribution - taxation et transferts - faite par l'État, les plus pauvres produisent 4,7% du revenu total tandis que les riches en produisent 44%. Bref, l'État prend aux plus riches afin de redistribuer aux plus pauvres, tel *Robin des Bois*. Cet effet n'est qu'éphémère, car les taxes à la consommation produisent l'effet inverse.

Le sexe, l'âge, les caractéristiques d'emploi, la scolarisation, l'arrivée des technologies sont tous des facteurs d'inégalités économiques défavorisant certains individus ou groupes (voir entre autres, Frappier (1994), Lesemann (1994), Smith (2002) et Smith *et coll.* (2005)). Les écarts salariaux entre la population autochtone et non autochtone sont importants. Toutes les recherches effectuées sur le sujet montrent que les Autochtones ont un salaire nettement inférieur aux non-Autochtones, mais cet écart est encore plus marqué chez les Indiens inscrits (voir entre autres, Bernier (1997), Maxim et White (2001) et Pendakur et Pendakur

(2008)). De plus, cet écart est plus prononcé entre les hommes autochtones et les hommes non autochtones qu'entre les femmes autochtones et non autochtones. Or, ce sont les Indiennes inscrites qui obtiennent le salaire le plus bas (Gerber, 1990). En somme, être une Indienne inscrite fournit un double désavantage. Le taux de participation au marché du travail est également moins élevé chez les Autochtones. Les emplois où les Autochtones sont plus susceptibles de travailler sont les domaines de la vente et des services ainsi que le domaine des affaires, de la finance et de l'administration - deux domaines caractérisés par un nombre d'emplois à temps partiel, une spécialisation réduite du travail et une rémunération moindre (Bernier (1997) et Hohban (2009)).

Les inégalités régionales apparaissent lorsque l'on compare les différentes régions urbaines et rurales. Généralement, les régions urbaines sont caractérisées par une population mieux scolarisée, plus active et mieux rémunérée que les régions rurales (Southcott (2003) et Wien et Corrigan-Brown (2004)). Les régions mono-industrielles, communément appelées les régions-ressources, ont généralement une économie assez fragile et instable puisqu'elles dépendent d'une seule ressource. Elles survivent grâce aux transferts gouvernementaux. Jacobs (1992) explique que les régions développées fournissent aux régions sous-développées une partie de leur économie afin de les stimuler, mais cette action ne fait que ralentir les régions développées. Toutefois, certaines régions rurales s'en sortent mieux. Tel est le cas des villes forestières ou minières où l'on retrouve des emplois peu qualifiés, mais bien rémunérés. Les régions où l'économie est à la baisse obtiennent l'aide de l'État : les transferts faits aux individus et aux familles permettent de réduire les inégalités (Corrigan-Brown et Wien, 2009). Pour sa part Duhaime et Godmaire (2002) catégorisent les régions québécoises où vivent les Autochtones en deux grands types d'économie : économie à grande échelle et économie à petite échelle. La première catégorie comprend les Cris, les Inuit et les Naskapis. Leur économie est toujours très active grâce aux ententes économiques conclues avec les deux paliers gouvernementaux. Ces ententes ont permis aux Autochtones de prendre le contrôle de domaines comme la gestion des ressources,

l'administration de la justice, le développement économique, etc. (AADNC, 2002). Les communautés où l'économie est à petite échelle sont celles des Montagnais, des Innus, des Algonquins et des Attikameks. Puisque leur économie est basée majoritairement sur l'exploitation vivrière, l'industrie touristique et le commerce de détail - activités moins rentables que les projets d'exploitation de grande envergure-, les transferts gouvernementaux jouent un rôle important dans l'économie de ces régions. Jacobs (1992) et Duhaime et Godmaire (2002) notent que la création des communautés des Premières Nations - fortement contrôlée par le gouvernement - a engendré un ralentissement économique.

Finalement, les inégalités juridiques et politiques présentes dans la société canadienne sont réduites par la Charte des droits et libertés qui protège ses citoyens des éventuels abus engendrés par tous autres citoyens, entreprises, organisations ou gouvernements. La théorie de la justice de Rawls avance deux principes : a) chaque personne doit avoir un droit égal à des libertés de base et b) les différentes conditions socioéconomiques présentes dans la société doivent être équitables pour tous, mais doivent également avantager les moins nantis (Bidet (1995), Rawls (1996) et Zwarthoed (2009)). Toutefois, ces principes de justice n'ont pas été appliqués également pour tous. En effet, plusieurs politiques assimilatrices, paternalistes et colonialistes, telles que les pensionnats indiens, la *Loi sur les Indiens* de 1876, la création des communautés des Premières Nations, etc., adoptées à l'égard des Autochtones ont mis en lumière les inégalités vécues par ceux-ci (voir entre autres Dupuis (1991), (AADNC) (1991), Simard (2003) et Lavoie et Vaugois (2010)).

3. Problématique

La revue de littérature détaillée dans le premier chapitre théorique montre que la migration est un processus vital dans une économie dynamique (Edmonston, 2011). La migration est également une décision généralement volontaire, motivée par l'attrait de meilleures opportunités économiques dans une destination potentielle (Gmelch, 1980). Becker (1975) note que les individus migrent dans le but d'acquérir une meilleure qualité de vie en accroissant leur revenu et leur bien-être. Les opportunités d'emploi, la poursuite des études postsecondaires et la famille sont les trois raisons les plus évoquées par les migrants. De plus, dans le processus de migration, des tendances se dessinent : plusieurs chercheurs dont Hamilton (2008), Cooke (2002) et Edmonston (2011) soulignent que les jeunes âgés entre dix-neuf ans et trente ans sont plus susceptibles de se déplacer géographiquement que les autres groupes d'âge. De plus, les études de Ravenstein (1976), de Gerber (1984), d'Hamilton et Seyfrit (1994), de Cooke (2002), d'Hamilton (2008) et de Edmonston (2011) montrent que les femmes ont plus tendance à migrer parce qu'elles souhaitent acquérir un niveau de scolarité plus élevé, et qu'elles cherchent également à faire carrière, deux éléments interreliés. Les auteurs soutiennent que l'absence de ces deux éléments dans les villages incite les femmes à migrer vers les centres urbains, là où les opportunités sont plus intéressantes. Toutefois, aucune recherche n'a vérifié si la situation des Autochtones est similaire à celle des non-Autochtones alors que la situation des communautés autochtones, spécifique sur le plan juridique, pourrait tendre à restreindre la migration. Les Autochtones sont-ils plus susceptibles de migrer que les non-Autochtones? Migrent-ils vers les mêmes régions géographiques? Migrent-ils de la même manière pour ce qui est des migrations interprovinciales, intraprovinciales et résidentielles? Ont-ils plus tendance à retourner vers leur lieu d'origine? Quelles sont les raisons qui expliquent leur choix?

Peu de recherches (voir entre autres Clatworthy, 1996 et Edmonston, 2011) utilisent des analyses micro-géographiques de la migration. Or, ces analyses sont nécessaires pour comprendre les disparités au sein d'une province ou d'une zone géographique. Une analyse des contextes nationaux est incomplète puisque les modèles de migration des peuples

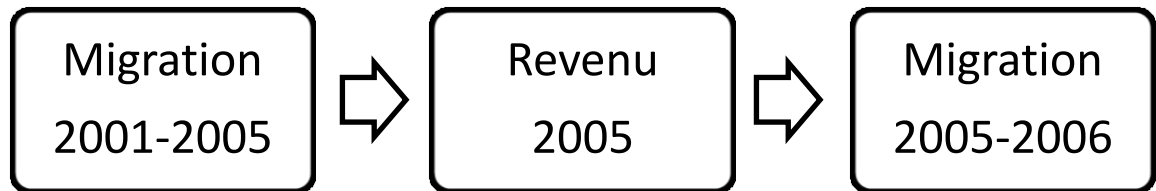
autochtones sont spécifiques : ils migrent entre les milieux éloignés, ruraux et urbains, mais également vers ou hors les communautés des Premières Nations (Capobianco, 2009). Même si ce qui concerne les Autochtones est généralement de compétence fédérale, certains aspects restent de compétence provinciale, d'où l'existence d'une hétérogénéité économique, politique et sociale entre les provinces. En effet, les systèmes de taxation et de redistribution, les programmes sociaux et certaines ententes économiques tripartites telles que la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), sont des exemples de la spécificité des provinces et plus particulièrement, de celle du Québec. Ce serait une erreur de comparer les provinces entre elles sans se soucier des différents contextes sociopolitiques de celles-ci.

Nombre de chercheurs (voir entre autres, Jacobs, 1992, Armstrong, 1999, Duru-Bellat, 2002, Schissel et Wotherspoon, 2005, Piketty (2008), Urmetzter et Guppy, 2009, Lavoie et Vaugeois, 2010 et Wilkes, 2011), montrent qu'il existe actuellement des inégalités socioéconomiques dans la société canadienne et que certains groupes, dont les Autochtones, et plus particulièrement les Indiens inscrits, sont plus désavantagés. En effet, ces derniers font face à un financement inégalitaire de la part du Gouvernement fédéral. Ils ont un taux de scolarisation plus faible que les non-Autochtones (CMEC, 2009 et Hohban, 2009). Ils occupent plus souvent des emplois précaires et mal rémunérés et les recherches montrent que les Indiens inscrits sont le groupe d'Autochtones ayant des revenus les plus faibles (George et Kuhn, 1994 et Bernier, 1997). Les Indiens inscrits vivent dans des régions moins bien financées et soutenues par le Gouvernement fédéral (Frappier, 1994, Lesemann, 1994 et Duhaim et Godmaire, 2002) et ils prennent part à des ententes gouvernementales qui varient selon les communautés des Premières Nations résultant ainsi, en différentes situations socioéconomiques (Armstrong, 1999 et Southcott, 2003). Qui plus est, seuls les Indiens inscrits doivent composer avec des inégalités juridiques et politiques découlant de la *Loi sur les Indiens* (Dupuis, 1991). Comme les inégalités sont plus marquées et sont spécifiques aux Indiens inscrits, nous pourrions nous demander si les

inégalités juridiques influencent différemment la migration de ce sous-groupe d'Autochtones. En effet, la *Loi sur les Indiens* pourrait restreindre la migration due aux «bénéfices» et aux contraintes qui lui sont liées.

La figure 3.1 présente le modèle d'analyse de la présente recherche découlant des trois questionnements principaux. Synthétiquement, nous nous intéressons à la relation entre la migration et l'atteinte d'un revenu supérieur. En effet, nous nous intéressons d'abord aux facteurs pouvant expliquer la migration des Indiens inscrits entre 2001 et 2005, la migration non récente. Par la suite, nous nous intéressons aux caractéristiques individuelles et collectives ainsi qu'à la migration entre 2001 et 2005, qui pourraient expliquer le fait d'obtenir un revenu supérieur en 2005. Finalement, nous nous intéressons aux facteurs présents en 2005 pouvant expliquer la migration entre 2005 et 2006, soit la migration récente.

Figure 3.1 Représentation des questions de recherche selon le facteur temps



Nous cherchons donc à répondre aux questions suivantes :

Q1 : Quelle est la contribution des inégalités socioéconomiques à la migration non récente des Indiens inscrits québécois? Cette contribution est-elle similaire à celle des non-Autochtones québécois?

Q2 : Chez les Indiens inscrits québécois, quelle est la contribution des facteurs individuels et collectifs ainsi que de la migration à l'obtention d'un revenu supérieur? Cette contribution est-elle similaire à celle de la population non autochtone québécoise?

Q3 : Quelle est la contribution des inégalités socioéconomiques à la migration récente, entre 2005 et 2006, des Indiens inscrits québécois au-delà des facteurs sociodémographiques individuels habituels? Cette contribution est-elle similaire à celle des non-Autochtones québécois?

Ces trois questions posent les fondements d'une comparaison entre la situation des Indiens inscrits et des «autres» résidents du Québec. Les hypothèses ont été volontairement omises dû à l'absence d'un contexte théorique suffisamment développé portant précisément sur la migration des Indiens inscrits. L'objectif premier de la présente recherche est de rendre compte de ce phénomène.

4. Méthodologie

Ce chapitre présente la méthodologie employée pour répondre aux questions de recherche. La population à l'étude sera tout d'abord définie. Les informations liées à la base de données telles que la méthode de collecte employée et les questionnaires utilisés suivront. Par la suite, les mesures d'autochtonéité et les variables entrées dans les modèles seront exposées. Finalement, la procédure d'analyse choisie sera présentée et son emploi sera justifié.

4.1 Population à l'étude

Pour définir la population autochtone, Statistique Canada utilise quatre variables, soit l'ascendance autochtone, l'identité autochtone, l'appartenance à une bande ou à une Première Nation et le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités (Statistique Canada, 2006). La population à l'étude comprend les Indiens inscrits ou les Indiens des traités, qu'ils résident à l'intérieur ou à l'extérieur des communautés des Premières Nations du Québec²⁵. La population non autochtone²⁶ québécoise sera également comparée à celle des Indiens inscrits. Dans ces populations, nous avons conservé seulement les individus âgés entre 20 et 59 ans en 2006, soit la population en âge de travailler. Généralement, les individus de moins de vingt ans ne se retrouvent pas tous en forte proportion sur le marché du travail et ceux ayant plus de 59 ans peuvent être à la retraite. Par ailleurs, les choix effectués à l'égard des populations à l'étude sont étroitement liés aux questions de recherche puisque nous cherchons à observer si les inégalités socioéconomiques vécues par les Indiens inscrits et par les non-Autochtones affectent leur décision de migrer. Les

²⁵ La population des Indiens non-inscrits, soit les individus s'identifiant comme Autochtone aux trois autres variables – l'ascendance autochtone, l'identité autochtone et l'appartenance à une bande ou à une Première Nation – a été exclue des analyses.

²⁶ La population non autochtone est définie comme toute personne ne s'étant pas identifiée comme Autochtone à aucune des questions de l'autochtonéité dans le questionnaire.

populations à l'étude comprises dans la base de données du recensement de 2006 incluent 29 935²⁷ Indiens inscrits²⁸ et 4 126 110 non-Autochtones.

4.2 Données

Les données de cette enquête proviennent du recensement réalisé entre le 2 mai et le 16 mai 2006. Cette enquête effectuée tous les cinq ans a dénombré tous les individus résidant sur le territoire ainsi que les employés provinciaux et fédéraux travaillant à l'extérieur du pays. Au total, 13,5 millions de ménages canadiens ont été recensés comprenant 31 074 400 personnes (Statistique Canada, 2011).

4.2.1 Méthode de collecte et questionnaires

Dû à la diversité des situations géographiques des Canadiens, Statistique Canada a élaboré six questionnaires en 2006. Le formulaire 2A est un questionnaire abrégé obligatoire qui est envoyé à quatre ménages sur cinq (80 %). Il contient huit questions portant sur le sexe, l'âge, la langue maternelle et l'état matrimonial du répondant principal ainsi que des autres citoyens résidant à cette même adresse. Le questionnaire 2B, le formulaire long, est envoyé à un ménage sur cinq (20 %). Il est le plus complet, puisqu'il comporte les huit questions du formulaire 2A en plus de contenir des questions supplémentaires sur l'éducation, l'origine ethnique, la mobilité géographique, etc. Le questionnaire 2C comprend les mêmes questions que le formulaire 2B, mais il dénombre les employés provinciaux et fédéraux ainsi que leurs familles résidant à l'extérieur du pays. Le questionnaire 2D est similaire au 2B, mais il est envoyé spécifiquement aux résidents des territoires du Nord ainsi qu'à tous

²⁷ Les effectifs présents dans cette recherche sont pondérés et arrondis dû à la *Loi sur les Statistiques* (1970) appliquée par Statistique Canada et ses centre de recherches (CDR).

²⁸ Si l'on ne tient pas compte des Mohawks et des Hurons, car les individus s'identifiant à ces Bandes indiennes vivent *exclusivement* à l'extérieur des communautés des Premières Nations -puisque ces communautés ont été partiellement dénombrées et exclues de la base de données -, la population comprend 26 430 individus. Pour de plus amples informations sur le dénombrement partiel, veuillez vous référer à la section sur les données manquantes.

les Autochtones résidant à l'intérieur des communautés des Premières Nations. Tous les membres des communautés autochtones avec le questionnaire long²⁹.

4.2.2 Mesures de l'autochtonéité

Comme mentionné précédemment, Statistique Canada a posé quatre questions permettant d'identifier l'autochtonéité d'un individu. Elles portent sur l'ascendance autochtone, sur l'identité autochtone, sur l'appartenance à une Bande Indienne ou à une Première Nation et sur le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités (Statistique Canada, 2010). La construction de chaque variable est expliquée plus en détail dans la prochaine section. La partie du questionnaire comprenant les questions d'identification autochtone adressées aux individus dans le formulaire est présentée dans l'annexe.

La première variable d'autochtonéité est celle de l'ascendance. Elle est dérivée de la question 17 sur l'origine ethnique. Le répondant déclare quelles étaient les origines ethniques ou culturelles de ses ancêtres, soit ses ascendants plus vieux que ses grands-parents. Il peut déclarer une origine unique ou multiple, puisqu'il s'agit d'une question ouverte. À cette question, 264 190 citoyens québécois ont déclaré une ascendance autochtone, soit Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, en 2006.

La question 18 porte sur l'identité autochtone. La question demande si la personne considère être un Autochtone, soit un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuk. Cette question permet au répondant de cocher une ou plusieurs cases, et donc, de déclarer

²⁹ Depuis 2010, les questionnaires complets tels que le 2B, 2C, le 2D, et le 3B ne sont plus obligatoires. Les citoyens canadiens peuvent les remplir sur une base volontaire. Ce changement a soulevé un tollé dans la communauté scientifique puisque les informations recueillies dans le recensement de 2011 peuvent avoir des problèmes de validité, de fiabilité et de représentativité des données et ne pas être comparables avec les vagues antérieures (ACSP, 2010).

une identité autochtone unique ou multiple. En réponse à cette question, 104 980 répondants québécois se sont identifiés comme Autochtones.

La troisième variable, porte sur l'appartenance à une Bande Indienne ou à une Première Nation du Canada. L'individu répond à la question 20 en infirmant ou en confirmant faire partie d'une bande. S'il répond positivement à la question, on lui demande d'inscrire le nom de la bande ou de la nation dans le questionnaire. À cette question, 55 550 individus québécois ont répondu appartenir à une Bande Indienne. Au Québec, dix nations existaient au moment de l'enquête censitaire en 2006. Les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons, les Innus (Montagnais), les Mohawks, les Malécites, les Micmacs et les Naskapis sont les dix nations présentes sur le territoire québécois en 2006.

La question 21 identifie les Autochtones possédant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens de 1985*, soit la *C-31*. À cette question, 55 960 répondants québécois ont indiqué avoir le statut d'Indiens inscrits ou d'Indiens des traités en 2006.

En somme, chaque individu peut se définir comme Autochtone en s'identifiant à une seule de ces quatre variables. Il se définit habituellement de multiples manières, soit à partir de plus d'une variable d'autochtonéité, de plus d'une modalité d'une variable ou à partir de plus d'une modalité pour plusieurs variables. Cela semble complexe et c'est le cas. Il y a plusieurs façons de définir un Autochtone dans le contexte canadien. En prenant la définition statistique, Guimond *et coll.* (2001) expliquent que les caractéristiques des «frontières autochtones» sont floues, car les variables d'autochtonéité possèdent plusieurs modalités. Le tableau 4.1 présente la répartition de la population selon les différentes modalités des variables d'identité autochtone et d'ascendance autochtone. Guimond *et coll.* (2001) notent que selon ce tableau bidimensionnel, il y aurait 119 «façons» d'être un

Autochtone canadien en 2001. Si l'on ajoute la dimension du statut et celle de la nation d'appartenance, le nombre de catégories possibles s'élève à 479 «types» d'Autochtone (Guimond *et coll.*, 2001).

Tableau 4.1 Répartition des réponses uniques et multiples des dimensions d'identité autochtone et d'ascendance autochtone selon le recensement de 2001

Tableau 1 – Population selon l'origine autochtone et l'identité autochtone, Canada, 2001

Origine autochtone	Total	Identité autochtone				Identités autochtones multiples ¹	Identité non autochtone
		Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit		
Total	29 639 030	952 895	608 850	292 305	45 070	6 660	28 686 135
Autochtone / Total	1 319 890	867 415	566 555	250 140	44 625	6 095	452 485
Autochtone / Total des réponses uniques	565 040	513 265	405 515	70 580	36 160	1 010	51 780
Indien de l'Amérique du Nord	455 805	416 810	403 085	13 065	125	535	38 990
Métis	72 205	60 435	2 430	57 515	15	475	11 780
Inuit	37 025	36 020	0	0	36 020	0	1 010
Autochtone / Total des réponses multiples	754 850	354 150	161 035	179 555	8 460	5 090	400 700
Indien de l'Amérique du Nord et Non-Autochtone	501 845	201 580	146 675	53 175	40	1 695	300 265
Métis et Non-Autochtone	193 805	106 440	3 545	102 035	0	860	87 365
Inuit et Non-Autochtone	14 365	7 915	150	510	7 190	70	6 450
Multiples Autochtones / Total	44 835	38 215	10 670	23 840	1 230	2 470	6 615
Indien de l'Amérique du Nord et Métis	11 765	11 420	5 330	5 425	10	665	345
Indien de l'Amérique du Nord et Inuit	1 255	1 150	445	45	505	155	105
Métis et Inuit	390	350	15	170	115	50	45
Indien de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit	105	110	15	30	15	50	0
Indien de l'Amérique du Nord, Métis et Non-Autochtone	28 130	22 985	4 470	17 415	10	1 100	5 145
Indien de l'Amérique du Nord, Inuit et Non-Autochtone	1 750	1 135	335	150	420	230	620
Métis, Inuit et Non-Autochtone	1 200	910	30	530	155	195	290
Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit et Non-Autochtone	235	155	25	80	15	35	80
Non-Autochtone / Total	28 319 145	85 475	42 300	42 170	445	565	28 233 660

Note : ¹ Comprend les identités multiples suivantes : Indien de l'Amérique du Nord et Métis, Indien de l'Amérique du Nord et Inuit, Métis et Inuit, et Indien de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

Source : Guimond *et coll.* (2001), p. 4.

Le tableau 4.2 présente la répartition de la population selon les différentes dimensions de l'autochtonéité dans la présente recherche. Il y a une grande différence de définition du groupe autochtone selon les variables choisies. La variable d'ascendance autochtone ne permet de retracer qu'une partie des descendants autochtones, car «en réalité, très peu de

gens ont une connaissance approfondie de leur généalogie ethnoculturelle, seulement une fraction des véritables descendants des peuples autochtones précoloniaux déclarent une origine autochtone lors d'un recensement» (Guimond, 2001, p.2). On peut également noter qu'un individu appartenant à une bande Indienne ou à une Première Nation, possède, dans la majorité des cas, le statut d'Indien inscrit ou Indien des traités.

Tableau 4.2 Répartition des dimensions de l'autochtonéité chez les Québécois âgés entre 20 et 59 ans selon le recensement de 2006

Dimension(s) de l'autochtonéité chez les québécois âgés entre 20 et 59 ans selon le recensement de 2006	
Dimension(s)	Effectifs
Réponses uniques	
Identité autochtone	57150
Ascendance autochtone	153020
Membre d'une Bande Indienne ou Première Nation	29080
Statut d'Indiens inscrits ou d'Indiens des traités	29935
Réponses multiples	
Identité autochtone et ascendance autochtone	28410
Identité autochtone et statut d'Indiens inscrits ou Indiens des traités	51440
Ascendance autochtone et statut d'Indiens inscrits ou Indiens des traités	27850
Identité autochtone, ascendance autochtone et statut d'Indiens inscrits ou Indiens des traités	27195

Source : Statistique Canada, 2006.

Par ailleurs, un problème apparaît dans l'ordre des questions dans l'enquête censitaire de 2006. Si un individu s'identifie comme Autochtone - Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit - à la question 18, on ne lui demande pas s'il s'identifie à un autre groupe ethnique (question 19). Donc, l'individu ne peut pas se déclarer d'identité amérindienne et «blanche», car s'il répond de manière affirmative à la question 18, il est automatiquement dirigé vers la question 20³⁰.

30 Le questionnaire comprenant les questions d'identification autochtone adressées aux individus dans le formulaire long est présenté dans l'annexe.

4.2.3 Données manquantes

Lors du recensement de 2006, vingt-deux réserves et/ou établissements indiens canadiens ont été partiellement dénombrés. Au Québec, sept réserves ont été exclues. Toutes les communautés mohawks (Kahnawake, Kanesatake, Akwesasne, Doncaster³¹), la communauté micmaque de Gesgapegiag, la collectivité huronne de Wendake ainsi que la réserve algonquine de Lac-Rapide ont refusé de participer au recensement. Statistique Canada estime cette population manquante à 16 600 individus (Statistique Canada, 2008). Le tableau 4.3 présente les effectifs des communautés des Premières Nations n'ayant pas répondu au recensement et des membres des communautés résidant à l'extérieur de celles-ci selon APNQL (2008).

Tableau 4.3 Répartition des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en 2006

Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés lors du recensement de 2006	Population estimée par l'APNQL en 2004-2005		
	Résidents	Non-résidents dénombrés	Total
Gesgapegiag (anciennement Gesgapegiag 2)	514	644	1185
Doncaster (anciennement Doncaster 17)			
Kanesatake	1347	665	2012
Kahnawake (anciennement Kahna wake 14)	7330	1945	9275
Akwesasne (partie au Québec)	4843	81	4924
Lac-Rapide	497	119	616
Wendake	1276	1712	2988
Total (N)	15807	5166	21000

Source : APNQL (2008) et Statistique Canada (2008)

Les effectifs de chaque variable d'autochtonéité sont donc affectés par l'absence de ces individus. Statistique Canada a exclu de la base de données les réserves et les établissements indiens partiellement dénombrés. Par conséquent, la comparaison de ces nombres avec d'autres sources de données telles que le Registre des Indiens inscrits ou les

31 Doncaster est un territoire de chasse et de pêche appartenant aux Mohawks. Peu de personnes y résident.

informations présentées sur les sites web du ministère des Affaires autochtones et du Développement Canada (AADNC), du Secrétariat aux Affaires autochtones du Québec (SAA) ou des sites web des associations autochtones - l'Assemblée des Premières Nations (APN), l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) et le Réseau Jeunesse des Premières Nations - est problématique. Tel est le cas dans le tableau précédemment présenté : Statistique Canada (2008) estime la population non recensée à 16 600 Autochtones tandis que l'APNQL (2008) estime cette population à environ 15 800 Autochtones. Le nombre de personnes recensées par Statistique Canada n'est pas exactement le même que celui présenté par l'APNQL.

4.3 Mesures

Les variables sélectionnées pour la présente recherche découlent du contexte théorique portant sur les inégalités socioéconomiques. Elles sont également similaires à celles utilisées dans les analyses statistiques réalisées par White et Maxim (2007) sur le bien-être des communautés. À partir d'un indicateur général, soit l'indice du bien-être des communautés (IBC), White et Maxim (2007) ont mesuré la qualité de vie des collectivités autochtones et non autochtones canadiennes en fonction de quatre dimensions : l'éducation, le revenu, l'emploi ainsi que le logement. Chacune de ces dimensions comprend deux indicateurs permettant ainsi de quantifier, de manière plus précise, la qualité de vie. La prochaine section présente les mesures choisies pour l'analyse.

4.3.1 Variables dépendantes et intermédiaires

Six variables seront utilisées comme variables dépendantes et intermédiaires. Au total, cinq variables de migration³² et une variable de revenu individuel ont été créées.

Les deux premières variables permettent de savoir si le répondant a migré vers ou hors une communauté des Premières Nations entre 2001 et 2005 ou entre 2005 et 2006. Plus précisément, il est possible de savoir si le répondant a toujours résidé dans une communauté des Premières Nations aux deux périodes, s'il est entré ou sorti d'une collectivité entre 2001 et 2005 ou entre 2005 et 2006, ou s'il a résidé en permanence à l'extérieur d'une communauté. Le tableau 4.4 présente la répartition de la population selon la migration vers ou hors communauté.

Tableau 4.4 Répartition, en pourcentage, de la migration vers ou hors les communautés des Indiens inscrits entre 2001 et 2006

Migration	Entre 2001-2005	Entre 2005-2006
Toujours résidé en communauté	53,0	54,0
Migré vers ou hors une communauté	4,0	2,0
Toujours résidé hors communauté	43,0	44,0
Total (N)	29 815	29 890

³²Les variables de migration disponibles dans la base de données du recensement permettent au chercheur de connaître le lieu de résidence des répondants à trois moments, soit le 16 mai 2001, le 16 mai 2005 ainsi que le 16 mai 2006. La migration peut s'observer si le répondant n'habitait pas au même endroit lors de ces trois moments. Toutefois, le nombre de déménagements effectués par les répondants durant ces intervalles ne peut être déterminé.

Les troisième et quatrième variables fournissent de l'information sur la migration entre un milieu rural et un milieu urbain entre 2001 et 2005 et entre 2005 et 2006³³. Plus précisément, il est possible de savoir si le répondant a toujours résidé dans un milieu rural, s'il a migré vers un milieu rural ou vers un milieu urbain entre 2001 et 2005 ou entre 2005 et 2006 ou s'il a résidé en permanence dans un milieu urbain. Le tableau 4.5 présente la répartition de la population selon la migration rurale-urbaine.

Tableau 4.5 Répartition, en pourcentage, de la migration rurale-urbaine des Indiens inscrits et des non-Autochtones entre 2001 et 2006

Migration	Indiens inscrits		Non-Autochtones	
	Entre 2001-2005	Entre 2005-2006	Entre 2001-2005	Entre 2005-2006
Toujours résidé en milieu rural	47,0	42,0	16,6	14,0
Migré vers ou hors un milieu rural	6,0	15,0	4,9	10,0
Toujours résidé en milieu urbain	47,0	43,0	78,8	76,0
Total (N)	29 815	29 890	3 972 405	4 090 780

La cinquième variable possède cinq catégories qui permettent de fournir, à un degré géographique plus restreint, de l'information sur la migration résidentielle entre 2001 et 2005. Le tableau 4.6 présente la répartition de la population selon les cinq catégories de la variable de migration résidentielle suivante : *différente SDR en 2001 et 2005 (changement récent)*, *différente SDR en 2001, mais même adresse en 2005 (changement non récent)*, *changement d'adresse en 2001 et en 2005 (changement récent)*, *changement d'adresse en 2001, mais même adresse en 2005 (changement non récent)* et les «aller-retour» et les non-migrants (*aucun changement effectué*).

³³ Statistique Canada définit une région urbaine comme suit : «Une région urbaine a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.» (Statistique Canada, 2010).

Tableau 4.6 Répartition, en pourcentage, de la migration résidentielle des Indiens inscrits et des non-Autochtones entre 2001 et 2006

Migration	Indiens inscrits	Non-Autochtones
Changement de SDR récent	4,1	5,2
Changement de SDR non-récent	8,9	13,5
Changement d'adresse récent	7,9	8,1
Changement d'adresse non-récent	15,3	16,6
Allers-retours	2,0	1,3
Pas migré	61,8	55,3
Total (N)	29 935	4 125 530

La sixième variable est celle du revenu individuel total. Ce dernier inclut tous les transferts gouvernementaux obtenus au cours de l'année 2005. La variable originale, de type continu, a subi quelques transformations dans le but d'éliminer les revenus négatifs, mais de conserver les revenus nuls. Elle possède deux catégories qui ont été créées en fonction des effectifs pondérés représentant moins que le 75^e centile et plus que le 75^e centile de revenu individuel pour chaque groupe. Chez les Indiens inscrits, le 75^e centile équivaut à 34 100 \$ tandis que chez la population non autochtone, le 75^e centile équivaut à 45 525 \$. Il y a un écart de revenu de plus de 10 000 \$. Le 75^e centile a été choisi en fonction où l'on supposait que la migration amènerait un meilleur revenu, où la migration prédirait le fait d'avoir un revenu supérieur.

4.3.2 Variables indépendantes

Onze indicateurs sociodémographiques et socioéconomiques sont présentés dans la prochaine section. Le sexe, l'âge, la scolarité, le statut d'emploi, le type d'occupation et le revenu sont des caractéristiques individuelles. Les zones de résidence en 2001, en 2005 et en 2006 et la nation d'appartenance sont des variables socioéconomiques de type collectif.

4.3.2.1 Indicateurs sociodémographiques

Quatre variables mesurant les caractéristiques sociodémographiques sont entrées dans l'analyse: il s'agit du sexe et de l'âge en 2001, en 2005 et en 2006. Le sexe féminin sera pris comme catégorie de référence lors des analyses statistiques. L'âge de 2001, de 2005 et de 2006 a été calculé. Chacune de ces variables a été catégorisée en quatre modalités permettant ainsi la comparaison des différentes tranches d'âge. Pour la variable d'âge de 2006, les modalités sont les suivantes: *20-29 ans*, *30-39 ans*, *40-49 ans* et *50-59 ans*. Les variables d'âge de 2001 et de 2005 ont été ajustées en fonction de 2006. Le tableau 4.7 présente la répartition de la population selon les variables sociodémographiques.

Tableau 4.7 Répartition, en pourcentage, des variables sociodémographiques des Indiens inscrits et des non-Autochtones en 2006

Variables sociodémographiques	Indiens inscrits	Non-Autochtones
Sexe		
Homme	47,7	49,7
Femme	52,3	50,3
Âge en 2006		
20 - 29 ans	27,3	22,2
30 - 39 ans	26,6	22,4
40 - 49 ans	26,9	29,4
50 - 59 ans	18,7	26,0
Total (N)	29 935	4 126 110

4.3.2.2 Scolarité

Une variable de scolarité a été créée à partir de la variable originale, soit celle identifiant les individus détenant un diplôme détenu par les répondants. La catégorisation de la nouvelle variable a permis d'identifier, trois groupes d'individus, à partir de la catégorisation de la variable originale, soit ceux n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, ceux ayant un diplôme d'études secondaire ou un diplôme équivalent et ceux ayant un diplôme d'études

secondaires ainsi qu'une fréquentation dans une institution postsecondaire. Les trois premières modalités de la variable originale - *aucun diplôme d'études secondaire ou attestation d'équivalence sans autre scolarité; aucun diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence avec certificat d'apprenti inscrit ou autre certificat d'une école de métier; aucun diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence avec certificat d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire* - ont été regroupées afin de créer une seule catégorie, soit *n'a pas de diplôme d'études secondaires*. La quatrième modalité - *avec diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence sans autre scolarité* - forme la deuxième modalité de la nouvelle variable, soit *diplôme d'études secondaires seulement*.³⁴ Les autres modalités soit, *avec diplômes d'études secondaires ou attestation d'équivalence avec certificat d'apprenti inscrit ou autre certificat d'une école de métiers, avec diplôme d'études secondaire ou attestation d'équivalence avec certificat d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire, avec diplôme d'études secondaire ou attestation d'équivalence avec certificat inférieur au baccalauréat, avec diplôme d'études secondaire ou attestation d'équivalence avec baccalauréat, avec diplôme d'études secondaire ou attestation d'équivalence avec certificat supérieur au baccalauréat; avec diplôme d'études secondaire ou attestation d'équivalence avec diplôme en médecine, médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, avec diplôme d'études secondaire ou attestation d'équivalence avec maîtrise, avec diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence avec doctorat acquis*, ont été fusionnées afin de donner la troisième catégorie, soit *a un diplôme d'études secondaires et a une fréquentation postsecondaire*³⁵. Contrairement aux recensements précédents, soit ceux de 2001 et de 1996, la variable d'alphabétisation fonctionnelle n'était pas présente dans la base de données et il a été impossible de la créer à partir des deux variables de scolarité présentes dans la base de données. Le tableau 4.8 présente la répartition de la population selon la scolarité.

³⁴ Les individus ayant une attestation d'équivalence au secondaire ont été inclus dans cette catégorie.

³⁵ Les établissements postsecondaires comprennent tous les établissements non universitaires tels que les centres de formation professionnels et les écoles de métiers, les collèges, les cégeps et les universités.

Tableau 4.8 Répartition, en pourcentage, de la scolarité des Indiens inscrits et des Non-Autochtones en 2006

Scolarité	Indiens inscrits	Non-Autochtones
Pas de diplôme d'études secondaires	49,6	18,3
Diplôme d'études secondaires seulement	26,6	36,8
Diplôme d'études secondaires et fréquentation postsecondaire	23,8	45,0
Total (N)	29 935	4 126 110

4.3.2.3 Occupation

La première variable d'emploi est celle du statut d'emploi. Elle détermine si le travailleur, salarié ou à son compte, travaillait majoritairement à temps plein, majoritairement à temps partiel ou ne travaillait pas durant l'année 2005. Selon Statistique Canada (2006), un employé devait effectuer plus de trente heures par semaine pour être considéré comme un travailleur à temps plein. Pour les individus ayant travaillé à plusieurs endroits et/ou ayant obtenu un emploi à temps partiel et un emploi à temps plein durant l'année, c'est le plus grand nombre de semaines travaillées qui détermine la catégorie dans laquelle ils seront classés. La deuxième variable est celle du type d'occupation. Elle comprend onze catégories d'activités professionnelles définies par la Classification nationale des Professions (CNP) en 2006 : *la gestion; les affaires, la finance et l'administration; les sciences naturelles et appliquées et les professions apparentées; le secteur de la santé; les sciences sociales, l'enseignement, l'administration publique et la religion; les arts, la culture, les sports et les loisirs; les ventes et services; les métiers, le transport et la machinerie; les professions propres au secteur primaire; la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique; et les sans objet, soit les individus n'ayant pas travaillé en 2005*. Cette variable comporte l'information la plus synthétique sur les domaines d'emploi. Le tableau 4.9 présente la répartition de la population selon le statut d'emploi ainsi que les domaines d'emploi travaillés.

Tableau 4.9 Répartition, en pourcentage, des variables d'occupation des Indiens inscrits et des non-Autochtones en 2005 et en 2006

Variabiles d'occupation	Indiens inscrits	Non-Autochtones
Statut d'emploi		
A travaillé majoritairement à temps plein en 2005	64,0	70,7
A travaillé majoritairement à temps partiel en 2005	13,2	15,5
N'a pas travaillé en 2005	22,8	13,8
Domaines d'emploi		
Gestion	4,9	7,9
Affaires, finance et administration	12,2	16,3
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	2,3	6,0
Secteur de la santé	2,7	5,5
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	10,2	8,3
Arts, culture et loisirs	2,9	2,3
Ventes et services	20,4	18,6
Métiers, transport et machinerie	13,6	12,8
Secteur primaire	5,0	2,0
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	2,9	6,0
N'a pas travaillé	22,8	13,8
Total (N)	29 935	4 126 110

4.3.2.4 Lieu de résidence

La variable de zone géographique, spécifie le lieu de résidence de 2006, soit la zone où la communauté des Premières Nations se situe, à partir de la définition faite par l'AADNC (2000)³⁶. La catégorisation de la collectivité se fait en fonction de la distance entre le lieu le plus peuplé de la Première Nation et le centre de services le plus près. L'AADNC (2000) identifie quatre zones : *urbaine* - moins de 50 km -, *rurale* - entre 50 km et 350 km -, *isolée* - plus de 350 km - et *difficile d'accès* - n'a pas de route d'accès ouverte à longueur d'année. Cette variable a été créée à partir des numéros des subdivisions du recensement (SDR) ainsi qu'à l'aide du manuel de classification des Bandes produit par le ministère en 2000. Une cinquième zone a été ajoutée, soit celle des *hors réserve*, puisque la population à l'étude comprend des répondants résidant à l'extérieur des communautés. Des changements ont été

³⁶ Voir la classification des Bandes québécoises faite par l'AADNC (2000) en annexe.

effectués concernant deux subdivisions de recensement, soit concernant Kipawa et Natashquan. Selon les définitions faites par Statistique Canada (2006) et l'AADNC (2000), Kipawa est considéré comme une municipalité et non comme une réserve ou un territoire algonquien. C'est Kabaowek qui fait office de centre le plus peuplé. Kipawa se voit donc classée dans la cinquième zone. La deuxième exception est celle de Natashquan. Deux numéros de subdivision de recensement (SDR) sont attribués à ce nom; l'un est associé à une communauté innue et le second à un territoire réservé à la population crie. Puisque très peu d'individus résident sur ce dernier territoire, il a donc été introduit dans la cinquième zone. Les Malécites de Whitworth-Cacouna ainsi que les Micmacs de Gespeg n'ont aucune assise territoriale officielle reconnue par le Gouvernement fédéral. Ils vivent donc dans les municipalités dispersées en Gaspésie et en Côte-Nord. Les deux autres variables de zone d'habitation caractérisent de la même manière la zone d'habitation en 2005 et celle de la zone d'habitation en 2001. Elles ont été créées de la même façon que la variable de zones d'habitation de 2006, c'est-à-dire à partir des numéros des subdivisions du recensement (SDR) pour leur année respective. Le tableau 4.10 présente la répartition de la population selon les zones de résidence.

Tableau 4.10 Répartition, en pourcentage, des zones de résidence des Indiens inscrits et des non-Autochtones en 2006, en 2005 et en 2001

Zones de résidence	Indiens inscrits			Non-Autochtones		
	2006	2005	2001	2006	2005	2001
Zone urbaine	19,4	19,3	19,4	0,0	0,0	0,0
Zone rurale	13,6	13,5	13,5	0,0	0,0	0,0
Zone isolée	14,3	14,3	14,1	0,0	0,0	0,0
Zone difficile d'accès	7,8	7,6	7,6	0,0	0,0	0,0
Hors communauté	45,0	45,3	45,3	100,0	100,0	100,0
Total (N)	29 935	29 895	29 840	4 126 110	4 080 785	3 977 615

4.3.2.5 Nation d'appartenance

La variable de nation autochtone possédait, au départ, plusieurs modalités. Elle a été recodée de façon à conserver seulement les dix nations autochtones québécoises soit les Abénaquis, les Algonquiens, les Attikameks, les Cris, les Hurons, les Innus (Montagnais), les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis. Toutefois, Statistique Canada a regroupé les déclarations Innus, les Montagnais et les Naskapis ensemble. Par ailleurs, nous avons décidé de regrouper de la même manière les Iroquois et les Mohawks d'une part ainsi que les Malécites et les Micmacs d'autre part de façon à avoir des catégories comprenant des effectifs suffisants. Comme mentionnée précédemment, la population non autochtone a été sélectionnée à partir des réponses négatives à chaque variable d'autochtonéité. Le tableau 4.11 présente la répartition de la population selon la nation d'appartenance.

Tableau 4.11 Répartition, en pourcentage, de l'appartenance à la Bande Indienne ou à une Première Nation des Indiens inscrits et des non-Autochtones en 2006

Nations d'appartenance	Indiens inscrits	Non-Autochtones
Pas membre d'une Bande	12,4	100,0
Algonquiens	13,0	0,0
Attikameks	8,9	0,0
Cris	23,8	0,0
Hurons	3,2	0,0
Iroquois - Mohawks	3,0	0,0
Malécites - Micmacs	6,9	0,0
Innus (Montagnais - Naskapis)	26,6	0,0
Abénaquis	2,3	0,0
Total (N)	29 935	4 126 110

4.4 Procédure d'analyse : type d'analyse utilisée et justification

La régression logistique a été privilégiée pour plusieurs raisons. Cette analyse est plus flexible que la régression linéaire, car elle n'exige pas une distribution normale des

variables entrées dans le modèle ni l'homogénéité des variances ni un type d'échelle précis. Dû à la non-normalité des variables à expliquer, dont celle du revenu, la régression logistique permet, en prenant un logarithme, de rendre la distribution plus normale. De plus, ce type de régression permet d'introduire dans l'analyse, des variables de type nominal, ordinal et intervalle-ratio. Dans ce type d'analyse, la variable dépendante est la survenue ou non d'un évènement. Dans le cas présent, il s'agit du fait de migrer ou d'obtenir un revenu supérieur. Les variables indépendantes sont, elles, susceptibles d'influencer sur la survenue de l'évènement (Preux *et coll.*, 2005). L'équation permettant la transformation dite «logit» est la suivante :

$$\text{logit} [P (y = 1|x)] = \text{Log} \left[\frac{P(Y = 1|x)}{1 - P(Y = 1|x)} \right] = \beta_0 + \beta_1 x$$

On décrit P comme étant la probabilité que pour chaque répondant, l'évènement survienne. P est donc la probabilité que Y soit égal à 1. Suite à la transformation logarithmique, les valeurs de la probabilité sont restreintes entre $[0,1]$ et les estimations peuvent être plus petites que 0 ou plus grandes que 1. Bressoux (2008) note que :

«la notion d'*odds* (que l'on peut traduire par «chances» ou par «cote») [...] sera une nouvelle manière de présenter la relation entre les variables qui nous intéressent et elle offre, de plus, l'intérêt de fournir une base d'interprétation simple au modèle. L'*odds* (notée O) est la probabilité d'occurrence d'un évènement (e.g. la probabilité de voter) sur sa probabilité de non-occurrence (e.g. la probabilité de ne pas voter). L'*odds* d'un évènement est donc donnée par la formule [voir ci-dessous]».

(Bressoux, 2008, p.229)

$$O_i = \frac{P_i}{(1 - P_i)}$$

Où O_i est le rapport de cote.

Selon Taffé (2004), cette transformation s'interprète comme le logarithme du rapport de cotes $OR = p/(1-p)$. Par exemple, lorsqu'un O_i , un OR ou un $\text{Exp}(b)$ ³⁷ équivaut à 2, cela signifie qu'il y a deux fois plus de chances que l'événement survienne qu'il ne survienne pas, mais lorsqu'un O_i , un OR ou un $\text{Exp}(b)$ équivaut à 0.50, cela signifie qu'il y a deux fois moins de chance (1/0.50) que l'événement survienne.

4.4.1 La régression logistique binaire et multinominale

Tout comme la régression logistique binaire, la régression logistique multinominale vise à prédire l'occurrence d'un événement - plutôt que de la non-occurrence -, en fonction d'une série de variables explicatives. La différence entre ces deux régressions réside dans le fait que la variable à expliquer contient plusieurs modalités. Les analyses de régressions qui seront réalisées dans cette recherche seront logistiques binaires pour la variable de revenu et logistiques multinomiales pour les variables de migration. En effet, lorsque nous tentons d'expliquer le revenu, nous cherchons à prédire le fait d'obtenir un revenu supérieur au soixante-quinzième centile, d'où la régression binaire, mais lorsque nous tentons de prédire les variables de migration, nous utilisons les régressions multinomiales dues aux nombreuses modalités des variables à expliquer.

4.4.1.1 L'interprétation des indicateurs de la régression logistique binaire et multinominale

Les résultats obtenus par les deux régressions logistiques fournissent des indications similaires sur la qualité et la quantité de la prédiction. Les informations suivantes permettront l'interprétation des résultats de l'analyse statistique.

³⁷ OR, O_i et $\text{Exp}(b)$ sont tous des symboles utilisés pour représenter un rapport de cote.

Le signe des coefficients de régression (b) et les rapports de cote informent sur le sens de la relation, à savoir si la variable est liée positivement ou négativement à l'événement. Les coefficients de régression permettent de connaître la force de la prédiction. Les rapports de cote, la fonction inverse du coefficient b, fournissent la probabilité d'occurrence ou de non-occurrence d'un événement étant donné la valeur des variables indépendantes. Plus précisément, dans une régression logistique, le rapport de cote doit être interprété en fonction de la catégorie de référence.

Le test de Hosmer-Lemeshow donne la qualité de l'ajustement du modèle. La signification du chi-carré de maximum de vraisemblance doit être supérieure à 0.05 pour conclure que les données sont compatibles avec le modèle et que les relations existent bien dans la population.

Le test de Wald permet de vérifier la signification de chaque modalité de la variable indépendante en relation avec la modalité de référence en rapport avec la variable à expliquer. Pour être liée significativement à la variable dépendante, la signification des modalités de la variable explicative doit être inférieure à 0,05 ($p < 0,05$)³⁸.

Le coefficient de détermination ou pseudo r-deux informe sur la proportion de la variance qui est expliquée. Deux mesures du R2 existent, soit celle de Cox-Snell et celle de Nagelkerke. Le dernier est le plus utilisé, car il reparamètre les valeurs entre [0,1] et par conséquent, sa valeur maximale peut atteindre 1, soit 100 %. Par exemple, un R2 de 0,247 signifie que le modèle explique 24.7 % de la variance totale. Les résidus standardisés sont également un outil pour évaluer la quantité de l'explication. Si ceux-ci ne se situent pas à

³⁸ La signification pourrait être inférieure à $p < 0,01$ étant donnée la taille de l'échantillon.

plus ou moins trois écarts-type de la moyenne³⁹ ou qu'il y en a moins que un pour cent, on peut conclure qu'il n'y a aucune donnée extrême et que l'ensemble des cas est bien prédit par le modèle.

4.4.2 Stratégie d'analyse

Des régressions logistiques avec entrées hiérarchiques ascendantes seront effectuées. Le nombre de modèles testés avant d'obtenir le modèle parcimonieux - conservant que les variables significatives - ou le modèle final dépend de la question de recherche.

Pour la première question de recherche portant sur la migration non récente, trois régressions seront effectuées. La première porte sur la migration vers ou hors les communautés des Premières Nations entre 2001 et 2005 et sera faite uniquement pour les Indiens inscrits puisqu'elle porte sur la migration vers ou hors des communautés des Premières Nations. La deuxième porte sur la migration vers un milieu rural ou vers un milieu urbain entre 2001 et 2005. Les comportements des Indiens inscrits et des non-Autochtones seront analysés pour ce type de migration. La troisième régression porte sur la migration résidentielle entre 2001 et 2005 et elle est également effectuée tant pour les Indiens inscrits que pour les non-Autochtones. Dans l'ensemble des régressions, le premier bloc de variables introduites est celui des variables sociodémographiques. Pour les régressions portant sur la migration rurale-urbaine et la migration résidentielle, les deuxième et troisième blocs entrés sont les variables collectives, soit la nation d'appartenance (pour les Indiens inscrits seulement) et les zones de résidence. Seules quatre variables explicatives seront entrées dans ces analyses puisque les autres variables socioéconomiques telles que la scolarité, le type d'occupation, l'emploi et le revenu n'ont pas été mesurées en 2001.

³⁹ Sur la courbe de la loi normale, la moyenne, la médiane et le mode sont équivalents et se situent à zéro. À plus ou moins trois écarts-type de la moyenne, 99.5 % des observations se situent dans cet intervalle (Haccoun et Cousineau, 2010).

Pour ce qui est de la deuxième question de recherche portant sur les caractéristiques individuelles et collectives pouvant influencer le revenu, six modèles au total sont testés incluant les deux modèles finaux. Ces régressions sont effectuées sur les deux populations à l'étude. Chez les Indiens inscrits, le sexe et l'âge sont entrés en premier suivis par la variable de scolarité et celles relatives à l'emploi. Le quatrième bloc introduit les variables collectives - nation d'appartenance et zones de résidence. Les deux derniers blocs intègrent les variables de migration. Chez la population non autochtone, toutes ces variables sont introduites sauf les variables de nations et de zones de résidence.

Pour ce qui est de la question portant sur les inégalités socioéconomiques et la migration entre 2005 et 2006, deux régressions sont effectuées. La première porte sur la migration vers ou hors une communauté des Premières Nations et la deuxième sur la migration rurale-urbaine. La première régression est testée sur les Indiens inscrits seulement. Quatre modèles sont testés avant d'obtenir le modèle parcimonieux. Les variables sociodémographiques sont entrées en premier, suivies de la variable de scolarité. Par la suite, les variables relatives à l'emploi sont insérées. Finalement, le revenu est inséré. La deuxième régression est effectuée sur les Indiens inscrits et sur les non-Autochtones. Chez les Indiens inscrits, les variables introduites dans le modèle suivent l'ordre suivant : le sexe, l'âge, la scolarité, le statut d'emploi, le domaine d'emploi, le revenu, la nation d'appartenance et la zone de résidence. Chez les non-Autochtones, seules les variables de nations d'appartenance et de zones de résidence ne sont pas introduites.

5. Résultats

Dans cette section, la présentation des résultats se fera en fonction de l'ordre des différentes questions de recherche. Tout d'abord, les résultats de la régression sur la migration non récente, entre 2001-2005, seront présentés, suivis des résultats de la régression sur le revenu supérieur et des résultats de la régression sur la migration récente, entre 2005 et 2006.

Deux informations seront prises en compte pour comprendre la prédiction des modèles testés : les rapports de cote, pour ce qui est de la relation entre les modalités des variables et de la variable dépendante ainsi que le coefficient de détermination de Nagelkerke pour ce qui est de la proportion de variance expliquée par l'ensemble des variables d'un modèle donné. Dans le but de faciliter la compréhension, des tableaux synthèses des régressions effectuées se trouveront à la fin de chaque section. Pour bien saisir l'interprétation des résultats, il est conseillé de consulter lesdits tableaux au cours de la lecture.

5.1 Migration non récente - 2001-2005

Cette section présente les résultats de l'analyse de la migration vers ou hors les communautés des Premières Nations et de la migration rurale-urbaine entre 2001 et 2005. Seule cette dernière analyse a été effectuée à la fois pour les Indiens inscrits et pour les non-Autochtones.

5.1.1 Migration vers ou hors les communautés des Premières Nations entre 2001 et 2005

Un seul modèle a été testé pour la migration vers ou hors communauté entre 2001 et 2005. En effet, seulement les variables sociodémographiques ont été insérées puisque ce sont les seules variables pour lesquelles on a l'information avant la migration. Toutes les variables sont significativement liées à la variable à expliquer. Le modèle 1 présente l'apport de la

variable de sexe et celle d'âge. Le tableau synthèse 5.1 pour cette régression se trouve à la fin de cette section.

Les Indiennes inscrites ont 1,2 fois plus de chances que leurs homologues masculins d'avoir toujours vécu hors communauté que d'avoir toujours résidé en communauté, la catégorie de référence, entre 2001 et 2005. Il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes dans le fait d'avoir migré vers ou hors communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté entre 2001 et 2005. Il n'y a également pas de différence significative entre les Indiens inscrits âgés entre 25 et 34 ans et ceux âgés entre 15 et 24 ans, la catégorie de référence, dans le fait d'avoir toujours résidé hors communauté plutôt qu'en communauté pendant cette même période. Les Indiens inscrits âgés entre 35 et 44 ans et ceux âgés entre 45 et 54 ans sont respectivement 1,7 et 2,1 fois plus susceptibles que les 15-24 ans à avoir vécu hors communauté plutôt qu'en communauté. Les Indiens inscrits âgés entre 25 et 54 ans sont tous moins susceptibles que les Indiens inscrits âgés entre 15 et 24 ans de migrer vers ou hors communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté entre 2001 et 2005 : les rapports de cote sont respectivement, pour les divers groupes d'âge, de $\exp(b)=0,798$, $p<0,01$, à $\exp(b)=0,448$, $p<0,001$ et à $\exp(b)=0,414$, $p<0,001$.

Les femmes ont donc plus tendance que les hommes à vivre hors communauté entre 2001 et 2005 plutôt qu'en communauté, mais il n'y pas de différence selon le genre pour ce qui est de migrer vers ou hors les communautés des Premières Nations entre 2001 et 2005. De plus, les plus vieux ont plus tendance à vivre hors communauté qu'en communauté, mais les jeunes sont plus susceptibles de migrer vers ou hors communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté entre 2001 et 2005. La contribution totale des variables sociodémographiques à l'explication de la variance se chiffre à 3,9 % (pseudo R^2 de Nagelkerke).

Les variables socioéconomiques telles que la scolarité, l'emploi et le revenu n'ont pas été incluses dans les analyses puisqu'elles n'étaient pas mesurées pour les années précédant 2006. La variable de nation d'appartenance n'a pas été incluse dans l'analyse des Indiens inscrits, car une forte majorité d'Indiens inscrits n'ayant pas d'appartenance à une Bande Indienne ou à une Première Nation vivent hors communauté. De ce fait, la relation entre certaines modalités de la variable de nation et certaines modalités de la variable de migration vers ou hors communauté étaient trop corrélées. Par ailleurs, des analyses ont également été effectuées sur une population plus restreinte, soit les Indiens inscrits excluant les Mohawks et les Hurons, car pour ces nations, seuls les membres qui résident à l'extérieur des communautés ont pu être recensés. Les rapports de cote et la significativité des résultats étaient très similaires à ceux retrouvés dans la régression principale. La variable de zones de résidence a, elle aussi, été supprimée des analyses dû à la construction étroitement liée de cette variable avec la variable de communauté, ce qui entraînait un problème de multi-colinéarité.

Tableau 5.1 Modèles de régression relatifs à la migration vers ou hors communauté des Premières Nations entre 2001 et 2006

VD → VIs↓	Modèle 1	
	Hors communauté	Migré
	EXP(B)	EXP(B)
Sexe	1,153***	1.059
Age en 2001 (Ref= 15-24 ans)		
25-34 ans	1.011	0,798**
35-44 ans	1,654***	0,448***
45-54 ans	2,070***	0,414***
N (arrondi et pondéré)	29935	
R2 Cox & Snell	3.1	
R2 Nagelkerke	3.9	

5.1.1 Migration rurale-urbaine entre 2001 et 2005

Les résultats des régressions effectuées sur les deux populations à l'étude sont présentés séparément pour les deux populations. Le tableau synthèse 5.2 pour ces régressions se trouve à la fin de cette section.

5.1.1.1 Chez les Indiens inscrits

Trois modèles ont été testés pour la migration rurale-urbaine entre 2001 et 2005. Les variables sociodémographiques, la variable de nation d'appartenance et la variable de zones de résidence ont été introduites à tour de rôle. Toutes les variables sont significativement liées à la variable à expliquer.

Le modèle 1 présente l'apport du sexe et de l'âge. Les femmes sont 1,1 fois plus susceptibles que les hommes d'avoir toujours résidé en milieu urbain et 1,4 fois plus susceptibles d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir toujours été en milieu rural entre 2001 et 2005, la catégorie de référence. Cependant, il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes dans le fait d'avoir migré vers un milieu rural plutôt que de toujours avoir résidé en milieu rural pendant cette même période. Les Indiens inscrits âgés entre 25 et 34 ans ont 1,1⁴⁰ moins de chances que les 15-24 ans - catégorie de référence - d'avoir toujours résidé en milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2001 et 2005. Les 35-44 ans et les 45-54 ans sont respectivement 1,1 et 1,2 fois plus susceptibles que les 15-24 ans d'avoir vécu en milieu urbain qu'en milieu rural. Les 15-24 ans ont plus de chances que les 35-44 ans et les 45-54 ans d'avoir migré vers un milieu rural que de toujours avoir résidé dans un milieu rural; les rapports de cote respectifs

⁴⁰ Afin de faciliter la compréhension, les rapports de cote négatifs ont été transformés de manière positive afin d'obtenir une base comparative. En effet, un rapport de cote de 0,921 est difficilement interprétable, mais en lui faisant prendre la forme positive suivante, soit $1/\exp(b)$, l'interprétation est plus conviviale. Après transformation, le rapport devient maintenant 1,1.

sont de $\exp(b)=0,744$, $p<0,01$ et de $\exp(b)=0,656$, $p<0,001$. Il n'y a pas de différence significative entre les 15-24 ans et les 25-34 ans dans le fait d'avoir migré vers un milieu rural et le fait d'y avoir toujours résidé entre 2001 et 2005. Les Indiens inscrits âgés entre 35 et 44 ans et ceux âgés entre 45 et 54 ans sont respectivement 2,2 et 1,8 fois moins susceptibles que les Indiens inscrits âgés entre 15 et 24 ans d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir toujours résidé dans un milieu rural entre 2001 et 2005. La contribution totale des variables sociodémographiques à l'explication de la variance est faible; elle se chiffre à 1 %.

Le modèle final A introduit la variable de nation d'appartenance. L'entrée de cette variable a, très légèrement, modifié les coefficients et la significativité des variables d'âge dans une seule modalité de la variable à expliquer. En effet, les 25-34 ans et les 35-44 ans sont moins susceptibles que les 15-24 ans d'avoir toujours résidé en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural entre 2001 et 2005. Il n'y a maintenant pas de différence significative entre les 45-54 ans et les 15-24 ans dans le fait d'avoir toujours résidé en milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural pendant cette même période. Les Indiens inscrits n'étant pas membres d'une Bande Indienne ou d'une Première Nation, les Hurons, les Iroquois-Mohawks et les Malécites-Micmacs sont respectivement 2,1, 3,6, 2,8 et 2,8 plus susceptibles que les Abénaquis, la catégorie de référence, d'avoir toujours résidé en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural entre 2001 et 2005. Les Algonquiens, les Attikameks, les Cris et les Innus (Montagnais-Naskapis) ont tous moins de chances que les Abénaquis d'avoir toujours résidé en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural pendant cette même période; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,507$, $p<0,001$, de $\exp(b)=0,129$, $p<0,001$, de $\exp(b)=0,682$, $p<0,001$ et de $\exp(b)=0,739$, $p<0,001$. Les Indiens inscrits non-membres d'une Bande Indienne, les Hurons et les Iroquois-Mohawks ont plus de chances que les Abénaquis d'avoir migré vers un milieu rural que de toujours avoir résidé dans un milieu rural. À l'opposé, les Attikameks, les Cris et les Innus

(Montagnais-Naskapis) ont moins de chances que les Abénaquis d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé dans un milieu rural entre 2001 et 2005.

Les Algonquiens et les Malécites-Micmacs ne se différencient statistiquement pas des Abénaquis dans le fait d'avoir migré vers un milieu rural ou d'y avoir toujours résidé. Les Algonquiens, les Attikameks et les Cris sont moins susceptibles que les Abénaquis d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir résidé dans un milieu rural entre 2001 et 2005. Toutefois, les non-membres, les Hurons et les Malécites-Micmacs ont plus tendance que les Abénaquis à migrer vers un milieu urbain que d'avoir toujours résidé dans un milieu rural. Il n'y a pas de différence significative entre les Iroquois-Mohawks, les Innus (Montagnais-Naskapis) et les Abénaquis dans le fait d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé dans un milieu rural entre 2001 et 2005. L'ajout de la variable de nation d'appartenance explique 15 % de la variance, soit une augmentation de 14 % par rapport au modèle précédent.

Le modèle final B présente l'apport de la variable de zones de résidence. L'entrée de la variable modifie très peu les coefficients et la signification des variables sociodémographiques introduites dans le modèle 1. Les Indiens inscrits résidant hors communauté des Premières Nations, quelle qu'elles soient, ont tous, sans exception, plus de chances d'avoir résidé dans un milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou urbain que d'avoir toujours vécu dans un milieu rural - catégorie de référence - entre 2001 et 2005. La variable de zones de résidence, à elle seule, explique 22 % de la variance pour un total de 23 % pour les trois variables.

5.1.1.2 Chez les non-Autochtones

Chez les non-Autochtones, un seul le modèle sera présenté puisque les variables de nation d'appartenance et de zones de résidence sont non pertinentes.

Le modèle 1 présente l'apport des variables de sexe et d'âge. Les femmes sont respectivement 1,1 fois plus susceptibles que les hommes d'avoir toujours résidé en milieu urbain, d'avoir migré vers un milieu rural ou d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que de toujours avoir résidé en milieu rural entre 2001 et 2005. La population non autochtone, comparativement à la catégorie de référence, âgée entre 15 et 24 ans sont tous plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'avoir toujours résidé en milieu urbain, d'avoir migré vers un milieu rural ou d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que de toujours avoir résidé en milieu rural. En somme, les femmes et les jeunes sont moins nombreux à avoir résidé en milieu rural entre 2001 et 2005. La contribution totale des variables sociodémographiques dans le modèle final est de 1,5 %.

5.1.1.3 Synthèse

Afin d'effectuer une comparaison entre les deux populations à l'étude, seules les variables sociodémographiques seront interprétées. Comme chez les Indiennes inscrites, les femmes non-Autochtones ont toutes plus de chances d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2001 et 2005. Il n'y a toutefois pas de différence significative entre les Indiennes inscrites et les Indiens inscrits dans le fait d'avoir migré vers un milieu rural plutôt que d'y avoir résidé pendant cette même période, contrairement aux femmes non-autochtones. Donc, les femmes autochtones et celles non-Autochtones suivent une même tendance.

La situation des deux populations à l'étude concernant l'âge n'est pas similaire. Les non-Autochtones âgés de 15 à 24 ans sont plus susceptibles que tous les autres groupes d'âge de ne pas vivre dans un milieu rural. Chez les Indiens inscrits, la situation est différente : les 35-44 ans et les 45-54 ans ont plus de chances que les 15-24 ans d'avoir résidé dans un milieu urbain, mais ces derniers sont plus susceptibles d'avoir migré vers un milieu rural ou vers un milieu urbain, entre 2001 et 2005, que d'avoir toujours résidé en milieu rural. Il y a

donc moins de jeunes non autochtones dans les milieux ruraux, plus de jeunes Indiens inscrits ayant migré et plus d'Indiens inscrits âgés entre 35 et 54 ans ayant toujours résidé en milieu urbain entre 2001 et 2006. L'apport des variables sociodémographiques est à peine plus élevé chez les non-Autochtones que chez les Indiens inscrits, la variance expliquée se chiffrant respectivement à 1,5 % et à 1 %.

En somme, lorsque les variables de nation d'appartenance et de zones de résidence sont prises en compte chez les Indiens inscrits, les coefficients sont similaires à ceux des non-Autochtones; donc, les différences entre les nations sont importantes.

Tableau 5.2 Modèles de régression relatifs à la migration rurale-urbaine entre 2001 et 2005

VD → VIs↓	Indiens inscrits									Non-Autochtones		
	Modèle 1			Modèle final A			Modèle final B			Modèle final		
	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain
	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)
Sexe	1,111***	1.067	1,369***	1,132***	1.075	1,400***	1,060*	0.990	1,303***	1,087***	1,095***	1,141***
Age en 2001 (Ref= 15-24 ans)												
25-34 ans	0,921*	0.943	0.885	0,883***	0.914	0.881	0,886**	0.888	0.855	0,892***	0,974**	0,528***
35-44 ans	1,093**	0,744**	0,457***	0,911**	0,647***	0,391***	0,815***	0,475***	0,338***	0,713***	0,438***	0,285***
45-54 ans	1,227***	0,656***	0,563***	0.970	0,537***	0,466***	0,825***	0,632***	0,375***	0,661***	0,424***	0,199***
Nations (Ref= Abénaqui)												
Pas membre d'une Bande Indienne				2,127***	1,945**	2,072**						
Algonquien				0,507***	0.774	0,589*						
Attikamek				0,129***	0,467**	0,627*						
Cris				0,682***	0,569*	0,347***						
Huron				3,568***	4,434***	2,175**						
Iroquois-Mohawks				2,767***	2,037*	1.747						
Malécite-Micmac				2,822***	1.369	2,330**						
Innu (Montagnais - Naskapis)				0,739***	0,602*	0.689						
Zones de résidence en 2001 (Ref= Hors communauté)												
Zone urbaine							0,317***	0,047***	0,241***			
Zone rurale							0,093***	0,021***	0,173***			
Zone isolée							0,141***	0,039***	0,088***			
Zone difficile d'accès							0,192***	0,023***	0,095***			
N (arrondi et pondéré)	29935			29935			29935			4126110		
R2 Cox & Snell	0.9			12,7 (ajout de 11,8 %)			19,4 (ajout de 6,7 %)			1.1		
R2 Nagelkerke	1.0			15 (ajout de 14 %)			23,0 (ajout de 8 %)			1.5		

a. ***, **, * indiquent une différence significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.1.2 Migration résidentielle entre 2001 et 2005

Les résultats des régressions portant sur la migration résidentielle des Indiens inscrits des non-Autochtones seront présentés dans la section suivante. Le tableau synthèse 5.3 pour ces régressions se trouve à la fin de cette section.

5.1.2.1 Chez les Indiens inscrits

Trois modèles ont été testés avant d'obtenir un modèle parcimonieux. Le premier introduisait les variables sociodémographiques, le deuxième, la variable de nation d'appartenance et le dernier, la variable de zones de résidence. Le modèle parcimonieux inclut seulement les variables significatives.

Le modèle 1 présente l'apport des variables de sexe et d'âge. Les Indiennes inscrites sont plus susceptibles que les Indiens inscrits d'avoir changé de subdivision de recensement (SDR) récemment ou non récemment ou d'avoir changé d'adresse récemment que ceux n'ayant pas migré, la catégorie de référence, entre 2001 et 2005; les rapports de cote respectivement de $\exp(b)=1,2$, $p<0,01$, de $\exp(b)=1,2$, $p<0,001$ et de $\exp(b)=1,1$, $p<0,01$. Il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes qui ont effectué un changement d'adresse non récemment ou ayant effectué des «aller-retour» que ceux n'ayant pas migré pendant cette même période. Les Indiens inscrits âgés entre 15 et 24 ans ont plus de chances que tous les autres groupes d'âge d'avoir changé de subdivision de recensement (SDR) récemment, en 2005, ou non récemment, en 2001, d'avoir changé d'adresse récemment et d'avoir effectué des «aller-retour» que ceux n'ayant pas migré. Il n'y a pas de différence significative entre les 15-24 ans - catégorie de référence - et les 25-34 ans qui ont changé d'adresse non récemment que ceux n'ayant pas migré. Les Indiens inscrits âgés entre 35 et 44 ans et ceux âgés entre 45 et 54 ans sont moins susceptibles que les 15-24 ans d'avoir changé d'adresse non récemment que ceux n'ayant pas migré.

Bref, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir migré de SDR récemment ou non ou d'avoir changé d'adresse récemment que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. Toutefois, il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes dans les changements d'adresse non récents ou le fait d'avoir effectué des «aller-retour» que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. De plus, les 15-24 ans sont tous plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'avoir migré - de toutes les manières. L'apport des variables sociodémographiques à l'explication de la migration résidentielle se chiffre à 6,7 %, selon le pseudo R^2 de Nagelkerke.

Le modèle 2 introduit la variable de nation d'appartenance. L'entrée de cette dernière variable n'a pas affecté les coefficients ni la signification des variables précédemment insérées. Les Algonquiens, les Attikameks, les Cris, les Malécites - Micmacs et les Innus (Montagnais-Naskapis) ont moins de chances que les Abénaquis - catégorie de référence - d'avoir changé de SDR récemment que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005, la catégorie de référence; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,664$, $p<0,05$, de $\exp(b)=0,355$, $p<0,001$, de $\exp(b)=0,245$, $p<0,001$, de $\exp(b)=0,503$, $p<0,01$ et de $\exp(b)=0,428$, $p<0,001$. Seuls les Iroquois-Mohawks sont 1,5 fois plus susceptibles que les Abénaquis d'avoir changé de SDR récemment que de ne pas avoir migré. Il n'y a pas de différence significative entre les Hurons ou les Indiens inscrits n'étant pas membre d'une Bande Indienne ou d'une Première Nation et les Abénaquis dans le fait d'avoir changé de SDR récemment que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. Les Indiens inscrits n'étant pas membres d'une Bande Indienne ou d'une Première Nation et les Iroquois-Mohawks sont 1,5 et 1,7 fois plus susceptibles que les Abénaquis d'avoir fait un changement de SDR non récent que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. Les Attikameks, les Cris, les Malécites-Micmacs et les Innus ont moins de chances que les Abénaquis d'avoir changé de SDR en 2001 que de ne pas avoir migré durant la même période. Il n'y a pas de différence significative entre les Algonquiens ou les Hurons et les Abénaquis dans le fait d'avoir changé de SDR non récemment plutôt que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005.

Les non-membres d'une Bande, les Hurons et les Iroquois-Mohawks sont plus susceptibles que les Abénaquis d'avoir effectué un changement d'adresse en 2005 que les stables, ceux n'ayant pas migré. Les Cris et les Innus ont 1,5 et 1,6 fois moins de chances que les Abénaquis d'avoir changé d'adresse récemment que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. Les Indiens inscrits faisant partie des autres nations ne se distinguent significativement pas des Abénaquis dans le fait de changer d'adresse récemment plutôt que de ne pas avoir migré. Seuls les Algonquiens ont 1,3 fois plus de chances que les Abénaquis d'avoir fait un changement d'adresse non récent que de ne pas avoir migré. Les Attikameks, les Hurons et les Innus (Montagnais-Naskapis) sont moins susceptibles que les Abénaquis de faire ce genre de migration que de ne pas avoir migré; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,777$, $p<0,05$, de $\exp(b)=0,710$, $p<0,5$ et de $\exp(b)=0,642$, $p<0,001$. Les autres nations ne se différencient pas des Abénaquis dans le fait de changer d'adresse non récemment que de ne pas avoir migré. Finalement, seuls les Attikameks et les Cris ont moins de chances que les Abénaquis de faire des «aller-retour» que de ne pas migrer entre 2001 et 2005. Ceux ne faisant pas partie d'une Bande Indienne ou d'une Première Nation, les Algonquiens, les Hurons, les Iroquois-Mohawks, les Malécites-Micmacs et les Innus (Montagnais-Naskapis) ne se distinguent pas des Abénaquis dans le fait d'effectuer des «aller-retour» plutôt que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. À elle seule, la nation d'appartenance explique 4,4 % de la variance pour un total de 11,1 % de la variance expliquée par les trois variables entrées dans le modèle 2.

Le modèle 3 présente l'apport de la variable de zones de résidence. L'entrée de cette variable ne modifie pas les coefficients, mais change la signification de la variable de sexe. En effet, l'ajout de cette dernière variable rend la variable de sexe non significative dans toutes les modalités de la variable à expliquer. La variable d'âge ne subit aucune modification. Les Indiens inscrits résidant à l'extérieur d'une communauté des Premières Nations ont tous, sans exception, plus de chances que les Indiens inscrits résidant en communauté, soit dans les zones urbaines, rurales, isolées et difficiles d'accès, de migrer de

toutes les manières possibles, c'est-à-dire de migrer en changeant de SDR récemment, en changeant de SDR non récemment, en changeant d'adresse récemment, en changeant d'adresse non récemment ou en faisant des «aller-retour», que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. Cela revient à dire que les Indiens inscrits résidant à l'extérieur des communautés sont plus susceptibles de migrer, peu importe la façon de le faire, que ceux résidant en communauté. L'ajout de cette variable explique 22 % de la variance, soit une augmentation de 10,9 % par rapport au modèle précédent.

Le modèle parcimonieux exclut la variable de sexe qui devenait non significative avec l'entrée de la variable de zones de résidence. Les coefficients ainsi que la signification des variables d'âge, de nation d'appartenance et des variables socioéconomiques restent sensiblement les mêmes. Le pourcentage de la variance expliquée est similaire à celle du modèle 3.

Les variables de scolarité, d'emploi et de revenu n'ont pas été introduites dans les modèles précédemment présentés, puisque ces variables ne sont pas disponibles pour 2001 et 2005.

5.1.2.2 Chez les non-Autochtones

Chez les non-Autochtones, seul un modèle a été testé, les variables de nation d'appartenance et de zones de résidence n'étant pas pertinentes. Le modèle 1 introduit les variables de sexe et d'âge. Chez les non-Autochtones, les femmes sont toujours plus susceptibles que les hommes de migrer dans toutes les modalités de la variable à expliquer que de ne pas migrer entre 2001 et 2005. En effet, les femmes ont plus de chances que les hommes d'avoir changé de SDR récemment ou non récemment, d'avoir changé d'adresse récemment, d'avoir changé d'adresse non récemment ainsi que d'avoir fait des «aller-retour» que de ne pas migrer; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=1, p<0,001$, de $\exp(b)=1, p<0,001$, de $\exp(b)=1, p<0,01$, de $\exp(b)=1, p<0,001$ et de $\exp(b)=1,$

$p < 0,01$. Les 25-34 ans sont plus susceptibles que les 15-24 ans d'avoir effectué un changement de SDR non récent que de ne pas avoir migré. Par contre, les 15-24 ans ont plus de chances que les 35-44 ans et les 45-54 ans d'avoir changé de SDR en 2001 que de ne pas avoir migré. Les non-Autochtones âgés entre 15 et 24 ans sont tous plus susceptibles que les 25-34 ans, les 35-44 ans et les 45-54 ans d'avoir changé d'adresse récemment ou non et d'avoir fait des «aller-retour» que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. La contribution des variables socioéconomiques à la variance expliquée se chiffre à 12,5 %.

5.1.2.3 Synthèse

Afin de comparer les deux populations à l'étude, seul l'impact des variables sociodémographiques peut être interprété. Les Indiennes inscrites ont plus de chances de migrer que leurs homologues masculins d'avoir effectué un changement de SDR récent, un changement de SDR non récent ou un changement d'adresse récent que de ne pas avoir migré entre 2001 et 2005. Il n'y a pas de différence significative entre les Indiens inscrits et les Indiennes inscrites dans le changement d'adresse non récent et les «aller-retour» que dans le fait de ne pas avoir migré. Chez les non-Autochtones, les femmes sont également plus susceptibles de migrer que les hommes pour ces mêmes changements - changement d'adresse non récent et «aller-retour».

Les Indiens inscrits âgés entre 15 et 24 ans sont, dans la grande majorité des cas, plus susceptibles de migrer - peu importe le type de migration - que les autres groupes d'âge. La seule exception est celle des Indiens inscrits de 25-34 ans qui ne se différencient pas de 15-24 ans - catégorie de référence - dans le changement d'adresse non récent. Pour les non-Autochtones, les jeunes de 15-24 ans ont tous plus de chances de migrer - toutes manières confondues - que les autres groupes d'âge, sauf pour un changement, soit celui du changement de SDR non récent. En effet, dans ce type de changement géographique, ce sont les 25-34 ans qui sont plus susceptibles d'avoir migré que les 15-24 ans.

Donc, entre 2001 et 2005, autant chez les Indiens inscrits que chez les non-Autochtones, les femmes ont plus tendance à migrer que les hommes, peu importe le type de changement. Les jeunes ont également plus de chances de migrer que les plus vieux, peu importe le type de changement. Toutefois, l'apport des variables sociodémographiques est plus important chez les non-Autochtones que chez les Indiens inscrits, la variance expliquée se chiffrant respectivement à 12,5 % et à 6,7 %.

Tableau 5.3 Modèles de régression relatifs à la migration résidentielle entre 2001 et 2005

VD → VIs]	Indiens inscrits																				Non-Autochtones				
	Modèle 1					Modèle 2					Modèle 3					Modèle final					Modèle Parcomieux				
	Chg SDR récent	Chg SDR non-récent	Chg add récent	Chg add non-récent	Aller-retour	Chg SDR récent	Chg SDR non-récent	Chg add récent	Chg add non-récent	Aller-retour	Chg SDR récent	Chg SDR non-récent	Chg add récent	Chg add non-récent	Aller-retour	Chg SDR récent	Chg SDR non-récent	Chg add récent	Chg add non-récent	Aller-retour	Chg SDR récent	Chg SDR non-récent	Chg add récent	Chg add non-récent	Aller-retour
EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)
Sexe	1,172**	1,171***	1,132**	1,002	1,131	1,173**	1,179***	1,138**	1,014	1,144	1,092	1,063	1,071	0,982	1,103						1,030***	1,041***	1,010**	1,032***	1,025**
Age en 2001 (Ref = 15-24 ans)																									
25-34 ans	0,571***	0,896*	0,540***	0,950	0,475***	0,553***	0,833*	0,530***	0,945	0,468***	0,517***	0,801***	0,498***	0,919*	0,450***	0,517***	0,801***	0,498***	0,919*	0,450***	0,607***	1,015***	0,546***	0,992*	0,407***
35-44 ans	0,234***	0,484***	0,275***	0,442***	0,209***	0,196***	0,399***	0,240***	0,421***	0,176***	0,144***	0,282***	0,199***	0,372***	0,150***	0,145***	0,282***	0,199***	0,371***	0,150***	0,173***	0,327***	0,183***	0,391***	0,136***
45-54 ans	0,270***	0,379***	0,212***	0,325***	0,213***	0,211***	0,290***	0,174***	0,304***	0,169***	0,151***	0,196***	0,140***	0,262***	0,139***	0,151***	0,196***	0,140***	0,262***	0,140***	0,122***	0,220***	0,116***	0,252***	0,097***
Nations (Ref = Abénaqui)																									
Pas membre d'une Bande Indienne						0,805	1,450**	1,850***	1,180	1,748	0,486***	0,867	1,231	0,909	1,203	0,488***	0,869	1,234	0,908	1,207					
Algonquien						0,664*	1,023	1,214	1,346*	1,518	0,917	1,334*	1,459*	1,576***	1,804	0,924	0,1341*	1,467*	1,574***	1,817					
Atikamek						0,355***	0,384***	0,724	0,777*	0,474*	1,366	1,746**	1,631**	1,546**	0,866	1,383	1,764**	1,645**	1,541**	0,875					
Cris						0,245***	0,284***	0,621**	0,814	0,454*	1,647*	2,466***	1,974***	1,932***	1,031	1,672**	2,492***	0,1992***	1,925***	1,042					
Huron						1,085	1,060	1,989***	0,710*	0,945	0,725	0,694*	1,349	0,565***	0,685	0,733	0,700*	1,360	0,562**	0,693					
Iroquois-Mohawks						1,490*	1,654**	1,720**	1,090	1,667	1,053	1,142	1,269	0,891	1,261	1,062	1,149	1,277	0,889	1,271					
Makéte-Micmac						0,503**	0,707*	0,890	1,019	1,345	0,441***	0,622**	0,860	1,004	1,310	0,441***	0,523**	0,861	1,004	1,311					
Innu (Montagnais - Naskapis)						0,428***	0,574***	0,677*	0,642***	0,721	0,824	1,086	1,113	0,890	1,056	0,831	1,093	1,121	0,887	1,065					
Zones de résidence en 2001 (Ref = Hors communauté)																									
Zone urbaine											0,139***	0,130***	0,246***	0,452***	0,299***	0,139***	0,130***	0,246***	0,452***	0,298***					
Zone rurale											0,87***	0,043***	0,265***	0,352***	0,373***	0,086***	0,042***	0,263***	0,352***	0,371***					
Zone isolée											0,035***	0,020***	0,023***	0,233***	0,179***	0,034***	0,020***	0,122***	0,233***	0,178***					
Zone difficile d'accès											0,036***	0,024***	0,115***	0,282***	0,266***	0,035***	0,024***	0,114***	0,283***	0,265***					
N (arrondi et pondéré)	29935					29935					29935					29935					4126110				
R2 Cox & Snell	6,1					10,1 (ajout de 4 %)					20,1 (ajout de 10 %)					20					11,6				
R2 Nagelkerke	6,7					11,1 (ajout de 4,4 %)					22,0 (ajout de 10,9 %)					22,0					12,5				

a. ***, **, * indiquent une différence significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.2 Revenu

Cette partie présente d'abord les résultats des nombreux modèles de régressions logistiques à entrées hiérarchiques effectuées pour les Indiens inscrits et, par la suite, elle présente les résultats du modèle final des régressions faites pour les non-Autochtones. Le tableau synthèse 5.4 pour cette régression se trouve à la fin de la section.

5.2.1 Chez les Indiens inscrits

Les variables sociodémographiques, le sexe et l'âge, ont été introduites dans le premier modèle. Ces deux variables sont liées significativement à la variable à expliquer, soit le revenu. Les Indiennes inscrites ont 1,3 fois moins de chances d'obtenir un revenu supérieur au 75^e centile que les Indiens inscrits. Les personnes âgées entre 29 et 38 ans, entre 39 et 48 ans et entre 49 et 58 ans ont de 4,3 à 5,2 fois plus de chances d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile que celles âgées entre 19 et 28 ans, la catégorie de référence. La contribution totale des variables sociodémographiques à l'explication de la variance se chiffre à 9,5 %.

Les modèles 2 et 3 présentent la contribution des variables socioéconomiques individuelles. Le modèle 2 présente les résultats d'analyse lorsque la variable de scolarité est ajoutée au premier modèle. Lorsque la variable est introduite, les coefficients pour les autres variables ne changent pas beaucoup et demeurent significatifs. Les individus détenant un diplôme d'études secondaires uniquement ont 2,2 fois plus de chances de bénéficier d'un revenu supérieur que les individus n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, la catégorie de référence. Ceux ayant fréquenté une institution postsecondaire sont 5,5 fois plus susceptibles d'avoir un meilleur revenu que ceux n'ayant pas de diplôme. La scolarité à elle seule explique 11,1 % de la variance pour un total de 20,6 % de la variance expliquée par les trois variables. Le modèle 3 introduit les variables relatives à l'emploi, soit le statut ainsi que le domaine d'emploi. Les variables sont significativement liées à la variable à expliquer. Les Indiens inscrits ayant travaillé majoritairement à temps plein en 2005 ont

14,8 fois plus de chances d'avoir un salaire au-delà du 75^e centile que ceux n'ayant aucunement travaillé, la catégorie de référence. Leurs homologues ayant travaillé majoritairement à temps partiel en 2005 ont 2,6 fois plus de chances d'obtenir un meilleur revenu que ceux n'ayant pas travaillé. Les Indiens inscrits travaillant dans le domaine de la gestion sont ceux ayant le plus de chances ($\exp(b)=2,3$, $p<0,001$) d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile comparativement à ceux n'ayant pas travaillé, la catégorie de référence. Les travailleurs des domaines des arts et de la culture, des ventes et des services et du secteur primaire sont moins susceptibles que ceux ne travaillant pas de bénéficier d'un meilleur revenu. Seuls ceux travaillant dans le domaine des métiers et des transports ne se différencient pas de ceux n'ayant pas travaillé. L'ajout de ces deux variables explique 38,5 % de la variance, soit une augmentation de 17,9 % par rapport au modèle précédent.

Le modèle 4 présente les résultats d'analyse lorsque les variables de nations d'appartenance et de zones de résidence sont introduites. L'ajout des variables socioéconomiques collectives ne modifie pas la contribution des autres variables dans le modèle. En moyenne, toutes les nations et les Indiens inscrits n'appartenant à aucune Bande Indienne, sont, au moins, 2 fois plus susceptibles que les Abénaquis d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile. Toutefois, ce sont les Cris qui possèdent le plus de chances avec un $\exp(b)$ de 4,8 ($p<0,001$). Tous les Indiens inscrits résidant dans une communauté située dans les zones urbaines, rurales, isolées et difficiles d'accès - cette catégorisation est donnée uniquement aux communautés des Premières Nations - ont moins que chances de bénéficier d'un revenu supérieur au 75^e centile que leurs homologues résident hors communauté - catégorie de référence. En effet, ils sont respectivement, 1,7, 1,2, 1,3 et 1,7 moins susceptibles, que ceux résidant à l'extérieur des communautés, d'avoir un meilleur revenu. Les zones ne se différencient donc pas beaucoup entre elles. C'est la résidence dans ou hors communauté qui est centrale. La contribution totale des variables à l'explication de la variance est de 40,7 %, soit un ajout de 2,2 % avec le modèle 4. L'apport du lieu de résidence et de la

Nation est donc relativement faible après contrôle pour les variables entrées précédemment dans le modèle.

L'entrée de la variable de migration vers ou hors d'une communauté des Premières Nations en même temps que la variable de zones de résidence provoquait des problèmes liés à la colinéarité - trop forte relation entre deux variables -, puisque la construction de ces deux variables se base sur des informations étroitement reliées. Par conséquent, deux modèles distincts ont été produits. Le modèle final A introduit les variables de migration rurale-urbaine entre 2001 et 2005 ainsi que celle de migration résidentielle entre 2001 et 2005. Les Indiens inscrits ayant migré vers un milieu urbain et ceux ayant toujours vécu en milieu urbain entre 2001 et 2005 sont plus susceptibles d'avoir un revenu supérieur; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=1,4$, $p<0,01$ et de $\exp(b)=1,2$, $p<0,001$ que ceux ayant résidé de façon stable, en milieu rural, la catégorie de référence. Il n'y a pas de différence significative entre les individus migrant vers un milieu rural et ceux ayant résidé en milieu rural quant à la probabilité d'avoir revenu supérieur. C'est donc la résidence en milieu urbain qui est centrale plutôt que la migration. Toute personne ayant changé de subdivision de recensement (SDR), que ce soit récemment ou non, ceux ayant changé d'adresse récemment ainsi que ceux ayant fait des «aller-retour», ont moins de chances d'avoir un revenu meilleur que de 75^e centile; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=1,3$, $p<0,01$; de $\exp(b)=1,3$, $p<0,01$; de $\exp(b)=1,4$, $p<0,001$; et de $\exp(b)=2$, $p<0,001$ - que ceux n'ayant pas migré, catégorie de référence. Toutefois, les Indiens inscrits ayant effectué un changement d'adresse non récent ne sont significativement pas différents de ceux n'ayant pas migré. L'ajout des deux variables de migration fait passer la variance expliquée à 41 %, soit à peine 0,3 % de plus que pour le modèle précédent. Le modèle final B présente les résultats d'analyse lorsque les zones de résidence sont remplacées par la variable de migration vers ou hors d'une communauté des Premières Nations. Les Indiens inscrits qui ont résidé hors communauté entre 2001 et 2005 ont 1,6 fois plus de chances de bénéficier d'un revenu supérieur que leurs homologues ayant toujours habité en

communauté. Il n'y a pas de différence significative entre les Indiens inscrits ayant migré vers ou hors une communauté des Premières Nations et ceux y ayant résidé de façon stable pour ce qui est de l'accès à un revenu supérieur. Les résultats pour les autres variables de migration sont similaires à ceux du modèle A. En somme, les deux modèles expliquent le même pourcentage de la variance, soit 41 %.

5.2.2 Chez les non-Autochtones

Toutes les variables indépendantes entrées dans l'analyse possèdent des modalités significativement liées à la variable à expliquer. Pour les non-Autochtones, seulement le modèle final sera interprété. Tout comme pour les analyses précédentes, seules les variables de nation d'appartenance, de zones de résidence et de migration vers ou hors les communautés des Premières Nations n'ont pas été incluses dans l'analyse.

Le modèle final montre que les femmes ont 2,5 fois moins de chances d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile que les hommes. Les non-Autochtones âgés entre 49 et 58 ans sont le groupe d'âge ayant le plus de chances de bénéficier un revenu supérieur ($\exp(b)=7,9$, $p<0,001$). En effet, les 29-38 ans, les 39-48 ans et les 49-58 ans sont, en moyenne, 6,4 fois plus susceptibles que les 20-29 ans d'avoir un meilleur revenu. Les personnes n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires ont 1,9 fois plus de chances d'obtenir un revenu supérieur que ceux n'ayant pas de diplôme tandis que les personnes ayant une fréquentation postsecondaire sont 5,2 fois plus susceptibles que cette même catégorie de référence.

Les individus travaillant à temps partiel ont 1,3 fois plus de chances d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile que ceux ne travaillant pas. Les non-Autochtones travaillant à temps plein sont 9,4 fois plus susceptibles d'avoir un revenu supérieur. Les individus travaillant dans le domaine de la gestion sont ceux ayant plus de chance ($\exp(b)=3,2$, $p<0,001$) de bénéficier d'un revenu supérieur comparativement aux les sans-emploi. Les

travailleurs des autres domaines d'emploi ont, en moyenne, 1,7 fois plus de chances de bénéficier d'un revenu supérieur. Par ailleurs, seuls deux domaines d'emploi se démarquent : les employés des domaines des ventes et des services ainsi que ceux du secteur primaire ont respectivement 1,2 et 1,5 fois moins de chances que ceux ne travaillant pas d'avoir un revenu supérieur. Les non-Autochtones ayant résidé dans un milieu rural entre 2001 et 2005 ont tous moins de chances que ceux ayant résidé un milieu urbain ou ceux ayant migré vers ou hors un milieu rural d'avoir un revenu supérieur en 2005. Les non-Autochtones ayant changé de subdivision de recensement (SDR) non récemment ont 1,1 fois plus de chances d'avoir un revenu supérieur que ceux n'ayant pas migré. Les autres, soit ceux ayant effectué un changement de SDR récent, ceux ayant fait un changement d'adresse récent et non récent et ceux ayant fait des «aller-retour» ont tous moins de chances que ceux n'ayant pas migré d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,913$, $p<0,001$; de $\exp(b)=0,693$, $p<0,001$; de $\exp(b)=0,862$, $p<0,001$; et de $\exp(b)=0,755$, $p<0,001$. La contribution totale des variables explicatives dans le modèle final est de 39 %, selon le pseudo R^2 de Nagelkerke.

5.2.3 Synthèse

En somme, les Indiennes inscrites ont moins de chances d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile que les femmes non autochtones; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,610$, $p<0,001$ et de $\exp(b)=0,396$, $p<0,001$. Les non-Autochtones âgés entre 49 et 58 ans ont plus de chances d'avoir un meilleur revenu que les Indiens inscrits du même âge ($\exp(b)=7,8$, $p<0,001$ et $\exp(b)=4,4$, $p<0,001$). Donc, les Indiennes inscrites sont désavantagées et les indiens inscrits les plus vieux sont moins susceptibles d'améliorer leur sort avec l'âge.

Les chances de bénéficier d'un revenu supérieur si un individu a un diplôme d'études secondaires ou une fréquentation postsecondaire sont sensiblement les mêmes pour les deux populations à l'étude. Les Indiens inscrits en emploi ont 14,7 fois plus de chances d'avoir un revenu supérieur que ceux ne travaillant pas tandis que les non-Autochtones sont 9,4 fois plus susceptibles pour la même catégorie de référence. Les chances d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile sont sensiblement les mêmes pour les Indiens inscrits et pour les non-Autochtones pour les mêmes domaines d'emploi. La seule différence constatée est dans le fait qu'un Indien inscrit travaillant dans le domaine des ventes et des services ne se différencie pas de ceux ne travaillant pas.

Chez les non-Autochtones cette différence est significative. Les variables de migration rurale-urbaine et de migration résidentielle sont similaires pour les deux populations à l'étude et elles expliquent très peu la variance, soit 0,03 % pour les Indiens inscrits et pour les non-Autochtones. La contribution totale des variables explicatives entrées dans le modèle final se chiffre à 41 % pour les Indiens inscrits et à 39 % pour les non-Autochtones. En somme, ces résultats d'analyse montrent que les modèles sont assez similaires pour les deux populations.

Tableau 5.4 Modèles de régression relatifs à l'obtention d'un revenu supérieur au 75e centile

VD → VIs↓	Indiens inscrits						Non-Autochtones
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle final A	Modèle final B	Modèle Parci
	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)	EXP(B)
Sexe	0,759***	0,601***	0,610***	0,601***	0,602***	0,595***	0,396***
Age en 2005 (Ref= 19-28 ans)							
29-38 ans	4,386***	4,434***	3,904***	4,096***	3,976***	3,933***	4,329***
39-48 ans	5,234***	5,470***	4,543***	5,109***	4,807***	4,709***	6,971***
49-58 ans	4,429***	4,391***	4,439***	5,006***	4,646***	4,549***	7,784***
Scolarité (Ref= Pas de diplôme)							
Diplôme d'études secondaires seulement		2,157***	4,461***	1,576***	1,577***	1,542***	1,863***
Fréquentation postsecondaire		5,520***	3,057***	3,392***	3,401***	3,348***	5,216***
Statut d'emploi (Ref= Pas travaillé)							
Travailler majoritairement à temps plein			14,783***	14,981***	14,787***	14,742***	9,381***
Travailler majoritairement à temps partiel			2,633***	2,475***	2,440***	2,429***	1,330***
Domaine d'emploi (Ref= Pas travaillé)							
Gestion			2,335***	2,166***	2,188***	2,245***	3,151***
Affaires - Finances			1,751**	1,532*	1,540*	1,582*	1,377***
Sciences naturelles			1,779**	1,691*	1,722*	1,796**	2,933***
Secteur de la santé			1,870**	1,684*	1,686*	1,723*	2,935***
Sciences sociales, éducation			1,605*	1,462	1,474	1,522*	2,503***
Arts et culture			0,572*	0,528**	0,535**	0,538**	1,240***
Ventes et services			0,640*	0,577**	0,583**	0,595*	0,826***
Métier et transport			1,070	1,008	1,021	1,034	1,735***
Secteur primaire			0,265***	0,228***	0,229***	0,238***	0,671***
Transformation et fabrication			1,674*	1,721*	1,785**	1,795**	1,348***
Nations (Ref= Abénaqui)							
Pas membre d'une Bande Indienne				1,993***	1,978***	2,004***	
Algonquien				1,916***	1,952***	2,004***	
Atikamek				1,855***	1,872***	2,306***	
Cris				4,826***	4,693***	5,770***	
Huron				2,268***	2,212***	2,290***	
Iroquois-Mohawks				2,153***	2,132***	2,244***	
Malécite-Micmac				1,988***	1,906***	1,927***	
Innu (Montagnais - Naskapis)				2,271***	2,267***	2,315***	
Zones de résidence en 2005 (Ref= Hors communauté)							
Zone urbaine				0,604***	0,591***		
Zone rurale				0,818**	0,840*		
Zone isolée				0,785**	0,792**		
Zone difficile d'accès				0,603***	0,598***		
Migration communauté 2001-2005 (Ref= En communauté)							
Toujours hors communauté						1,639***	
Migré en communauté						1,253	
Migré hors communauté						0,772	
Migration rurale-urbaine 2001-2005 (Ref= Toujours rural)							
Toujours en milieu urbain					1,158***	1,102**	1,327***
Migré vers un milieu rural					1,052	0,959	1,159***
Migré vers un milieu urbain					1,355**	1,502***	1,063***
Migration résidentielle (Ref= Pas migré)							
Changement récent SDR					0,749**	0,746**	0,913***
Changement non récent SDR					0,792**	0,799**	1,100***
Changement récent d'adresse					0,721***	0,721***	0,693***
Changement non récent d'adresse					0,967	0,959	0,862***
Aller-retour					0,495***	0,561***	0,755***
N (arrondi et pondéré)	29935	29935	29935	29935	29935	29935	4126110
R2 Cox & Snell	6,4	13,9 (ajout de 7,5 %)	26 (ajout de 12,1 %)	27,5 (ajout de 1,5 %)	27,7 (ajout de 0,2 %)	27,7 (ajout de 0,2 %)	26,5
Nagelkerke	9,5	20,6 (ajout de 11,1 %)	28,5 (ajout de 7,9 %)	40,7 (ajout de 12,2 %)	41 (ajout de 0,3 %)	41 (ajout de 0,3 %)	39,0

a. ***, **, * , indiquent une différence significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.3 Migration récente entre 2005 et 2006

Dans cette section, les résultats des régressions sur la migration vers ou hors communauté et sur la migration rurale-urbaine seront présentés.

5.3.1 Migration vers ou hors les communautés des Premières Nations entre 2005 et 2006

Quatre modèles ont été testés avant d'obtenir le modèle parcimonieux des régressions portant sur la migration vers ou hors une communauté des Premières Nations des Indiens inscrits. Le tableau synthèse 5.5 est à la fin de cette section.

Les variables sociodémographiques ont été introduites dans le premier modèle. Les Indiennes inscrites ont 1,1 fois plus de chances que les Indiens inscrits d'avoir toujours résidé hors communauté que d'avoir toujours résidé en communauté - catégorie de référence - entre 2005 et 2006. Toutefois, il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes quant à la migration vers ou hors communauté. Il n'y a pas de différence significative entre les 29-38 ans et les 19-28 ans - catégorie de référence - d'avoir toujours résidé hors communauté qu'en communauté. Pour leur part, les 39-48 ans et les 49-58 ans sont plus susceptibles que les 19-28 ans d'avoir toujours résidé hors communauté plutôt qu'en communauté; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=1,6$, de $p<0,001$ et de $\exp(b)=2$, $p<0,001$. Pourtant, les 19-28 ans sont plus susceptibles que toutes les autres tranches d'âge, d'avoir migré vers ou hors une communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté entre 2005 et 2006; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,598$, $p<0,001$, de $\exp(b)=0,510$, $p<0,001$ et de $\exp(b)=0,592$, $p<0,001$. Bref, les femmes sont plus susceptibles d'avoir toujours vécu hors communauté entre 2005 et 2006. Les Indiens inscrits les plus vieux sont plus susceptibles d'avoir toujours résidé à l'extérieur d'une communauté entre 2005 et 2006 et les Indiens inscrits les plus jeunes ont plus de chance d'avoir migré vers ou hors une

communauté plutôt que ceux ayant toujours résidé en communauté pendant cette même période. Les variables sociodémographiques expliquent seulement 3 % de la variance totale du modèle.

Les modèles 2, 3 et 4 présentent les résultats des analyses suite à l'entrée des variables socioéconomiques individuelles telles que la scolarité, le statut d'emploi, le domaine d'emploi ainsi que le revenu. Le modèle 2 présente l'apport de la variable de scolarité. L'ajout de la variable de scolarité ne modifie pas beaucoup les coefficients des variables entrées précédemment, laisse la variable d'âge significative et la variable de sexe non significative. Les Indiens inscrits détenant un diplôme d'études secondaires seulement ou ceux ayant une fréquentation postsecondaire sont respectivement 3,4 et 3,5 fois plus susceptibles que ceux n'ayant pas de diplôme d'avoir résidé hors communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté. Les Indiens inscrits ayant un diplôme d'études secondaires seulement ou ceux ayant une fréquentation postsecondaire sont respectivement 1,6 et 2,6 fois plus susceptibles que ceux n'ayant pas de diplôme d'avoir migré vers ou hors une communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté. Cela veut dire que les Indiens n'ayant pas de diplôme d'études secondaires ont plus de chances d'avoir résidé en communauté. C'est donc la résidence dans ou hors communauté qui est centrale. La scolarité à elle seule explique 10,6 % de la variance, pour un total de 13,6 % de la variance expliquée par les trois variables.

Le modèle 3 introduit les variables d'emploi. L'introduction de la variable de statut d'emploi et celle du domaine d'emploi ne modifient pas les coefficients ni la significativité des variables précédemment entrées dans le modèle. Les individus travaillant à temps plein ont moins de chances que ceux n'ayant pas travaillé de résider hors communauté plutôt que d'avoir résidé en communauté entre 2005 et 2006. Par contre, les Indiens inscrits travaillant à temps partiel sont 1,2 fois plus susceptibles que ceux ne travaillant pas d'avoir été hors communauté qu'en communauté. Les Indiens inscrits travaillant à temps plein ainsi que

ceux travaillant à temps partiel ont moins de chances que les Indiens inscrits ne travaillant pas durant l'année de 2005, de migrer vers ou hors communauté plutôt que de toujours avoir résidé en communauté; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,452$, $p<0,001$ et de $\exp(b)=0,632$, $p<0,001$. Les Indiens inscrits travaillant dans les domaines de la gestion, des affaires, des finances ainsi que dans les arts et la culture ne se distinguent significativement pas de ceux n'ayant pas travaillé dans le fait d'avoir toujours vécu hors communauté plutôt qu'en communauté entre 2005 et 2006. Les travailleurs des domaines du secteur primaire et des sciences sociales ont de 2 à 2,2 fois moins de chances que les Indiens inscrits sans emploi d'avoir toujours résidé hors communauté qu'en communauté. Les employés des autres domaines d'emplois ont tous plus de chances que ceux ne travaillant pas de vivre hors communauté qu'en communauté entre 2005 et 2006. Toutefois, la situation est différente pour ceux qui ont migré. Les Indiens inscrits travaillant dans les domaines de la gestion, des sciences sociales, des arts et de la culture et ceux du secteur primaire ne se distinguent pas des non-travailleurs dans le fait de migrer vers ou hors communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté entre 2005 et 2006. Les travailleurs des autres domaines d'emploi, soit les affaires et les finances, les sciences naturelles, le secteur de la santé, les ventes et les services, les métiers et les transports ainsi que le secteur de la transformation et de la fabrication, sont tous plus susceptibles que ceux ne travaillant pas d'avoir migré vers ou hors une communauté des Premières Nations plutôt que d'y avoir toujours résidé entre 2005 et 2006; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=1,675$, $p<0,05$, de $\exp(b)=2,661$, $p<0,01$, de $\exp(b)=3,364$, $p<0,001$, de $\exp(b)=1,748$, $p<0,01$, de $\exp(b)=1,791$, $p<0,05$ et de $\exp(b)=2,213$, $p<0,05$. Donc, travailler à temps plein est plus fréquent en communauté que hors communauté, mais le fait de travailler à temps partiel est plus fréquent hors communauté qu'en communauté. De plus, le fait de travailler à temps partiel ou à temps plein est lié à moins de chances de migrer vers ou hors une communauté que d'avoir résidé en communauté. Pour ce qui du domaine d'emploi, les Indiens inscrits travaillant dans le secteur de la transformation et de la fabrication sont 3,8 plus susceptibles que ceux n'ayant pas travaillé d'avoir été hors communauté plutôt qu'en communauté tandis que les Indiens inscrits travaillant dans le

secteur de la santé sont les plus susceptibles de migrer vers ou hors communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté que ceux ne travaillant pas ($\exp(b)=3,4$, $p<0,001$). L'apport des deux variables d'emploi se chiffre à 18,4 %, soit une augmentation de 4,8 % avec le modèle 3.

Le modèle 4 présente la contribution de la variable de revenu. En effet, les Indiens inscrits ayant un revenu se situant en bas du 25^e centile ont moins de chances que ceux ayant un revenu supérieur au 75^e centile, la catégorie de référence, d'avoir résidé hors communauté plutôt qu'en communauté ($\exp(b)=0,829$, $p<0,001$). Ceux gagnant un revenu entre les 25^e et 50^e centiles ne se distinguent pas de ceux ayant un revenu au-delà du 75^e centile dans le fait de résider hors ou en communauté entre 2005 et 2006. Toutefois, les Indiens inscrits ayant un revenu se situant entre les 50^e et 75^e centiles ont 1,1 fois plus de chances que ceux gagnant plus que le 75^e centile d'avoir résidé hors communauté plutôt qu'en communauté entre 2005 et 2006. La situation est différente pour les Indiens inscrits ayant migré : ceux ayant un revenu inférieur au 75^e centile ont tous plus de chances que ceux se situant au-delà du 75^e centile d'avoir migré vers ou hors une communauté plutôt que d'avoir toujours résidé en communauté entre 2005 et 2006. Le revenu à lui seul explique 0,3 % de la variance, pour un total de 18,7 % de la variance totale expliquée par l'ensemble des variables introduites jusqu'à présent dans le modèle. Le modèle parcimonieux est similaire au modèle 4, mais il supprime la seule variable non significative du modèle depuis l'ajout de la variable de scolarité, soit le sexe. En enlevant cette dernière variable, les coefficients des variables d'âge, de scolarité, d'emploi et de revenu ne changent presque pas. La contribution totale des cinq variables significatives entrées dans le modèle se chiffre à 18,7 %.

Les variables de nations d'appartenance et de zones de résidence n'ont pas été incluses dans le présent modèle dû à une force de relation très élevée - colinéarité - entre ces deux variables et celle de migration entre communautés. De plus, les variables de migration entre

2001 et 2005, soit la migration vers ou hors communauté, la migration rurale-urbaine et la migration résidentielle, ont également été volontairement mises de côté dû à un problème conceptuel : elles ne peuvent mesurer la migration entre 2005 et 2006 parce que deux années se chevauchent.

Tableau 5.5 Modèles de régression relatifs à la migration vers ou hors une communauté des Premières Nations entre 2005 et 2006

VD → VIs ↓	Indiens inscrits									
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4		Modèle Parcimonieux	
	Toujours hors EXP(B)	Migré EXP(B)	Toujours hors EXP(B)	Migré EXP(B)	Toujours hors EXP(B)	Migré EXP(B)	Toujours hors EXP(B)	Migré EXP(B)	Toujours hors EXP(B)	Migré EXP(B)
Sexe	1,148***	1.068	1.019	0.967	1.054	0.925	1.039	0.966		
Age en 2005 (Ref= 19-28 ans)										
29-38 ans	0.983	0,598***	0.959	0,569***	0.996	0,576***	0.963	0,639***	0.964	0,639***
39-48 ans	1,589***	0,510***	1,599***	0,501***	0,1667***	0,505***	1,630***	0,530***	1,633***	0,530***
49-58 ans	1,997***	0,592***	2,016***	0,579***	2,119***	0,578***	2,081***	0,630**	2,083***	0,629**
Scolarité (Ref= Pas de diplôme)										
Diplôme d'études secondaires seulement			3,446***	1,643***	3,605***	1,686***	3,576***	1,710***	3,578***	1,709***
Fréquentation postsecondaire			3,561***	2,614***	4,518***	2,818***	4,516***	2,884***	4,525***	2,879***
Statut d'emploi (Ref= Pas travaillé)										
Travailler majoritairement à temps plein					0,628***	0,452***	0,638***	0,561**	0,636***	0,563**
Travailler majoritairement à temps partiel					1,205*	0,632***	1.168	0,382***	1.169	0,382***
Domaines d'emploi (Ref= Pas travaillé)										
Gestion					0.969	1.641	0.947	1,928*	0.945	1,929*
Affaires - Finances					1.13	1,675*	1.097	1,855**	1.107	1,842**
Sciences naturelles					1,751***	2,661**	1,700***	3,093***	1,681***	3,127***
Secteur de la santé					2,007***	3,364***	2,002***	3,751***	2,022***	3,709***
Sciences sociales, éducation					0,446***	1.355	0,433***	1.516	0,437***	1.501
Arts et culture					1.015	1.537	1.016	1.514	1.017	1.510
Ventes et services					1,187*	1,748**	1.162	1,811**	1.163	1,810**
Métier et transport					1,289**	1,791*	1,261**	1,933**	1,240*	1,960**
Secteur primaire					0,511***	0.688	0,510***	0.674	0,503***	0.682
Transformation et fabrication					3,822***	2,213*	3,723***	2,470*	3,694***	2,489*
Revenu (Ref= +75e centile)										
Moins que le 25e centile							0,829***	2,065***	0,830***	2,067***
Entre le 25e et le 50e centile							0.967	1,436*	0.971	1,433*
Entre le 50e et le 75e centile							1,095*	1,437*	1,100*	1,434*
N (arrondi et pondéré)	29935		29935		29935		29935		29935	
R2 Cox & Snell	2.4		10,7 (ajout de 8,3 %)		14,5 (ajout de 3,8 %)		14,7 (ajout de 0,2 %)		14.7	
R2 Nagelkerke	3.0		13,6 (ajout de 10,6 %)		18,4 (ajout de 4,8 %)		18,7 (ajout de 0,3 %)		18.7	

a. ***, **, *, indiquent une différence significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.3.2 Migration rurale-urbaine entre 2005 et 2006

Cette partie présente les résultats des régressions effectuées sur les Indiens inscrits et les non-Autochtones. Le tableau synthèse 5.6 pour cette régression se trouve à la fin de cette section.

5.3.2.1 Chez les Indiens inscrits

Quatre modèles ont été testés avant d'obtenir les deux modèles finaux des régressions portant sur la migration rurale-urbaine des Indiens inscrits. Les variables sociodémographiques ont été insérées dans le premier modèle. Les femmes sont 1,1 et 1,2 fois plus susceptibles que les hommes d'avoir toujours résidé dans un milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé en milieu rural - catégorie de référence - entre 2005 et 2006. Il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes dans le fait d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural pendant la même période. Les Indiens inscrits âgés entre 29 et 38 ans ont moins de chances que ceux ayant entre 19 et 28 ans d'avoir toujours vécu dans un milieu urbain que de toujours avoir vécu dans un milieu rural entre 2005 et 2006; le rapport de cote est de $\exp(b)=0,853$, $p<0,001$. Les Indiens inscrits âgés entre 39 et 48 ans ne se distinguent significativement pas de ceux ayant entre 19 et 28 ans dans le fait d'avoir toujours vécu dans un milieu urbain plutôt que dans un milieu rural. Toutefois, les Indiens inscrits âgés entre 49 et 58 ans ont 1,2 fois plus de chances que les 19-28 ans d'avoir toujours résidé dans un milieu urbain que d'avoir toujours résidé dans un milieu rural. Les Indiens inscrits âgés entre 39 et 48 ans ont 1,1 fois moins de chances que les 19-28 ans d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé en milieu rural. Les 29-38 ans et les 49-58 ans ne se différencient pas des 19-28 ans dans le fait de migrer vers en milieu rural plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural pour cette même période. Les 29-38 ans et les 39-48 ans sont moins susceptibles que les 19-28 ans à migrer vers un milieu

urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Les plus vieux, soit les Indiens inscrits âgés entre 49 et 58 ans, ne se distinguent pas des plus jeunes dans le fait de migrer vers un milieu urbain plutôt que de toujours avoir vécu dans un milieu rural. La contribution des variables sociodémographiques à l'explication de la variance se chiffre à 0,6 %.

Le deuxième modèle présente l'apport de la variable de scolarité. L'entrée de cette variable n'a pas modifié les coefficients ni la signification des variables de sexe et d'âge. Les Indiens inscrits ayant un diplôme d'études secondaires seulement et ceux ayant une fréquentation postsecondaire sont respectivement 2 et 2,2 fois plus susceptibles que ceux n'ayant pas de diplôme d'études secondaires d'avoir toujours vécu en milieu urbain que d'avoir vécu en milieu rural entre 2005 et 2006. Les diplômés, soit ceux n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires et ceux ayant une fréquentation postsecondaire, ont également plus de chances que les non-diplômés d'avoir migré vers un milieu rural que d'y avoir toujours résidé pendant cette même période; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=1,2$, $p<0,01$ et de $\exp(b)=1,8$, $p<0,001$. Il n'y a pas de différence significative entre les Indiens inscrits ayant un diplôme d'études secondaires et ceux n'ayant pas de diplôme dans le fait de migrer vers un milieu urbain plutôt que d'avoir vécu en milieu rural entre 2005 et 2006. Toutefois, ceux ayant une fréquentation postsecondaire ont 1,3 fois plus de chances d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural. En général, les individus détenant minimalement un diplôme d'études secondaires se retrouvent moins en milieu rural entre 2005 et 2006. L'ajout de la variable de scolarité explique 3,9 % de la variance, soit une augmentation de 3,3 % par rapport au modèle précédent.

Le modèle 3 introduit les variables liées à l'emploi. L'ajout de ces variables n'a pas eu de répercussion majeure sur les coefficients ni sur la signification des variables précédemment entrées dans le modèle. Il n'y a pas de différence significative entre les Indiens inscrits

travaillant à temps plein et ceux ne travaillant pas, la catégorie de référence, dans le fait d'avoir toujours vécu en milieu urbain plutôt que d'avoir vécu en milieu rural entre 2005 et 2006. Les travailleurs à temps partiel ont toutefois 1,2 plus de chances que ceux ne travaillant pas d'avoir toujours vécu en milieu urbain qu'en milieu rural. Les travailleurs à temps plein et à temps partiel sont 1,5 fois plus susceptibles que les non-travailleurs d'avoir migré vers un milieu rural plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural pendant cette même période. Les travailleurs à temps plein et ceux à temps partiel ne distinguent significativement pas des sans emploi dans le fait d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural. Les Indiens inscrits travaillant dans le domaine des affaires et des finances ainsi que le secteur de la santé sont respectivement 1,2 et 1,6 fois plus susceptibles que ceux ne travaillant pas d'avoir toujours vécu en milieu urbain qu'en milieu rural entre 2005 et 2006. Ceux étant employés dans les sciences sociales et ceux travaillant dans le secteur primaire ont moins de chances que ceux ne travaillant pas d'avoir toujours vécu en milieu urbain qu'en milieu rural pendant cette période; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,671$, $p<0,001$ et de $\exp(b)=0,764$, $p<0,01$. Les autres domaines d'emploi soit la gestion, les sciences naturelles, les arts et la culture, les ventes et les services, les métiers et les transports ainsi que la transformation et la fabrication ne se différencient significativement pas de ceux ne travaillant pas entre 2005 et 2006. Les employés du domaine des arts et de la culture sont 1,6 fois moins susceptibles que les non-travailleurs d'avoir migré vers un milieu rural que de toujours avoir résidé en milieu rural. Les Indiens inscrits travaillant dans le secteur de la santé ont 2,2 fois plus de chances que ceux ne travaillant pas d'avoir migré vers un milieu rural plutôt que d'y avoir toujours résidé. Les autres domaines d'emploi, précédemment mentionnés, ne se différencient significativement pas des sans-emploi dans le fait d'avoir migré vers un milieu rural plutôt que d'y avoir toujours résidé entre 2005 et 2006. Les travailleurs du domaine des arts et de la culture sont également moins susceptibles que les non-travailleurs d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir résidé en milieu rural; le rapport de cote de $\exp(b)=0,539$, $p<0,01$. Les employés du secteur de la transformation et de la fabrication ont 1,8 fois plus de chances que les sans-emploi de migrer vers un milieu urbain

que de toujours avoir vécu en milieu rural. Tous les autres domaines d'emploi ne se distinguent pas des non-travailleurs dans le fait d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural. La contribution totale des variables d'emploi se chiffre à 1,6 %, pour un total de 5,5 %.

Le modèle 4 présente l'apport de la variable de revenu. L'entrée de cette variable de modifie en rien les coefficients ni la signification des variables introduites dans les modèles 1, 2 et 3. Tous les Indiens inscrits gagnant un revenu moindre que le 75^e centile ont moins de chances que ceux ayant un revenu supérieur au 75^e centile, la catégorie se référence, d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou un milieu urbain que de toujours avoir résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. La variable de revenu explique 0,3 % de la variance totale de la variable à expliquer, soit la migration rurale-urbaine.

Le modèle final A introduit la variable de nation d'appartenance. Les Indiens inscrits non membres d'une Bande Indienne ou d'une Première Nation, les Hurons, les Iroquois-Mohawks et les Malécites-Micmacs sont respectivement 1,9, 3, 3,3 et 2,7 fois plus susceptibles que les Abénaquis, la catégorie de référence, d'avoir toujours résidé en milieu urbain que d'avoir résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Les Algonquiens, les Attikameks, les Cris et les Innus (Montagnais-Naskapis) ont moins de chances que les Abénaquis d'avoir toujours résidé en milieu urbain qu'en milieu rural; les rapports de cote sont respectivement de $\exp(b)=0,485$, $p<0,001$, de $\exp(b)=0,158$, $p<0,001$, de $\exp(b)=0,614$, $p<0,001$ et de $\exp(b)=0,718$, $p<0,001$. Les non-membres d'une Bande Indienne, les Cris, les Hurons, les Malécites-Micmacs et les Innus (Montagnais-Naskapis) ont plus de chances que les Abénaquis d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Quant à eux, les Attikameks ont 2,3 fois moins de chances que les Abénaquis d'avoir migré vers un milieu rural que d'y avoir toujours résidé pendant cette même période. Les autres nations, soit les Algonquiens et les

Iroquois-Mohawks, ne se différencient significativement pas des Abénaquis dans le fait d'avoir migré vers un milieu rural plutôt que d'y avoir toujours résidé. Les Algonquiens et les Attikameks sont moins susceptibles que les Abénaquis d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Les Cris, les Hurons et les Iroquois-Mohawks ont respectivement 1,7, 2,5 et 3,4 fois plus de chances que les Abénaquis d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural. Les autres nations ne se distinguent pas des Abénaquis dans le fait d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. L'ajout de la variable de nation d'appartenance explique 18,5 % de la variance, soit une augmentation de 12,7 % par rapport au modèle précédent.

Le modèle final B présente la variable de zones de résidence. L'entrée de cette variable n'a modifié que très peu les coefficients et la significativité des variables sociodémographiques et socioéconomiques précédemment introduites. L'introduction de la variable de zones de résidence a dû se faire sans l'entrée de la variable de nations d'appartenance parce que la relation entre ces deux variables était trop corrélée. Tous les Indiens inscrits résidant à l'extérieur des communautés des Premières Nations ont tous plus de chances que ceux résidant en communauté d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. La contribution de la variable de zones de résidence à l'explication de la migration rurale-urbaine se chiffre à 24,6 %, soit une augmentation de 18,8 % par rapport au modèle 4.

5.3.2.2 Chez les non-Autochtones

Seulement le modèle final des régressions effectuées sur les non-Autochtones seront présentées. Au total, quatre blocs de variables ont été introduits par entrée hiérarchique, comme pour les Indiens inscrits.

Les femmes non autochtones ont respectivement 1,2 et 1 fois moins de chances que les hommes d'avoir toujours vécu en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Toutefois, elles sont plus susceptibles que les hommes d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé en milieu rural pendant cette même période; le rapport de cote de $\exp(b)=1$, $p<0,001$. Les jeunes âgés entre 19 et 28 ans ont plus de chances que tous les autres groupes d'âge d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006.

Les non-Autochtones ayant un diplôme d'études secondaires et ceux ayant une fréquentation postsecondaire sont tous plus susceptibles que ceux n'ayant pas de diplôme d'avoir vécu en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006.

La population non autochtone ayant travaillé majoritairement à temps plein ou majoritairement à temps partiel a plus de chances que celle n'ayant pas travaillé d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Les non-Autochtones travaillant à temps partiel sont toutefois moins susceptibles que les sans-emploi d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural pendant cette même période. Il n'y a pas de différence significative entre les non-Autochtones travaillant à temps plein et ceux ne travaillant pas dans le fait d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours vécu en milieu rural.

Les travailleurs des domaines de la gestion, des finances et des affaires, des sciences naturelles, du secteur de la santé, des arts et de la culture ainsi que des ventes et services sont plus susceptibles que ceux ne travaillant pas d'avoir résidé en milieu urbain que

d'avoir résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Les employés des domaines des sciences sociales, les métiers et les transports, le secteur primaire et le domaine de la transformation et la fabrication ont moins de chances que les non-travailleurs d'avoir résidé en milieu urbain que d'avoir résidé en milieu rural. Les travailleurs du secteur primaire ainsi que du secteur de la transformation et de la fabrication sont également 1,5 et 1,1 moins susceptibles que les sans-emploi d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Il n'y a pas de différence significative entre les travailleurs du secteur des métiers et des transports ou du secteur des arts et de la culture et les non-travailleurs dans le fait d'avoir migré vers un milieu rural plutôt que d'y avoir vécu pendant cette même période. Tous les employés des autres domaines sont plus susceptibles que ceux ne travaillant pas d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé en milieu rural. Les travailleurs des domaines des affaires et des finances, du secteur de la santé, des sciences sociales et des ventes et des services ont 1,1, 1,1 et 1,2 fois plus de chances que les sans-emploi d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Les employés des domaines des métiers et des transports, du secteur primaire et de la transformation et de la fabrication sont moins susceptibles que les non-travailleurs d'avoir migré vers un milieu urbain que d'avoir résidé en milieu rural. Il n'y a pas de différence significative entre les travailleurs des domaines de la gestion ou des sciences naturelles ou des arts et de la culture et ceux n'ayant pas de travail dans le fait d'avoir migré vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006.

Tous les non-Autochtones gagnant un revenu supérieur au 75^e centile ont tous plus de chances que les travailleurs ayant un revenu moindre que le 75^e centile d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou un milieu urbain que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006.

L'apport des variables sociodémographiques ainsi que socioéconomiques explique 6,6 % de la variance de la variable de migration rurale-urbaine.

5.3.2.3 Synthèse

Afin d'effectuer une comparaison similaire entre les deux populations à l'étude, la comparaison porte sur les variables sociodémographiques et les variables socioéconomiques individuelles. Autant les Indiennes inscrites que les femmes non-Autochtones sont plus susceptibles que leurs homologues masculins respectifs d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Les Indiennes inscrites ne se différencient pas des Indiens inscrits dans le fait d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'y avoir migré plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural pendant cette même période. Les femmes non autochtones ont moins de chances que les hommes non autochtones d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'y avoir migré que d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Donc, les Indiennes inscrites et les femmes non autochtones ont généralement plus tendance à migrer vers un milieu rural. Les Indiens inscrits et les non-Autochtones âgés entre 19 et 28 ans sont plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou vers un milieu urbain plutôt que d'avoir toujours résidé en milieu rural. Ce n'est pas le cas des Indiens inscrits : les 49-58 ans sont plus susceptibles que les 19-28 ans d'avoir résidé en milieu urbain qu'en milieu rural; il n'y a pas de différence significative entre les 19-28 ans et les 39-48 ans dans le fait d'avoir toujours migré en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural et les 29-38 ans ont moins de chances d'avoir résidé en milieu urbain qu'en milieu rural entre 2005 et 2006. En général, autant les Indiens inscrits ayant minimalement un diplôme d'études secondaires que les non-Autochtones ayant obtenu le même diplôme ont moins de chances d'avoir résidé en milieu rural. Chez les non-Autochtones, les individus travaillant à temps plein ou à temps partiel ont tous plus de chances que ceux ne travaillant pas d'avoir résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Chez les Indiens inscrits, la situation est différente : les Indiens

travaillant à temps plein ou à temps partiel sont plus susceptibles que ceux ne travaillant pas d'avoir migré vers un milieu rural que d'y avoir toujours résidé entre 2005 et 2006 et les Indiens inscrits travaillant à temps plein ont moins de chances que ceux ne travaillant pas d'avoir toujours résidé en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural. Les travailleurs autochtones et non autochtones du secteur de la santé ont plus de chances que ceux ne travaillant pas d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural que d'avoir résidé en milieu rural. Les employés autochtones et non autochtones du secteur primaire et des sciences sociales sont moins susceptibles que les sans-emploi d'avoir résidé en milieu urbain que de toujours avoir résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Finalement, tous les Indiens inscrits et les non-Autochtones gagnant un revenu supérieur au 75^e centile sont plus susceptibles que leurs homologues respectifs gagnant un revenu moindre que le 75^e centile d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. La contribution du modèle autochtone se chiffre à 5,8 % tandis que celui non autochtone se chiffre à 6,6 %, ces proportions similaires.

Tableau 5.6 Modèles de régression relatifs à la migration rurale-urbaine entre 2005-2006

VD → VIs↓	Indiens inscrits																		Non-Autochtones			
	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3			Modèle 4			Modèle final A			Modèle final B			Modèle Parcimonieux			
	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	Toujours urbain	Vers rural	Vers urbain	
Sexe	1,099***	1,214***	0,942	1,018	1,144**	0,918	1,011	1,198**	0,906	1,013	1,230***	0,930	1,005	1,207**	0,908	0,970	1,206**	0,909	0,845***	1,018**	0,955***	
Age en 2005 (Ref= 19-28 ans)	0,853***	1,122	0,827**	0,835***	1,082	0,813**	0,848***	1,038	0,822**	0,813***	0,937	0,780***	0,767***	0,955	0,777***	0,758***	0,926	0,772***	0,772***	0,772***	0,857***	0,709***
29-38 ans	1,053	0,879*	0,828**	1,030	0,856*	0,819**	1,041	0,804**	0,819**	0,999	0,720***	0,764***	0,823***	0,733***	0,770***	0,717***	0,625***	0,676***	0,669***	0,741***	0,643***	0,643***
39-48 ans	1,208***	1,006	0,902	0,172***	0,971	0,888	1,190***	0,956	0,902	1,144**	0,862*	0,852*	0,891**	0,852*	0,831*	0,743***	0,697***	0,706***	0,608***	0,713***	0,599***	0,599***
49-58 ans																						
Scolarité (Ref= Pas de diplôme)																						
Diplôme d'études secondaires seulement				1,960***	1,174**	1,026	1,932***	1,102	1,015	1,906***	1,076	0,999	1,414***	1,063	0,963	1,009	0,786***	0,756***	1,242***	1,086***	1,091***	1,091***
Fréquentation postsecondaire				2,202***	1,781***	1,299***	2,373***	1,753***	1,442***	2,297***	1,605***	1,343***	1,741***	1,734***	1,397***	1,122**	1,131	0,981	1,956***	1,188***	1,256***	1,256***
Statut d'emploi (Ref= Pas travaillé)																						
Travailler majoritairement à temps plein							0,873	1,479*	0,966	0,801**	1,227***	0,880	0,846*	1,248	0,876	0,896	1,390*	0,984	0,906***	0,949*	0,964	0,964
Travailler majoritairement à temps partiel							1,182*	1,531*	1,284	1,154	1,459*	1,260	1,117	1,352	1,141	1,119	1,457*	1,266	0,863***	0,946**	0,911***	0,911***
Domaines d'emploi (Ref= Pas travaillé)																						
Gestion							0,902	0,854	0,745	0,862	0,775	0,712	0,845	0,689	0,654*	0,984	0,755	0,697	1,087***	1,098***	0,983	0,983
Affaires - Finances							1,215*	0,961	1,232	1,175	0,905	1,206	1,084	0,730	1,033	1,382**	0,883	1,182	1,366***	1,133**	1,127***	1,127***
Sciences naturelles							1,207	0,601	0,744	1,165	0,561*	0,731	0,872	0,456**	0,636*	1,017	0,473**	0,633*	1,181***	1,106**	0,962	0,962
Secteur de la santé							1,553***	2,155***	1,41	1,506***	2,010***	1,382	1,405***	1,809**	1,319	1,329*	1,668*	1,178	1,048**	1,078**	1,107***	1,107***
Sciences sociales, éducation							0,671***	0,849	0,741	0,649***	0,800	0,728*	0,720***	0,690*	0,659**	1,069	0,954	0,848	0,156***	1,103***	1,082**	1,082**
Arts et culture							1,019	0,611*	0,539**	1,037	0,645*	0,564**	0,959	0,568*	0,488**	1,134	0,629*	0,553**	1,582***	1,050	0,956	0,956
Ventes et services							1,092	1,01	1,105	1,087	1,044	1,139	0,977	0,857	0,983	1,183	0,997	1,095	1,251***	1,160***	1,211***	1,211***
Métier et transport							1,132	1,186	1,055	1,115	1,178	1,062	0,915	0,934	0,906	1,085	1,073	0,975	0,639***	1,038	0,779***	0,779***
Secteur primaire							0,764**	0,938	0,957	0,784*	1,046	1,03	0,774*	0,842	0,861	1,170	1,119	1,069	0,103***	0,682***	0,237***	0,237***
Transformation et fabrication							1,229	1,015	1,746**	1,190	0,962	1,711**	0,897	0,967	1,659**	0,716**	0,640*	1,196	0,719***	0,919***	0,905***	0,905***
Revenu (Ref= +75e centile)																						
Moins que le 25e centile										0,758***	0,581***	0,726***	0,739***	0,696***	0,862	0,658***	0,589***	0,734***	0,817***	0,712***	0,783***	0,783***
Entre le 25e et le 50e centile										0,841***	0,561***	0,704***	0,829***	0,647***	0,805**	0,731***	0,548***	0,688***	0,753***	0,748***	0,795***	0,795***
Entre le 50e et le 75e centile										0,892**	0,709***	0,769***	0,862***	0,797**	0,856*	0,763***	0,673***	0,733***	0,770***	0,841***	0,847***	0,847***
Nations (Ref= Abénaqui)																						
Pas membre d'une Bande Indienne													1,839***	3,701***	1,084							
Algonquien													0,485***	0,828	0,598**							
Attikamek													0,158***	0,431**	0,302***							
Cris													0,614***	3,560***	1,715**							
Huron													3,032***	3,187***	2,480***							
Iroquois-Mohawks													3,294***	1,495	3,361***							
Malécite-Micmac													2,738***	3,394***	1,155							
Innu (Montagnais - Naskapis)													0,718***	1,714*	0,900							
Zones de résidence en 2005 (Ref= Hors communauté)																						
Zone urbaine																0,278***	0,279***	0,363***				
Zone rurale																0,048***	0,275***	0,330***				
Zone isolée																0,089***	0,371***	0,422***				
Zone difficile d'accès																0,160***	0,180***	0,187***				
N (arrondi et pondéré)	29935			29935			29935			29935			29935			29935			4126110			
R2 Cox & Snell	0,6			3,5 (ajout de 2,9 %)			4,9 (ajout de 1,4 %)			5,2 (ajout de 0,3 %)			16,5 (ajout de 11,3 %)			22,0 (ajout de 16,8 %)			5,2			
R2 Nagelkerke	0,6			3,9 (ajout de 3,3 %)			5,5 (ajout de 1,6 %)			5,8 (ajout de 0,3%)			18,5 (ajout de 12,7 %)			24,6 (ajout de 18,8 %)			6,6			

a. ***, **, * indiquent une différence significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

Source : Statistique Canada, 2006.

6. Interprétation et discussion

6.1 Principales découvertes

Cette section met en lien les résultats présentés avec ceux exposés dans les études antérieures. Les résultats obtenus dans la présente recherche seront comparés aux recherches exposées et aux théories élaborées dans les deux premiers chapitres portant sur la migration et les inégalités socioéconomiques. D'abord, les principaux résultats portant sur la migration non récente et récente des Indiens inscrits et des non-Autochtones seront exposés. Par la suite, les principales découvertes concernant l'obtention d'un revenu supérieur seront élaborées.

6.1.1 Migration non récente

Les Indiens inscrits semblent peu migrer vers ou hors les communautés des Premières Nations. En effet, 4 % d'entre eux ont migré entre 2001 et 2005. Toutefois, ce pourcentage est un peu plus élevé lorsqu'on observe la migration interrégionale : 6 % d'entre eux ont migré vers un milieu rural ou vers un milieu urbain. Chez les non-Autochtones, ces pourcentages respectifs sont de 4,4 % et de 10%. Entre 2001 et 2005, 38,2 % des Indiens inscrits ont changé de subdivision de recensement (SDR) ou d'adresse (migration résidentielle), tandis que 44,7 % des non-Autochtones ont migré de la même manière. Les Indiens inscrits migrent donc moins que les Non-Autochtones, tout type de migration confondus.

En général, les facteurs socioéconomiques expliquent très peu le fait d'avoir migré entre les communautés, entre les régions ou entre les subdivisions de recensement (SDR). La contribution du sexe et de l'âge varie entre 1 % et 6,7 %. Toutefois, certaines tendances

retrouvées dans la littérature se dessinent dans la présente recherche. En effet, les femmes sont plus susceptibles de migrer que les hommes. Les Indiennes inscrites ont plus de chances que les Indiens inscrits de se retrouver hors communauté des Premières Nations plutôt qu'en communauté et elles ont plus de chances d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu urbain que de résider en milieu rural entre 2001 et 2005. Elles ont également plus tendance à avoir changé de SDR, récemment ou non, et d'avoir effectué un changement d'adresse récemment. Néanmoins, il n'y a pas de différence entre les femmes et les hommes quant au changement d'adresse non récent et aux «aller-retour». Ceci pourrait refléter les résultats obtenus par Edmonston (2011) qui analysait les données du recensement entre 1996 et 2001. Selon l'auteur, une proportion similaire de femmes et d'hommes aurait migré à l'intérieur de la province pendant cette même période. Pour leur part, les femmes non autochtones ont aussi plus de chances que les hommes non autochtones de migrer vers les milieux urbains, d'avoir changé de SDR ou d'adresse et d'avoir fait des «aller-retour». La tendance des femmes de migrer plus s'observe également dans les résultats de recherches de Ravenstein (1976), de Gerber (1984), de Hamilton et Seyfrit (1994), de Cooke et Bélanger (2006) et d'Hamilton (2008). Les auteurs montrent que les femmes sont plus susceptibles de vivre à l'extérieur des communautés des Premières Nations ou de résider en milieu urbain principalement pour trois raisons : a) la poursuite des études se fait plus facilement; b) les emplois sont plus avantageux et plus variés et c) les services familiaux sont plus présents ainsi que les opportunités pour les enfants.

Les jeunes non autochtones ont également plus de chances d'avoir migré et d'avoir résidé en milieu urbain en 2001 et 2005. En effet, les non-Autochtones âgés entre 15 et 24 ans sont plus susceptibles que les 25-34 ans, les 35-44 ans et les 45-54 ans d'avoir changé de SDR ou d'adresse et de vivre en milieu urbain. Cooke (2002), Hamilton (2008) et Edmonston (2011) soutiennent également que les jeunes âgés entre 17 et 30 ans sont le groupe d'âge le plus susceptible de migrer. Par ailleurs, la situation des Indiens inscrits est

différente : les 15-24 ans semblent aussi avoir plus changé de SDR ou d'adresse pendant la même période que les 35-44 ans et les 45-54 ans, mais ces derniers sont plus susceptibles d'avoir toujours résidé hors communautés des Premières Nations que d'avoir résidé en communauté et d'avoir toujours résidé en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural entre 2001 et 2005. Ces dernières constatations n'ont pas été relevées par les auteurs.

La contribution totale de la variable de nation d'appartenance à l'explication de la migration résidentielle et interrégionale se chiffre respectivement à 5,6 % et à 14 %. En général, les Attikameks, les Cris, les Malécites-Micmacs et les Innus (Montagnais-Naskapis) ont moins de chances que les Abénaquis de migrer de manière résidentielle - changement de SDR récent ou non, changement d'adresse récent ou non et «aller-retour» - entre 2001 et 2005. Les Indiens inscrits non membres d'une Bande Indienne ou d'une Première Nation, les Hurons, les Iroquois-Mohawks et les Malécites-Micmacs ont moins de chances que les Abénaquis d'avoir toujours résidé en milieu rural, pendant cette même période. En somme, le fait que les Algonquiens, les Attikameks, les Cris et les Innus (Montagnais-Naskapis), résidant généralement dans les communautés des Premières Nations, ont moins tendance à migrer, pourrait être expliqué par deux facteurs apportés par Gerber (1984) : la distance entre la communauté et les centres urbains est grande et l'accès à des routes est limité. Dans ce cas, les coûts engendrés par la migration d'un Indien inscrit résidant en communauté pourraient excéder les bénéfices (voir la théorie du choix rationnel de Boudon (2002)). De plus, les résultats de la présente recherche montrent que les Indiens inscrits résidant en communauté des Premières Nations ont tous moins de chances que leurs homologues n'y résidant pas, de migrer tout type de migration confondu⁴¹. Ce résultat valide le fait que les Indiens inscrits ne faisant pas partie d'une Bande Indienne, les Hurons, les Iroquois-Mohawks et les Malécites-Micmacs résidant presque qu'exclusivement hors

⁴¹ Les zones de résidence expliquent respectivement 10,9 % et 22 % de la variance expliquée de la migration résidentielle et de la migration interrégionale.

communauté⁴², aient résidé en milieu urbain ou aient migré vers un milieu rural ou vers un milieu urbain entre 2001 et 2005.

En somme, les inégalités liées à la zone de résidence expliquent 22 % de la variance de la migration rurale-urbaine et expliquent 10,9 % de la variance de la migration résidentielle chez les Indiens inscrits. Cette contribution ne peut pas être estimée pour les non-Autochtones, entre autres parce qu'il y a très peu d'entre eux qui résident en communauté des Premières Nations. Si l'on ne s'en tient qu'aux variables sociodémographiques, l'âge et le sexe sont des facteurs plus importants chez les non-Autochtones que chez les Indiens inscrits dans l'explication de la migration entre 2001 et 2005 : la variance expliquée est de 1 % chez les Indiens inscrits comparativement à 1,5% chez les non-Autochtones pour la migration rurale-urbaine et de 6,7 % chez les Indiens inscrits comparativement à 12,5 % chez les non-Autochtones pour la migration résidentielle.

6.1.2 Migration récente

Entre 2005 et 2006, seulement 2 % des Indiens inscrits âgés entre 19 et 58 ans ont migré entre les communautés des Premières Nations. Ce pourcentage est plus élevé lorsqu'on observe la migration interrégionale, puisque 15 % d'entre eux ont migré. Chez les non-Autochtones, 10 % ont migré entre les milieux ruraux et urbains.

Les facteurs sociodémographiques et socioéconomiques expliquant la migration entre les communautés des Premières Nations ainsi que la migration rurale-urbaine sont assez nombreux. Les Indiennes inscrites ont plus de chances que les Indiens inscrits d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural que de toujours avoir

⁴² Les non-membres d'une Bande Indienne résident, en grande majorité à l'extérieur des communautés. Les Hurons et les Iroquois-Mohawks habitent exclusivement hors communauté – voir la section des données manquantes – et les Malécites-Micmacs n'ont pas de communautés officiellement reconnues par le Gouvernement fédéral - soit celles de Cacouna-Whitworth et de Gespeg.

résidé en milieu rural pendant cette même période. Elles sont également plus susceptibles que les hommes d'avoir résidé hors communauté qu'en communauté entre 2005 et 2006. Les femmes non autochtones sont plus susceptibles que les hommes d'avoir toujours résidé en milieu rural ou d'avoir migré vers un milieu rural pendant cette même période. Ces résultats viennent confirmer les dires de certains auteurs (voir entre autres Ravenstein (1976), de Gerber (1984), de Hamilton et Seyfrit (1994), de Cooke et Bélanger (2006) et d'Hamilton (2008)) qui affirment que les femmes sont plus susceptibles de résider à l'extérieur des communautés des Premières Nations ou de résider en milieu urbain, puisque les opportunités d'accéder à des études postsecondaires et les opportunités de trouver un emploi lié à ses études sont présentes. Cependant, ces explications sont différentes pour la migration des femmes non autochtones, qui tendent à migrer vers les milieux ruraux.

Les non-Autochtones âgés entre 19 et 28 ans ont tous plus de chances que les autres groupes d'âge d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu urbain ou rural entre 2005 et 2006. Pour leur part, les jeunes Indiens inscrits sont plus susceptibles d'avoir toujours résidé en communauté pendant cette même période. Les 19-28 ans ont aussi plus de chances d'avoir migré vers un milieu rural ou vers un milieu urbain, mais ce sont les 39-48 ans et les 49-58 ans qui sont plus susceptibles d'avoir toujours résidé en milieu urbain entre 2005 et 2006. Bref, les jeunes ont plus tendance à être en mouvement. Edmonston (2011) explique ces mouvements géographiques par le fait que les jeunes souhaitent poursuivre leurs études postsecondaires, cherchent un emploi ou cherchent un lieu de résidence commun pour s'installer en tant que couple. Toutefois, cela n'explique pas le fait que les jeunes Indiens inscrits âgés entre 19 et 28 ans ont plus de chances à résider dans les communautés des Premières Nations.

Les Indiens inscrits et les non-Autochtones ayant obtenu minimalement un diplôme d'études secondaires ont tous plus de chances que ceux n'ayant pas de diplôme d'avoir résidé hors communauté des Premières Nations et ils ont tous moins tendance à avoir résidé

en milieu rural entre 2005 et 2006. Cooke et Bélanger (2006) relatent que les Autochtones quittant les communautés des Premières Nations le font dans le but d'avoir de plus amples opportunités, dont le fait d'accéder à un niveau de scolarité plus élevé. Southcott (2003) et Wien et Corrigan-Brown (2004) mentionnent également que le taux de scolarité est plus haut dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux.

Les Indiens inscrits travaillant à temps plein ont plus de chances d'avoir toujours résidé en communauté tandis que les Indiens inscrits travaillant à temps partiel ont plus de chances d'avoir résidé hors communauté. Néanmoins, les individus ayant un emploi ont moins de chances que ceux ne travaillant pas d'avoir migré vers ou hors communauté entre 2005 et 2006. En somme, les emplois à temps plein se trouvent plus fréquemment en communauté et les emplois à temps partiel se trouvent plus fréquemment hors communauté. On pourrait également supposer que lorsque le nombre d'emplois est comblé en communauté, les Indiens inscrits cherchent des emplois à l'extérieur. Ces résultats vont de soi avec la migration rurale-urbaine, car les Indiens inscrits n'ayant pas d'emploi sont plus susceptibles d'avoir migré vers un milieu rural. De plus, les employés à temps partiel ont eux, plus de chances d'avoir toujours résidé en milieu urbain. Contrairement aux Indiens inscrits, les non-Autochtones ayant un emploi sont tous moins susceptibles d'avoir toujours résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Il serait également important de noter qu'il est moins fréquent de migrer lorsque l'on a un emploi.

Les Indiens inscrits travaillant dans les domaines des sciences sociales et du secteur primaire ont plus de chances d'avoir toujours résidé en communauté pendant cette même période. Les travailleurs faisant partie des domaines des affaires et des finances, des sciences naturelles, du secteur de la santé, des ventes et des services et des métiers et des transports ainsi que le domaine de la transformation et de la fabrication ont tous plus de chances d'avoir résidé hors communauté. Il n'y a que très peu de différence significative entre les groupes d'emploi et le fait d'avoir migré vers un milieu rural ou vers un milieu

urbain. Donc, la migration vers ou hors communauté selon le type d'emploi est centrale. Les travailleurs non-Autochtones des domaines des métiers et des transports, du secteur primaire et de la transformation et de la fabrication ont tous plus de chances d'avoir résidé en milieu rural entre 2005 et 2006. Qui plus est, les employés des domaines des affaires et des finances, des sciences naturelles et des ventes et des services sont plus susceptibles d'avoir résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou vers un milieu urbain pendant cette période. Les tendances selon lesquelles les employés des domaines d'emploi et professionnels ont plus de chances de migrer s'observent plus chez les Indiens inscrits que chez les non-Autochtones (Edmonston, 2011). Toutefois, ces résultats viennent confirmer les dires de Jacobs (1992), de Duhaime et Godmaire (2002) et de Southcott (2003) qui relatent que les économies minières, forestières ou basées sur les pêcheries se retrouvent plus souvent en milieu rural et par conséquent, les employés travaillant dans ces domaines se trouvent dans ces régions.

Les Indiens inscrits gagnant un revenu moindre que le 75^e centile ont plus de chances d'avoir migré vers ou hors une communauté des Premières Nations entre 2005 et 2006. Toutefois, ceux faisant moins que le 25^e centile sont plus susceptibles d'avoir toujours résidé en communauté pendant cette même période. Donc, le fait de vivre ou non en communauté est central. Les Indiens inscrits et les non-Autochtones ayant un revenu supérieur au 75^e centile ont plus de chances d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou urbain entre 2005 et 2006. Statistique Canada (2005), Wien et Corrigan-Brown (2004) et Corrigan-Brown et Wien (2009) confirment les résultats précédemment présentés, car ils mentionnent que le revenu s'accroît avec la taille de la ville et que le revenu est plus élevé en milieu urbain. La migration et le revenu sont donc liés positivement.

Les Indiens inscrits non membres d'une Bande Indienne ou d'une Première Nation, les Hurons, les Iroquois-Mohawks et les Malécites-Micmacs sont plus susceptibles d'avoir

toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré vers un milieu rural ou vers un milieu urbain que les Abénaquis entre 2005 et 2006. Ces résultats ont également été constatés pour la migration rurale-urbaine entre 2001 et 2005. Ceci fait du sens, puisque les Indiens inscrits de notre base de données font partie de ces nations et résident presque qu'exclusivement hors des communautés et par conséquent, ils sont plus fréquemment en milieu urbain. Les rapports de cote de la variable de zones de résidence confirment l'argumentation précédente, car tous les Indiens inscrits résidant en communauté des Premières Nations ont moins de chances que leurs homologues n'y résidant pas d'avoir toujours résidé en milieu urbain ou d'avoir migré entre 2005 et 2006. Gerber (1984) explique que plus la distance entre la communauté et les centres urbains est grande et que l'accès à des routes est limité, moins la migration est importante.

Chez les Indiens inscrits, les variables sociodémographiques expliquent très peu la migration entre communautés et la migration rurale-urbaine. En effet, la contribution de ces variables se chiffre respectivement à 3 % et à 0,6 %. Pour les Indiens inscrits migrant vers ou hors communauté, c'est la scolarité qui explique le plus le fait de migrer (variance expliquée de 10,6 %). Pour les Indiens inscrits migrant vers un milieu rural ou vers un milieu urbain, c'est le fait de vivre en ou hors communauté qui est central (variance expliquée de 18,8 %). Chez les non-Autochtones, la migration rurale-urbaine s'explique par le statut d'emploi et le domaine d'emploi (variance expliquée de 3,5 %). En somme, la contribution des facteurs socioéconomiques à la migration, n'est pas similaire pour les Indiens inscrits et les non-Autochtones.

6.1.3 Revenu

Les résultats obtenus montrent que les caractéristiques socioéconomiques déterminent plus le fait d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile que les caractéristiques sociodémographiques; la variance expliquée est respectivement de 20,6 % et de 9,5 %. En

effet, les femmes ont moins de chances d'accéder à un revenu supérieur que les hommes et tel est le cas autant pour les Indiens inscrits que pour les non-Autochtones. Les jeunes âgés entre 19 et 28 ans ont également moins de chances de bénéficier d'un meilleur revenu que les plus vieux. Ces résultats appuient les propos de Frappier (1994) et de Lesemann (1994), qui affirmaient que les femmes et les jeunes avaient moins de chances d'avoir un emploi bien rémunéré.

Les Indiens inscrits et les non-Autochtones ont une chance similaire d'avoir un revenu supérieur s'ils ont un diplôme d'études secondaires. La scolarité explique 11,1 % de la variance. Pourtant, plusieurs auteurs affirmaient que la scolarité était le premier facteur influençant le revenu (voir entre autres George et Kuhn (1994), Bernier (1997), Pendakur et Pendakur (2008) et Hohban (2009)). Ce sont plutôt les variables d'emploi - le statut et le domaine d'emploi - qui expliquent majoritairement la variation du revenu (17,9 % de variance expliquée). Young (1985), De Silva (1999), Maxim et White (2001) et CNBES (2007) relatent que la participation au marché du travail est supérieure chez les non-Autochtones. En effet, la présente recherche montre que 26 % des Indiens inscrits n'ont jamais travaillé en 2005, mais que 64 % ont travaillé à temps plein durant la même année. Chez les non-Autochtones, ces pourcentages sont respectivement de 15,8 % et de 70,7 %. Ceci vient appuyer les dires des précédents auteurs. Toutefois, un Indien inscrit est 14,8 fois plus susceptible d'avoir un revenu supérieur, mais chez la population non autochtone, cette probabilité se chiffre à 9,4, toutes choses égales par ailleurs.

Les Nations et les zones de résidence n'expliquent que 2,2 % de la variance expliquée. Toutefois, les Cris et les Innus (Montagnais-Naskapis) ont plus de chances que les Abénaquis d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile. Un tel résultat pourrait être expliqué par le fait que ces deux communautés ont signé des ententes économiques tripartites avec le Gouvernement fédéral et le Gouvernement provincial et que depuis ce temps, leurs conditions socioéconomiques se sont améliorées. Armstrong (1999), Southcott (2003),

Duhaime et Godamire (2002) et Papillon (2008) montrent que ces conventions ont permis une amélioration sur plusieurs plans de la qualité de vie de ces Autochtones. Le fait de vivre hors communauté donne, définitivement, un avantage aux Indiens inscrits qui cherchent à bénéficier un revenu supérieur, puisque ceux y résidant ont tous, en moyenne, 1,5 fois moins de chances d'accéder à un meilleur revenu que ceux résidant à l'extérieur des communautés. Ces résultats sont également observés dans les recherches de George et Kuhn (1994), de De Silva (1999) et de Maxim et White (2001). Les auteurs relatent que le fait de résider à l'intérieur des communautés des Premières Nations est lié à la présence d'inégalités salariales.

La migration vers ou hors une communauté, la migration rurale-urbaine et la migration résidentielle expliquent très peu, soit 2,5 % chez les Indiens inscrits et 0,5 % chez les non-Autochtones, le fait d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile. Dans les faits, les deux populations ont des taux de migration similaires : 6 % des Indiens inscrits ont migré vers ou hors un milieu rural entre 2001 et 2005 tandis que 5 % des non-Autochtones ont migré de la même manière; 38 % des Indiens inscrits ont migré de manière résidentielle (changement de SDR ou changement d'adresse) tandis que 45 % des non-Autochtones ont migré de la même manière. Chez les Indiens inscrits, toujours avoir été hors communauté ou toujours avoir été en milieu urbain augmente les chances de bénéficier d'un revenu supérieur. Toutefois, ne pas avoir changé de SDR ou d'adresse en 2001 et 2005 accroît les chances d'avoir un revenu supérieur. Chez les non-Autochtones, toujours avoir résidé en milieu rural ou le fait de ne pas avoir migré offrent moins de chances d'avoir un revenu supérieur. Certains auteurs (voir entre autres, Denton (1972), Gmelch (1980), Cooke et Bélanger (2006) et Goldmann (2012)) mentionnent que l'une des principales raisons de migrer est pour obtenir de meilleures opportunités de travail et, par conséquent, généralement augmenter son revenu. Cela viendrait corroborer les dires de Wien et Corrigan-Brown (2004), de Statistique Canada (2005), et de Corrigan-Brown et Wien (2009), qui affirment

que les régions urbaines ont un marché plus dynamique, une proportion plus élevée d'individus travaillant et un revenu supérieur que les régions rurales.

Chez les Indiens inscrits, la scolarité explique 11,1 % du fait d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile tandis que les variables de nations et de zones de résidence expliquent 12,2 % de la contribution totale. Chez les non-Autochtones, les variables qui expliquent le plus le fait de bénéficier d'un revenu supérieur sont la scolarité (variance expliquée de 12 %) et les variables d'emploi (variance expliquée du statut et du domaine d'emploi de 12,8 %). En somme, la contribution des facteurs socioéconomiques au revenu supérieur, n'est pas similaire pour les Indiens inscrits et les non-Autochtones.

6.2 Limites et nouvelles pistes de recherche

Quelques limites sont venues s'imposer à la présente recherche. En effet, il est complexe de mesurer un phénomène si certaines données ou certaines mesures sont absentes. Tel a été le cas avec la base de données de l'enquête censitaire de 2006. En effet, les données recueillies par Statistique Canada ne permettent pas d'observer le phénomène de migration au-delà de cinq années précédant l'enquête en cours. Il n'y a donc aucun moyen de savoir si l'individu a migré à plusieurs reprises depuis son jeune âge. Prenons, par exemple, un Indien inscrit de 50 ans. Il est possible de connaître son lieu de naissance et où il résidait en 2001, en 2005 et en 2006, mais il est impossible de savoir s'il a migré de quelque manière que ce soit entre le moment de sa naissance et cinq ans avant le recensement. Par conséquent, le croisement entre ces quatre informations permet la création des variables de migration, mais, encore une fois, la mesure de la migration nous a restreints à une période assez limitée.

De plus, la non-contribution au recensement de certaines communautés autochtones, telles que les Mohawks et les Hurons, influence directement les résultats présentés dans cette

recherche. En effet, la participation de cette population, vivant majoritairement en communauté près des centres urbains - tels que Montréal et Québec -, pourrait constituer un ajout d'informations remarquables.

Qui plus est, les informations comprises dans la base de données utilisée pour cette recherche ne permettent pas d'effectuer de liens avec le contexte théorique portant sur la migration. Le nombre de déménagements, le nombre de retours dans la communauté d'origine et les motifs expliquant le choix de migrer sont des exemples précis de l'absence de liens qui pourrait être fait entre la théorie et l'empirie dû à l'absence de données pertinentes.

L'enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2006 a été, au début de la présente recherche, une solution qui palliait au déficit d'informations et de mesures sur la migration des Indiens inscrits. Les nombreuses questions posées aux membres des Premières Nations sur la migration constituaient un avantage important. Toutefois, deux limites se sont imposées à nous : a) la spécificité de l'enquête de 2006 et b) le nombre de répondants dans le fichier. En effet, l'enquête postcensitaire de 2006 ne recense que les Autochtones résidant hors communautés des Premières Nations dans les provinces canadiennes, elle inclut ceux résidant en communauté uniquement dans les territoires du Nord (Statistique Canada, 2009). De ce fait, une comparaison des Indiens inscrits vivant en et hors communauté ne pouvait être réalisée.

Par ailleurs, lorsque des analyses préliminaires ont été effectuées afin de rendre compte de la situation socioéconomique des Indiens inscrits québécois, le nombre de répondants ne coïncidait pas avec les données du recensement pour la même période. En effet, 18 210 Indiens inscrits de 15 ans et plus résidant à l'extérieur des communautés des Premières Nations québécoises se trouvaient dans la base de données du recensement 2006 tandis

qu'il y avait 25 920 Indiens inscrits - pour les mêmes caractéristiques choisies - dans la base de données de l'EAPA en 2006 (Durand *et coll.*, 2012). Cette différence de 30 % a été expliquée par Statistique Canada par trois raisons possibles : a) les différents libellés des questions ; b) les différents niveaux du sous-dénombrement de la population à l'étude ; et c) les différentes méthodes de collecte de données Statistique Canada (2007). Toutefois, les premières analyses montrent que les différences entre les deux enquêtes dépendent surtout de déclarations différentes. Il sera également intéressant de s'interroger sur les causes expliquant les raisons qui incitent les individus à s'identifier comme Autochtone dans une enquête statistique et non dans une autre, malgré le fait que ces deux enquêtes comprennent des questions similaires et que ces études soient menées par le même organisme.

Conclusion

Les inégalités socioéconomiques, qu'elles soient sociales et scolaires, économiques, régionales ou juridiques et politiques, sont présentes dans toutes les sociétés y compris dans la société canadienne. Elles touchent plus particulièrement certains groupes d'individus tels que les femmes, les minorités visibles, les immigrants et les Autochtones. Ces derniers vivent des inégalités plus importantes que les non-Autochtones, mais c'est chez les Indiens inscrits que les inégalités sont les plus marquées. D'une part, selon la recherche effectuée par le CMEC (2009), le Gouvernement fédéral fournit trois mille dollars de moins à un élève autochtone allant dans une école primaire ou secondaire qu'à un élève non-autochtone. Aujourd'hui, le taux de scolarisation des Indiens inscrits est encore inférieur à celui des non-Autochtones. D'autre part, plusieurs auteurs montrent que les écarts salariaux entre les deux groupes sont importants. La présente recherche montre qu'il y a un écart de 10 000 \$ entre les revenus des Indiens inscrits âgés entre 20 et 59 ans et la population non autochtone du même âge. Le taux d'emploi est également plus faible, le taux de chômage est plus élevé et les types d'emploi occupés par les Indiens inscrits sont caractérisés plus fréquemment par des emplois à temps partiel, mal rémunérés et instables. Qui plus est, certaines régions sont moins bien financées et soutenues par les Gouvernements fédéral et provincial. Les villes mono-industrielles ont une économie fragile qui se base sur l'exploitation d'une seule ressource. Toute instabilité économique pourrait mener ces villes vers la fermeture de leur industrie et par conséquent, vers la fermeture de celles-ci. Par ailleurs, les Indiens inscrits sont les seuls Autochtones à être soumis à la *Loi sur les Indiens*. Cette loi promulguée par le Gouvernement fédéral en 1876 régit les Indiens inscrits résidant en communauté des Premières Nations. Elle considère ces derniers comme des mineurs en ne leur accordant pas les mêmes droits qu'aux autres Canadiens (voir Rawls, 1996). Nous nous demandons donc si cette inégalité juridique pouvait inciter les Indiens inscrits à migrer plus hors communauté et quelles pouvaient être les conséquences.

Les résultats de la présente recherche confirment certaines tendances dégagées par la littérature existante portant sur la migration : les femmes et les jeunes sont plus susceptibles d'avoir migré entre 2001 et 2005 et entre 2005 et 2006. On retrouve toutefois des mouvements géographiques plus spécifiques pour chaque groupe. La contribution de l'âge et du sexe explique très peu le fait d'avoir migré. Par contre, la scolarité, le statut d'emploi et le domaine d'emploi expliquent beaucoup le fait que les Indiens inscrits et que les non-Autochtones migrent. Les nations d'appartenance ainsi que les zones de résidence sont fortement liés au fait que les Indiens inscrits migrent. En effet, les résultats montrent que les Indiens inscrits résidant hors communauté des Premières Nations ou ceux résidant en milieu urbain sont plus susceptibles que les Indiens inscrits résidant en communauté ou en milieu rural de migrer. En somme, les Indiens inscrits migrent moins que les non-Autochtones, tous types de migration confondus. Donc, le fait d'avoir le statut d'Indiens inscrits et le fait de résider dans une communauté des Premières Nations (inégalités juridiques et politiques) restreint à la fois la migration non-récente et récente.

Qui plus est, les résultats de la présente recherche confirment également un écart de revenu entre les Indiens inscrits et les non-Autochtones. En effet, un revenu supérieur au 75^e centile équivaut à 34 100 \$ chez les Indiens inscrits tandis qu'il équivaut à 45 525 \$ chez les non-Autochtones, soit un écart de revenu de 11 425 \$. Le sexe et l'âge expliquent peu le fait de bénéficier d'un revenu supérieur même si les femmes et les jeunes sont effectivement moins susceptibles d'avoir un meilleur revenu que les hommes et les vieux. Le fait d'obtenir minimalement un diplôme d'études secondaires augmente fortement les chances d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile de 2 et 5,5 fois plus. Il en est de même avec l'emploi : les Indiens inscrits et les non-Autochtones travaillant à temps plein ont respectivement 14,8 et 9,4 fois plus de chances de bénéficier d'un meilleur revenu. Chez les Indiens inscrits, ce sont les Cris qui sont le plus susceptibles d'avoir un revenu supérieur - 4,9 fois plus de chances que les Abénaquis -. Les Indiens inscrits résidant hors communautés des Premières Nations sont également plus susceptibles que leurs

homologues résidant en communautés. Pour leur part, les variables de migration expliquent très peu le fait de bénéficier d'un revenu supérieur au 75^e centile. Toutefois, les Indiens inscrits ayant toujours résidé en milieu urbain ou ayant migré vers un milieu urbain entre 2001 et 2005 ont tous plus de chances que ceux ayant toujours résidé en milieu rural d'avoir un revenu supérieur. Par contre, les résultats de la migration résidentielle montrent que les Indiens inscrits ayant migré, peu importe le type de déplacement géographique, ont tous moins de chances que leurs homologues n'ayant pas migré de bénéficier d'un revenu supérieur au 75^e centile. Ces résultats sont similaires à ceux de la population non autochtone. En somme, la contribution des facteurs individuels et collectifs ainsi que de la migration à l'obtention d'un revenu supérieur au 75^e centile n'est pas similaire pour les Indiens inscrits que pour les non-Autochtones. Chez les Indiens inscrits, ce sont les variables liées à l'emploi (inégalités sociales, scolaires et économiques) ainsi que les variables de nation d'appartenance et de zones de résidence (inégalités juridiques, politiques et régionales) qui défavorisent l'obtention d'un revenu supérieur. Chez les non-Autochtones, ce sont majoritairement l'âge et le niveau d'éducation qui expliquent le fait d'avoir un revenu supérieur. Toutefois, on ne peut juger de l'importance de l'apport des zones de résidence sur le revenu pour les non-Autochtones, puisque cette information n'est pas présente dans la base de données et que, par conséquent, on ne peut effectuer de comparaison.

Néanmoins, les raisons précises incitant les deux populations à l'étude à migrer vers des destinations potentielles ne sont pas présentes dans les questionnaires du recensement. L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2006 fournirait des informations plus spécifiques sur le phénomène de migration des Indiens inscrits résidant au Québec en 2006, mais une limite importante empêche cette comparaison : seuls les Indiens inscrits résidant hors communautés des Premières Nations ont été interrogés.

Bibliographie

- AADNC, Affaires Autochtones et développement du Nord Canada, *Manuel de la classification des bandes*, Canada, 2000.
- , Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada, « La convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention du Nord-est québécois », p. 54, Ottawa, (AADNC) Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada, 2002.
- , *La loi des Indiens hier et aujourd'hui; Un guide des lois régissant l'inscription et le droit à l'inscription*, Canada, Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), 1991.
- ACCC, Association des collèges communautaires du Canada, « Les moteurs de la prospérité à long terme du Canada - les compétences avancées et l'innovation progressive », édité par l'Association des collèges communautaires du Canada, p. 8, Canada, 2011.
- ACSP, Association canadienne de santé publique, « L'incidence de l'abolition du questionnaire complet de recensement obligatoire sur la santé, l'équité en santé et la santé publique », édité par l'Association canadienne de santé publique (ACSP), Ottawa, 2010.
- APNQL, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, « Nations / Communautés », http://www.reseaujeunessepn.com/nations_communautes_liste.php, consulté le 2011-05-25.
- Armstrong, Robin P., « Tendances géographiques du bien-être socioéconomiques des collectivités des Premières Nations », *Bulletin d'analyse - Régions rurales et petites villes du Canada* -, *Statistique Canada*, vol. 1, n° 8, 1999, p. 2-14.
- Becker, Gary S., *Human Capital A theoretical and empirical analysis, with special reference to education*, édité par Columbia University Press, New York: National Bureau of economic research, 1975, 268 p.
- Bernier, Rachel, « Les dimensions de l'inégalité salariale chez les Autochtones », édité par Statistique Canada, Ottawa: Statistique Canada, 1997.
- Bidet, Jacques, *John Rawls et la théorie de la justice*, édité par PUF, Paris: Presses Universitaires de France, 1995, 141 p.
- Boudon, Raymond, « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique? », *Sociologie et sociétés*, vol. 34, n° 1, 2002, p. 9-34.
- Boudon, Raymond, Charles-Henry Cuin et Alain Massot, « Les causes de l'inégalité des chances scolaires », dans *L'axiomatique des inégalités des chances*, Presses Universitaires de Laval, Paris, 2000, p. 9-32.
- Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris: Les Éditions de Minuit, 1970, 279 p.

- , *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris: Les Éditions de Minuit, 1964, 179 p.
- Boyd, Monica, « Family and personal networks in international migration: recent developments and new agendas », *International migration review*, vol. 23, n° 3, 1989, p. 638-370.
- Bressoux, Pascal, *Modélisation statistique appliquée aux sciences sociales*, Bruxelles: Éditions De Boeck Université, 2008, 464 p.
- Cacouault-Bitaud, Marlaine et Françoise Oeuvarard, *Sociologie de l'éducation*, Paris: La Découverte, 2009, 127 p.
- Caillé, Alain, « Présentation », *Revue du MAUSS*, n° 28, 2006, p. 5-40.
- Capobianco, Laura, « Sécurité quotidienne et peuples autochtones : Partager les connaissances, les perspectives et l'action », édité par (CIPC) Centre International pour la prévention de la criminalité, Ottawa, 2009.
- Clatworthy, Stewart, *Migration and mobility of Canada's Aboriginal population*, Royal Commission on Aboriginal Peoples, Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC), 1996, 36 p.
- CMEC, Conseil des ministres de l'éducation du Canada, « Renforcer la réussite des Autochtones - Pour l'éducation au Canada - Horizon 2020 », édité par le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), p. 23, Canada, 2009.
- CNBES, Conseil national du bien-être social, « Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes Métis, Inuits et des Premières Nations », édité par le Conseil national du bien-être social, p. 1-141, Ottawa, 2007.
- Cooke, Martin, « The effects of personal characteristics on migration from Prairies cities to First Nations », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, n° 2, 2002, p. 40-62.
- , « L'indice de bien-être des collectivités autochtones (IBC): une analyse théorique », édité par Affaires Autochtones et développement du Nord Canada, p. 24, Ottawa: Direction de la recherche et de l'analyse, 2005.
- Cooke, Martin, Daniel Beavon et Mindy McHardy, *Measuring the well-being of Aboriginal People: An application of the United Nations' Human Development Index to Registered Indians in Canada, 1981-2001*, Ottawa: Le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (AINC), 2004, 26 p.
- Cooke, Martin et Daniele Bélanger, « Migration theories and first nations mobility: toward a systems perspectives (report) », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 43, n° 2, 2006, p. 141-65.
- Corrigan-Brown, Catherine et Fred Wien, « Regional inequality: causes and consequences », dans *Social inequality in Canada patterns, problems, and policies* Edward Grabb et Neil Guppy (dir.), Canada, 2009, p. 324-47.

- Dalton, Hugh, « The measurement of inequality of incomes », *The Economic Journal*, vol. 30, n° 119, 1920, p. 348-61.
- DaVanzo, Julie, « Differences between return and nonreturn migration: an econometric analysis », *International migration review*, vol. 10, n° 1, 1976, p. 13-27.
- De Silva, Arnold, « Wage discrimination against natives », *Canadiana public policy*, vol. 25, n° 1, 1999, p. 65-85.
- Denton, Trevor, « Migration from a Canadian Indian reserve », *Journal of Canadian studies*, vol. 7, n° 2, 1972, p. 54-62.
- Deslauriers, Mélanie, « La situation socioéconomique des résidants des collectivités des Premières Nations et des collectivités environnantes du Québec: impact des facteurs de contexte et des facteurs individuels », Université de Montréal, 2011, 133 p.
- Deslauriers, Mélanie, Claire Durand et Gérard Duhaime, « Que se cache-t-il derrière les portraits statistiques nationaux? Les cas des Amérindiens au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. XLIII, n° 2, 2011, p. 143-74.
- Dore, Mohammed H.I. et Surendra Kulshreshtha, « The labour market and rural-urban differences among first nations: the case of Saskatchewan », *Journal of Socio-Economics*, vol. 19, n° 32, 2003, p. 147-59.
- Dubet, François, *Faits d'école*, Paris: Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2008, 310 p.
- , *L'école des chances: Qu'est-ce qu'une école juste?*, France: La république des idées, Éditions du Seuil, 2004, 93 p.
- Duhaime, Gérard et Anne Godmaire, « Les modèles de développement du Nord. Analyse exploratoire au Québec isolé », *Recherches sociographiques*, vol. XLIII, n° 2, 2002, p. 329-51.
- Dupuis, Renée, *La question indienne au Canada*, Québec: Les Éditions du Boréal, 1991, 127 p.
- Durand, Claire, Mélanie Deslauriers, Émilie Meloche-Turcot et Gérard Duhaime, « De l'impact social du choix des statistiques; la moyenne, les plus, les moins et les autres », dans *Colloque de l'Association des statisticiens et statisticiennes du Québec*, édité par, Québec, 2012.
- Durkheim, Émile, *Éducation et sociologie*, Paris: Presses Universitaires de France, 1966, 120 p.
- Duru-Bellat, Marie, *Les inégalités sociales à l'école*, Paris: Presses Universitaires de France, 2002, 256 p.
- Edmonston, Barry, « Internal migration », dans *The changing canadian population* Barry Edmonston et Eric Fong (dir.), Montréal: McGill-Queen's University Press, 2011, p. 190-206.

- Environics, institute, « L'étude sur les Autochtones en milieu urbain », édité par Environics institute, p. 190, Toronto, 2010.
- Filoux, Jean-Claude, « Émilie Durkheim », *Perspectives: revue trimestrielle d'éducation comparée*, vol. XXIII, n° 1-2, 1993, p. 305-22.
- Fleury, Dominique, *Performance économique des Autochtones hors réserve au Canada : Une étude sur les groupes à risque d'exclusion sociale*, Direction générale de la recherche appliquée politique stratégique, Hull: Développement des ressources humaines Canada, 2002.
- Franck, Jeffrey, « Indicators of social inequality in Canada: women, aboriginal peoples, and visible minorities », dans *Social inequality in Canada*, Alan Frizzell et Jon H. Pammett (dir.), Canada: Carleton university press, 1997, p. 183.
- Frappier, Monique, « La pauvreté: facteurs économiques », dans *Traité des problèmes sociaux*, Fernard Dumont, Sylvie Langlois et Yves Martin (dir.), Québec: Institut de la recherche sur la culture, 1994, p. 565-80.
- Frideres, James, « Aboriginal identity in the Canadian context », *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 28, n° 2, 2008, p. 313-42.
- George, Peter et Peter Kuhn, « The size and the structure of native-white wage differentials in Canada », *Canadian journal of economics*, vol. XXVII, n° 1, 1994, p. 20-42.
- Gerber, Linda M., « Community characteristics and out-migration from Canadian Indian reserves: Path analyses », *The Canadian review of Sociology and Anthropology*, vol. 21, n° 2, 1984, p. 145-65.
- , « Multiple jeopardy: a socio-economic comparison of men and women among Indian, Metis and Inuits peoples of Canada », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 22, n° 3, 1990, p. 69-85.
- Glick, Paul C., « The impact of geographic mobility on Individuals and families », dans *Families on the move: Migration, immigration, Emigration, and mobility*, Barbara H. Settles, Daniel E. Hanks III et Marvin B. Sussman (dir.), New York: The Haworth Press, 1993, p. 31-54.
- Gmelch, Georges, « Return migration », *Annual Review of Anthropology*, vol. 9, 1980, p. 135-59.
- Goldmann, Gustave, « The Aboriginal People of Canada: A Rural Perspective », *International Handbook of Rural Demography* vol. 3, 2012, p. 191-205.
- Guimond, Éric, Norbert Robitaille et Sacha Sénécal, « Définitions floues et explosion démographique chez les populations autochtones du Canada de 1986-2001 », dans *Des gens d'ici: Les Autochtones en milieu urbain*, édité par Projet de recherche sur les politiques, p. 39-54, Winnipeg: Gouvernement du Canada, 2001.

- Haccoun, Robert R. et Denis Cousineau, *Statistiques concepts et applications*, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- Hamilton, Lawrence C., « Footprints: demographic effects of out-migration », dans *BOREAS workshop on Migration in the Circumpolar North: New Concepts and Patterns*, édité par Arctic Social Sciences, Arctic System Science programs at the U.S. et National Science Foundation, Danemark 2008.
- Hamilton, Lawrence C. et Carole L. Seyfrit, « Female flight? Gender balance and outmigration by native alaskan villagers », *Arctic medical research*, vol. 53, n° 2, 1994, p. 189-93.
- Hohban, Lori, « Profil de la population autochtone de 2006 pour Montréal », p. 21, Montréal: Statistique Canada, 2009.
- Illich, Ivan, « Pourquoi il faut en finir avec l'Institution scolaire », dans *Une société sans école*, Paris: Éditions du Seuil, 1971, p. 11-50.
- Jacobs, Jane, *Les villes et la richesse des nations*, Montréal: Les Éditions du Boréal, 1992, 298 p.
- Juteau, Danielle, « Différenciation, politique sociale et droits de la citoyenneté », dans *La différenciation sociale: modèles et processus*, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 252-60.
- , *L'ethnicité et ses frontières*, édité par Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1999, 226 p.
- Kulshreshtha, Surendra et K. Agyirey-kwakye, « Selected socio-economic characteristics of aboriginal families living off-reserve: a case study of Prince Albert », p. 95, Saskatchewan: The Prince Albert model forest Association, 1995.
- Lavoie, Michel et Denis Vaugeois, *L'impasse Amérindienne Trois commissions d'enquête à l'origine d'une politiques de tutelle de d'assimilation 1828-1858*, Septentrion^e éd., Québec, 2010, 499 p.
- Lesemann, Frédéric, « La pauvreté: aspect sociaux », dans *Traité des problèmes sociaux*, Fernand Dumont, Sylvie Langlois et Yves Martin (dir.), Québec: Institut de la recherche sur la culture, 1994, p. 581-604.
- Ministère de la justice du Canada. *Loi sur les Indiens (L.R., 1985, ch. I-5) C-31*.
- Masmoudi, Sakina, « Le projet de loi C-3 ou le mythe d'une loi non discriminatrice », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXIX, n° 3, 2009, p. 110-13.
- Maxim, Paul S., Jerry P. White, Dan Beavon et Paul C. Whitehead, « Dispersion and polarization of income among Aboriginal and Non-Aboriginal Canadians », *The Canadian review of sociology and anthropology*, vol. 38, n° 4, 2001, p. 465-76.
- McMullin, Julie, *Understanding social inequality: Intersections of Class, Age, Gender, Ethnicity, and Race in Canada*, Oxford: Oxford University Press, 2004, 365 p.

- Menzies, Charles R., « First Nations, inequality, and the legacy of colonialism », dans *Social inequality in Canada patterns, problems, and policies* Edward Grabb et Neil Guppy (dir.), Canada, 2009, p. 295-304.
- Mestiri, Soumaya, *De l'individu au citoyen*, édité par la Fondation Maison des sciences de l'homme, Paris, 2007, 241 p.
- Miller, Edward, « Return and nonreturn In-Migration », *Growth and change*, vol. 4, n° 1, 1973, p. 3-9.
- Ministère de l'éducation, du loisir et du sports (MELS), « La rentabilité du diplôme », dans *Bulletin statistique de l'éducation*, édité par le Ministère de l'éducation du loisir et du sports, p. 10, Québec: Ministère de l'éducation du loisir et du sports, 1999.
- Ministère de l'éducation, du loisirs et du sports (MELS), « L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec », dans *Bulletin statistique de l'éducation*, édité par le Ministère de l'éducation, du loisir et du sports, p. 21, Québec: Ministère de l'éducation, du loisir et du sports, 2009.
- Mohl, Raymond A. et Neil Betten, « Paternalism and pluralism: immigrants and social welfare in gary, indiana, 1906-1940 », *Amercian studies*, vol. 15, n° 1, 1974, p. 5-30.
- Monture-Angus, Patrica A., « Lessons in decolonization: Aboriginal overrepresentation in canadian criminal justice », dans *Inequality in Canada: A reader on the intersections of gender, race, and class*, Valerie Zawilski et Cynthia Levine-Rasky (dir.), Don Mills: Oxford university press, 2005, p. 421.
- Morlaix, Sophie, « L'indice de Sen, outil de mesure de l'équité des systèmes éducatifs. Une comparaison à l'échelle européenne », Paris: Université du Val de Marne, 2005.
- ONU, Les Nations Unies, « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », Les Nations Unies (ONU), 2007.
- Ottawa, Gilles, *Les pensionnats indiens au Québec Un double regard*, édité par les Éditions Cornac, Québec, 2010, 121 p.
- Papillon, Martin, « Aboriginal quality of life under a modern treaty: lessons from the experience of de Cree Nation of Eeyou Istchee and the Inuit of Nunavik », *IRPP Choices*, vol. 14, n° 9, 2008.
- Papillon, Martin et Gina Cosentino, « Lessons from Abroad: Towards a New Social Model for Canada's Aboriginal Peoples », édité par les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa: Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2004.
- Pendakur, Krishna et Ravi Pendakur, « Aboriginal income disparity in Canada », édité par Linda Sheldon, Krishna Pendakur et Daniel Hiebert, p. 1-35: Centre of excellence for research on immigration and diversity, 2008.

- Piketty, Thomas, *L'économie des inégalités*, édité par Repères, Paris: Éditions La Découverte, 2008, 123 p.
- Preux, P.M. *et coll.*, « Qu'est-ce qu'une régression logistique? », *Revue des Maladies respiratoires*, 2005, p. 159-62.
- Québec, Revenu, « TVQ et TPH/TVH », Revenu Québec, http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/taxes/tvq_tps/default.aspx, consulté le 2011-09-14.
- Ravenstein, Ernest Goerges, *The laws of migration*, Ohio: Arno Press, 1976, 305 p.
- Rawls, John, *Le droit des gens*, Paris: Le Seuil, Éditions Esprit, 1996, 129 p.
- Schissel, Bernard et Terry Wotherspoon, « The legacy of residential schools », dans *Inequality in Canada a reader on the intersections of gender, race, and class*, Don Mills: Oxford University Press, 2005.
- Sen, Amartya, *Repenser l'inégalité*, édité par les Éditions du Seuil, France, 2012, 318 p.
- Simard, Jean-Jacques, *La réduction. L'Autochtone invité et les Amérindiens d'aujourd'hui*, édité par Septentrion, Montréal, 2003.
- Sjaastad, Larry A., « The costs and returns of human migration », *The Journal of political economy*, vol. 70, n° 5, 1962, p. 80-93.
- Smith, Michael R., « Income inequality and economic growth in rich countries: a reconsideration of the evidence », *Current Sociology*, vol. 50, n° 4, 2002, p. 573-84.
- Smith, Michael R., Michelle Hsieh et Yoko Yoshida, « Inégalité salariale, mobilité salariale et commerce international au Québec et en Ontario », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 2, 2005, p. 301-26.
- Southcott, Chris, « Différenciation sociale selon les régions dans le Canada de demain: différences tendancielle entre régions urbaines et régions rurales pour la prochaine décennie », dans *La différenciation sociale: modèles et processus*, Danielle Juteau (dir.), Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 205-51.
- Statistique Canada, « Le dictionnaire de recensement de 2006 », <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/azindex-fra.cfm>, consulté le 2010-10-07.
- , « Comment identifie-t-on les peuples autochtones à Statistique Canada », Statistique Canada, <http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=12-592-XWF&lang=fra>, consulté le 2011-09-07.
- , « Enquête auprès des peuples autochtones, 2006 : Guide des concepts et méthodes », Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-637-x/89-637-x2008003-fra.htm>, consulté le 2010-09-05.
- , *Manuel des codes - recensement de 2006*, Ottawa: Statistique, Canada, 2006.

- , « Mener un recensement de Population », <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/dict/overview-apercu/pop2-fra.cfm>, consulté le 2012-01-10.
- , « Peuples autochtones », Statistique Canada, http://www41.statcan.gc.ca/2009/10000/cybac10000_000-fra.htm, consulté le 2011-05-03.
- , « Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés », <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/aboriginal-autochtones-fra.cfm>, consulté le 2011-05-03.
- , « Study: Urban and provincial income disparities », dans *The Daily*, 2005.
- Taffé, Patrick, « Cours de régression logistique », <http://www.scribd.com/doc/46521714/Cours-Regression-que>, consulté le 2013-03-04.
- Urmetzer, Peter et Neil Guppy, « Changing income inequality in Canada », dans *Social inequality in Canada patterns, problems, and policies*, Edward Grabb et Neil Guppy (dir.), Canada, 2009, p. 82-91.
- White, Jerry P. et Paul S. Maxim, « Bien-être des collectivités: comparaisons entre collectivités analogues », p. 22, Ottawa: Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada, 2007.
- Wien, Fred et Catherine Corrigan-Brown, « Regional inequality: explanations and policy issues », dans *Social Inequality in Canada*, James Curtis, Edward Grabb et Neil Guppy (dir.), Toronto, 2004, p. 325.
- Wilkes, Rima, « Indigenous peoples », dans *The Changing canadian population*, Barry Edmonston et Eric Fong (dir.), Montreal: McGill Queen's University Press, 2011, p. 313-29.
- Wotherspoon, Terry et Vic Satzewich, « Law, crime, and the criminal justice system », dans *First Nations: race, class, and gender relations*, Canadian plains research center, Regina, 2000, p. 181-218.
- Young, E, « Aboriginal socio-economic characteristics; Issues affecting the interpretation of statistics », *Journal of population research*, vol. 2, n° 1, 1985, p. 19-30.
- Yu, Bin, *Chain migration explained The power of the Immigration multiplier*, New York: Gold, Steven J. and Rubén G. Rumbaut, LFB Scholarly, 2008.
- Zwarthoed, Daneille, *Comprendre la pauvreté John Rawls - Amartya Sen*, Paris: Presses Universitaires de France, PUF, 2009, 154 p.

Annexe

Les questions d'identification autochtone dans le questionnaire - Recensement

<p><i>Depuis plus de 100 ans, on recueille des données du recensement sur les origines ancestrales afin de connaître la diversité de la population du Canada.</i></p> <p>17 Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne?</p> <p><i>Habituellement, un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent.</i></p> <p><i>Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, italien, allemand, écossais, indien de l'Inde, irlandais, cri, mi'kmaq (micmac), métis, inuit (esquimau), ukrainien, hollandais, philippin, polonais, portugais, juif, grec, jamaïcain, vietnamien, libanais, chilien, salvadorien, somalien, etc.</i></p>	<p><i>Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>POUR INFORMATION SEULEMENT</p>	<p><i>Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p>18 Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?</p> <p><i>Si «Oui», cochez «(X)» le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p><input type="radio"/> Non → Continuez à la question suivante</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p><input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p> <p>➔ Passez à la question 20</p>	<p><input type="radio"/> Non → Continuez à la question suivante</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p><input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p> <p>➔ Passez à la question 20</p>
<p>19 Cette personne est-elle un :</p> <p><i>Cochez «(X)» plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.</i></p> <p><i>Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.</i></p>	<p><input type="radio"/> Blanc</p> <p><input type="radio"/> Chinois</p> <p><input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)</p> <p><input type="radio"/> Noir</p> <p><input type="radio"/> Philippin</p> <p><input type="radio"/> Latino-Américain</p> <p><input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaisien, Laotien, etc.)</p> <p><input type="radio"/> Arabe</p> <p><input type="radio"/> Asiatique occidental (p. ex., Iranien, Afghan, etc.)</p> <p><input type="radio"/> Coréen</p> <p><input type="radio"/> Japonais</p> <p>Autre — Précisez</p> <p>_____</p>	<p><input type="radio"/> Blanc</p> <p><input type="radio"/> Chinois</p> <p><input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)</p> <p><input type="radio"/> Noir</p> <p><input type="radio"/> Philippin</p> <p><input type="radio"/> Latino-Américain</p> <p><input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaisien, Laotien, etc.)</p> <p><input type="radio"/> Arabe</p> <p><input type="radio"/> Asiatique occidental (p. ex., Iranien, Afghan, etc.)</p> <p><input type="radio"/> Coréen</p> <p><input type="radio"/> Japonais</p> <p>Autre — Précisez</p> <p>_____</p>

<p>20 Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une Première nation?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première nation</p> <p>↓ Précisez la bande indienne ou la Première nation (p. ex., Musqueam)</p> <input type="text"/>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première nation</p> <p>↓ Précisez la bande indienne ou la Première nation (p. ex., Musqueam)</p> <input type="text"/>
<p>21 Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>

Classification des Bandes Indiennes québécoises selon l'AADNC (2000)

Bande (N° de la bande)	Zone géographique	Centre urbain	Indice climatologique	Centre de service	Le site le plus peuplé (N° du site)
Abénakis de Wôlinak (071)	1	Montréal	B	Trois-Rivières	Wôlinak 11 (06098)
Algonquins of Barriere Lake (074)	2	Rouyn	B	Val-d'Or	Rapid Lake (06135)
Atikamekw d'Opitciwan (079)	3	Québec	B	La Tuque	Obedjiwan 28 (06105)
Betsiamites (085)	1	Québec	B	Baie-Comeau	Betsiamites 3 (06110)
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (055)	1	Rouyn	B	Amos	Village Pikogan (06094)
Cree Nation of Chisasibi (058)	3	Rouyn	C	Val-d'Or	Chisasibi (06128)
Cree Nation of Mistissini (075)	2	Rouyn	C	Val-d'Or	Mistassini (06127)
Cree Nation of Wemindji (060)	3	Rouyn	C	Val-d'Or	Wemindji (06130)
Eagle Village First Nation - Kipawa (065)	2	Rouyn	B	Ville-Marie	Kebaowek (06140)
Eastmain (057)	3	Rouyn	C	Val-d'Or	Eastmain (06132)
Innu Takuaihan Uashat Mak Mani-Utenam (080)	1	Sept-Îles	C	Sept-Îles	Maliotenam 27A (06107)
Kahnawake (070)	1	Montréal	B	Montréal	Kahnawake 14 (06097)
Kanesatake (069)	1	Montréal	B	Ville de Laval	Oka 16 (06095)
Kitcisakik (062)	2	Rouyn	B	Val-d'Or	Grand Lac Victoria Settlement (06142)
Kitigan Zibi Anishinabeg (073)	1	Ottawa	B	Maniwaki	Maniwaki 18 (06100)
La Nation Innu Matimekush-Lac John (087)	4	Sept-Îles	C6	Sept-Îles	Matimekosh (06136)
La Nation Micmac de Gespeg (053)	1	Québec	B	Gaspé	Pas de réserve

Bande (N° de la bande)	Zone géographique	Centre urbain	Indice climatologique	Centre de service	Le site le plus peuplé (N° du site)
Les Atikamekw de Manawan (078)	2	Montréal	B	Saint-Michel-des-Saints	Manuan 26 (06104)
Les Innus de Ekuanitshit (082)	2	Sept-Îles	C	Sept-Îles	Mingan (06137)
Listuguj Mi'gmaq First Nation Council (051)	1	Québec	B	Campbellton, N.B.	Listuguj No. 1 (06088)
Long Point First Nation (067)	2	Rouyn	B	Ville-Marie	Winneway établissement indien (06133)
Micmacs of Gesgapegiag (052)	1	Québec	B	Maria/New Richmond	Gesgapegiag 2 (06089)
Montagnais Essipit (086)	1	Québec	B	Les Escoumins	Les Escoumins (06111)
Montagnais de Natashquan (083)	3	Sept-Îles	C	Sept-Îles	Natashquan 1 (06108)
Montagnais de Pakua Shipi (088)	4	Sept-Îles	C6	Sept-Îles	St. Augustin établissement indien (06139)
Montagnais de Unamen Shipu (084)	4	Sept-Îles	C5	Sept-Îles	Romaine 2 (06109)
Montagnais du Lac St.-Jean (076)	1	Québec	B	Roberval	Mashteuiatsh (06101)
Naskapi of Quebec (081)	4	Sept-Îles	D6	Sept-Îles	Kawawachikamach (06085)
Nation Anishnabe du Lac Simon (063)	1	Rouyn	B	Val-d'Or	Lac Simon (06134)
Nation Huronne Wendat (050)	1	Québec	B	Québec	Village des Hurons Wendake 7 (06086)
Nemaska (059)	3	Rouyn	C	Val-d'Or	Nemiscau (06126)

Bande (N° de la bande)	Zone géographique	Centre urbain	Indice climatologique	Centre de service	Le site le plus peuplé (N° du site)
Odanak (072)	1	Montréal	B	Sorel	Odanak 12 (06099)
Première Nation Malecite de Viger (054)	1	Québec	B	Rivière-du-Loup	Cacouna 22 (06090)
Première nation de Whapmagoostui (095)	4	Rouyn	D6	Val-d'Or	Whapmagoostui (06112)
Timiskaming (064)	1	Rouyn	B	Ville-Marie	Timiskaming 19 (06092)
Waskaganish (061)	4	Rouyn	C4	Val-d'Or	Waskaganish (06129)
Waswanipi (056)	2	Rouyn	B	Val-d'Or	Waswanipi (06131)
Wemotaci (077)	2	Québec	B	La Tuque	Weymontachie 23 (06103)
Wolf Lake (068)	2	Rouyn	B	Ville-Marie	Pas de réserve - Hunter Points Lake

Codage des variables nominales intermédiaires et indépendantes

Codage des variables nominales indépendantes		
	Variables	Codage
Variables sociodémographiques	Sexe	0 Homme
		1 Femme
	Âge en 2006	1 20-29 ans
		2 30-39 ans
		3 40-49 ans
		4 50-59 ans
	Âge en 2005	1 19-28 ans
		2 29-38 ans
		3 39-48 ans
		4 49-58 ans
	Âge en 2005	1 15-24 ans
		2 25-34 ans
		3 35-44 ans
4 45-54 ans		
Variables socioéconomiques individuelles	Scolarité	1 Pas de diplôme d'études secondaires
		2 Diplôme d'études secondaires
		3 Fréquentation postsecondaire
	Statut d'emploi	1 A travaillé à temps plein en 2005
		2 A travaillé à temps partiel en 2005
		3 N'a pas travaillé en 2005
	Domaines d'emploi	1 Gestion
		2 Les affaires, la finance et l'administration
		3 Les sciences naturelles et appliquées et les professions apparentées
		4 Le secteur de la santé
		5 Les sciences sociales, l'enseignement, l'administration publique et la religion
		6 Les arts, la culture, les sports et les loisirs;
		7 les ventes et services
		8 Les métiers, le transport et la machinerie;
9 Les professions propres au secteur primaire		
10 La transformation, la fabrication et les services d'utilité publique		
10 Les sans objet, soit les individus n'ayant pas travaillé en 2005		
Revenu individuel total	0 Moins que le 75e centile	
	1 Plus que le 75e centile	

	Variables	Codage
Variables socioéconomiques collectives	Nations d'appartenance	0 Pas membre d'une Première Nation
		1 Algonquien
		2 Attikamek
		3 Cris
		4 Huron
		5 Iroquois-Mohawk
		6 Malécite-Micmac
		7 Innu (Montagnais-Naskapi)
	8 Abénaqui	
	Zones de résidence 2001, 2005 et 2006	1 Moins de 50 km entre la zone et le centre de services (zone urbaine)
2 Entre 50 et 350 entre la zone et le centre de services (zone rurale)		
3 Plus de 350 km entre la zone et le centre de services (zone isolée)		
4 Pas de route ouverte à l'année (zone difficile d'accès)		
5 Hors communauté des Premières Nations		
Variables de migration	Migration communauté 2001-2005 et 2005-2006	1 Toujours resté sur une communauté
		2 Migré
		3 Toujours resté à l'extérieur d'une communauté
	Migration rurale-urbaine 2001-2005 et 2005-2006	1 Toujours resté en milieu rural
		2 Migré
		3 Toujours resté en milieu urbain
	Migration résidentielle 2001-2005	1 Changement de SDR récent
		2 Changement de SDR non-récent
		3 Changement d'adresse récent
		4 Changement d'adresse non-récent
		5 Aller-retour
		6 Pas de mobilité

